

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVI^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

Séances du lundi 6 novembre 2023

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	9741
2 ^e séance	9781
3 ^e séance	9825

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

41^e séance

Compte rendu intégral

1^{re} séance du lundi 6 novembre 2023

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. SÉBASTIEN CHENU

1. **Projet de loi finances pour 2024** (p. 9743)

*SECONDE PARTIE
(SUITE)* (p. 9743)

Agriculture, alimentation, forêt
et affaires rurales (p. 9743)

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Éric Girardin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Dominique Potier (SOC)

M. Thierry Benoit (HOR)

Mme Eva Sas (Écolo-NUPES)

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES)

M. David Taupiac (LIOT)

M. Pascal Lavergne (RE)

M. Grégoire de Fournas (RN)

Mme Mathilde Hignet (LFI-NUPES)

M. Julien Dive (LR)

M. Éric Martineau (Dem)

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

M. Thierry Benoit (HOR)

M. Marc Fesneau, ministre

M. Pascal Lavergne (RE)

M. Marc Fesneau, ministre

Mme Hélène Laporte (RN)

M. Marc Fesneau, ministre

Mme Aurélie Trouvé (LFI-NUPES)

M. Marc Fesneau, ministre

M. Fabrice Brun (LR)

M. Marc Fesneau, ministre

M. Jean-Yves Bony (LR)

M. Marc Fesneau, ministre

Mme Louise Morel (Dem)

M. Marc Fesneau, ministre

M. Dominique Potier (SOC)

M. Marc Fesneau, ministre

Suspension et reprise de la séance (p. 9760)

*Mission Agriculture, alimentation, forêt
et affaires rurales
(état B)* (p. 9760)

Amendements n^{os} 1079, 1081, 2921

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Amendements n^{os} 3366, 1204, 3050, 3552

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Amendements n^{os} 1192, 3045, 3305

Rappel au règlement (p. 9768)

M. Sébastien Jumel

*Mission Agriculture, alimentation, forêt
et affaires rurales
(état B) (suite)* (p. 9768)

Amendements n^{os} 2298, 1157, 3251, 1158, 849, 3553, 3581, 3250, 3044, 2698, 3546,, 3533, 295

2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 9780)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. SÉBASTIEN CHENU

vice- président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures.)

1

PROJET DE LOI FINANCES POUR 2024

Seconde partie (suite)

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2024 (n^{os} 1680, 1745).

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits relatifs à la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* et au compte d'affectation spéciale *Développement agricole et rural* (n^o 1745, annexe 3 ; n^o 1723, tome II).

La parole est à M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. En 2017, beaucoup ici s'en souviennent, le budget de la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* s'élevait à 3,4 milliards d'euros et se caractérisait par d'importants retards de paiement dans les aides aux exploitants. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 que nous examinons cet automne prévoit, quant à lui, un budget de 4,8 milliards et un accompagnement des éleveurs, des cultivateurs et des sylviculteurs au plus près de leurs besoins. Non seulement le Gouvernement et la majorité ont permis une hausse des crédits de 42 % en six ans et de 23 % par rapport à 2023, mais ce budget du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire est surtout le plus vert de son histoire.

Aux crédits dont nous discutons ce matin s'ajoutent les 42 millions du volet agricole de la mission *Plan de relance*, les 2,5 milliards de l'enseignement secondaire et supérieur agricole – programme 142, *Enseignement supérieur et recherche agricoles*, de la mission *Recherche et enseignement supérieur* et programme 143, *Enseignement technique agricole*, de la mission *Enseignement scolaire* – et les 9,4 milliards des fonds européens, soit plus de 25 milliards

au total consacrés l'année prochaine à la compétitivité de nos fermes, à la transition écologique de leurs pratiques et à la souveraineté alimentaire.

Au-delà des chiffres, je me félicite des annonces que vous avez faites lors de la fête agricole Les terres de Jim et du sommet de l'élevage de Cournon, monsieur le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : elles témoignent d'une politique en faveur des futures générations d'agriculteurs grâce à la création du fonds pour les entrepreneurs du vivant, doté de 400 millions, et au plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage.

Le programme 149, *Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*, pourvu de 2,7 milliards, s'articule autour de quatre axes principaux. Il traduit, tout d'abord, un effort en faveur d'un modèle toujours plus respectueux de l'environnement, avec, outre l'augmentation des lignes classiques affectées à la filière bio, un abondement de 594 millions pour la planification écologique, qu'il s'agisse de la décarbonation des équipements ou de la baisse des intrants chimiques.

Ensuite, ce programme prévoit 20 millions supplémentaires pour la gestion des crises, dont 580 millions inscrits au titre de l'assurance publique des aléas. Je salue d'ailleurs l'ouverture de 818 millions de crédits dans le texte de fin de gestion pour 2023.

Troisième axe du programme 149 : le soutien aux professionnels des outre-mer, qui bénéficient d'une dotation de 207 millions, en progression de 8 %, conformément aux engagements de la Première ministre, que nous sommes plusieurs à avoir accompagnée à La Réunion début mai.

Enfin, le programme se caractérise par le doublement des sommes affectées à la filière du bois et par la stabilisation bienvenue des emplois de l'Office national des forêts (ONF). Nous sommes nombreux ici à partager le souhait que le Centre national de la propriété forestière (CNPF) soit doté d'une quinzaine d'effectifs supplémentaires après l'extension de ses missions par la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

Le programme 206, *Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation*, relatif à la direction générale de l'alimentation (DGAL), affiche des crédits en augmentation de 38 %, qui atteindront plus de 900 millions en 2024. L'intégration, au sein de la DGAL, de compétences qui relevaient antérieurement de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) se déroule dans de bonnes conditions. Je me réjouis que l'exécutif ait décidé la hausse de 10 % des contrôles dans les abattoirs et de 80 % dans les établissements de vente directe, ce qui constitue une sécurité supplémentaire pour les consommateurs.

Le programme 215, *Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture*, est doté de 700 millions, qui ne sont pas uniquement destinés au paiement des rémunérations ou des loyers du ministère de l'agriculture en 2024 : ces crédits permettront la modernisation informatique de ce formidable ministère et le déploiement d'une gestion des carrières plus agile pour ses personnels.

Les programmes 381, *Allègements du coût du travail en agriculture*, et 382, *Soutien aux associations de protection animale et aux refuges*, ont une grande importance, quoique pour des volumes différents. Le premier compense à la Mutualité sociale agricole (MSA) et à l'Unedic une fraction de l'exonération de cotisations patronales pour l'emploi de travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi (TODE), soit 423 millions. Cette exonération est indispensable pour garantir un travail saisonnier respectant la réglementation et éviter le dumping social. Le second programme soutient les refuges animaliers à hauteur de 1 million d'euros. Le choix de Bercy de maintenir ces deux unités isolées n'a aucun sens et fait perdre aux gestionnaires du ministère un temps précieux en tâches comptables disproportionnées, qu'ils pourraient redéployer sur leur cœur de métier – aider les exploitants et leurs salariés à nourrir les Français.

Je rappelle, pour finir, que près de 3 milliards d'allègements fiscaux sont rattachés à la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*, ce qui n'est pas négligeable. Je pense, entre autres, au crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique.

Je suis bien sûr favorable à l'adoption des crédits de la mission, mais je veux, avant de conclure, dire un mot du compte d'affectation spéciale *Développement agricole et rural* (Casdar). Les agriculteurs y sont très attachés, ce qui se comprend dès lors qu'ils sont les seuls à s'acquitter de la taxe qui le finance. Nous nous réjouissons d'avoir convaincu le Gouvernement de renoncer à cette convention étonnante qui consistait à inscrire un plafond inférieur à la recette sans consommer ensuite les montants disponibles, dont les chambres d'agriculture, les instituts techniques agricoles (ITA) et les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (Onvar) ont pourtant cruellement besoin. Le PLF pour 2024 prévoit la hausse du Casdar de 126 à 141 millions, mais il serait possible et opportun d'aller plus loin. M. le ministre et moi-même vous proposerons, par voie d'amendement, de lui attribuer 5 millions supplémentaires.

Je souhaite, pour finir, que la tenue de nos débats soit à la hauteur de ce que le monde agricole attend de nous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et RE.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Girardin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques.

M. Thierry Benoit. Excellent Girardin! (*Sourires.*)

M. Éric Girardin, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Si l'agriculture fait partie intégrante de notre histoire et de notre patrimoine, nos agriculteurs, ces femmes et ces hommes qui travaillent la terre ou pratiquent l'élevage de génération en génération, doivent aujourd'hui faire face à d'importantes mutations climatiques, sociétales, environnementales, économiques et technologiques. C'est en s'adaptant que l'agriculture française et les agriculteurs entretiennent le lien avec la nature tout en assurant une alimentation saine, équilibrée et durable à nos concitoyens.

Dans ce contexte, la France, premier pays producteur agricole d'Europe, doit relever des défis importants. En tant que rapporteur pour avis de la mission *Agriculture, alimentation, forêts et affaires rurales*, je tiens à souligner l'augmentation considérable des ressources dédiées à l'agriculture pour 2024. Le budget du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire enregistre ainsi une hausse historique de 17 %, soit 1,3 milliard d'euros supplémentaires.

L'année 2024 sera marquante pour l'engagement de l'agriculture française dans la transition écologique et pour la protection et le renouvellement de nos forêts : ce sera celle d'un grand débat sur l'orientation de la politique agricole ; les questions de la formation, de la recherche et de l'innovation, ainsi que les conditions de l'installation des agriculteurs et de la transmission des exploitations, seront au cœur des discussions. En tant qu'acte fondateur de la construction d'une trajectoire et d'une ambition politique, le budget du ministère de l'agriculture pour 2024 est à la hauteur de ces différents défis.

Je salue la création de l'action 29, *Planification écologique*, au sein de la mission *Agriculture, alimentation, forêts et affaires rurales* : dotée de 1 milliard d'euros en autorisations d'engagement, cette action financera notamment le pacte en faveur de la haie, le plan Protéines végétales, la réalisation de diagnostics carbone, la création d'un fonds dédié à la souveraineté alimentaire et aux transitions, ainsi que celle d'un fonds de renouvellement forestier.

Enfin, je tiens à souligner l'importance des 250 millions consacrés à la stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, qui doit permettre à notre agriculture de s'adapter progressivement à la limitation de leur usage.

Ce budget ambitieux traduit notre volonté commune de soutenir l'agriculture et d'accompagner le monde agricole face aux transitions en cours. Je donne un avis favorable sur les crédits de la mission.

J'en viens maintenant à la partie thématique de mon rapport, consacrée à la transmission des exploitations agricoles. Parmi les défis que doit relever l'agriculture française, l'un des plus urgents est celui du renouvellement des générations. En effet, au cours des dix prochaines années, un agriculteur sur deux prendra sa retraite. En outre, 45 % d'entre eux cesseront leur activité d'ici à 2026. Il y a donc urgence, d'autant que, d'après le dernier recensement agricole, un tiers des exploitations ne trouvent pas de repreneurs. Quand c'est le cas, 20 % d'entre elles sont reprises par des repreneurs extérieurs à la famille ou au milieu agricole.

Dans ces conditions, la transmission des exploitations doit être une priorité. Lors de la fête agricole Les terres de Jim au mois de janvier, le Président de la République en a d'ailleurs fait un axe majeur du projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA), qui devrait être présenté en début d'année prochaine.

La problématique se pose en ces termes : nous devons à la fois accélérer le processus de transmission des cédants et faciliter la reprise des exploitations et l'installation des nouveaux exploitants. Pour y répondre, j'ai formulé plusieurs recommandations à la suite des auditions que j'ai menées dans le cadre de l'élaboration de mon rapport pour avis.

Premièrement, nous devons mieux anticiper la transmission, raison pour laquelle je soutiens la création d'un guichet unique pour l'installation et la transmission, qui permettra d'identifier plus tôt les cédants et de les mettre en lien avec des repreneurs potentiels.

Deuxièmement, nous devons réduire la fiscalité applicable à la transmission du foncier agricole. La pression fiscale qui pèse sur nos agriculteurs est l'une des plus fortes d'Europe, particulièrement la fiscalité sur les droits de mutation. Nous avons ainsi le deuxième taux marginal le plus élevé d'Europe pour les droits de mutation à titre gratuit (DMTG) et le quatrième pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Soulager cette fiscalité reviendrait à consentir un investissement fiscal. Il aiderait les agriculteurs à transformer leurs exploitations et à mieux les adapter aux changements climatiques.

Troisièmement, nous devons faciliter le portage du foncier. De manière chronique, celui-ci grève fortement le coût d'une reprise et freine les repreneurs potentiels à l'installation. Il faut trouver un modèle transitoire ; c'est le sens de ma proposition de loi visant à créer un groupement foncier agricole d'investissement.

Si elles étaient adoptées, ces trois propositions du rapport pour avis, en lien avec la future loi d'orientation et d'avenir agricoles, stimuleraient la dynamique de nos recettes fiscales à court et moyen terme tout en libérant l'agriculture. Vous l'avez compris : il y a urgence à agir si nous voulons pérenniser le modèle agricole et ses exploitations familiales afin de préserver notre souveraineté alimentaire et notre indépendance stratégique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

M. le président. Nous allons maintenant entendre les porte-parole des groupes.

La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier (SOC). L'agriculture française fait face à deux défis majeurs : la falaise démographique et le mur climatique. Le phénomène le plus grave est la décapitalisation massive de l'élevage. Depuis des décennies, notre cheptel perd des centaines de milliers de têtes de bétail et nous serons tout juste autosuffisants en matière de production laitière au cours des dix prochaines années. Pour le pays du labour et du pâturage, ces évolutions sont un drame et font craindre l'échec du virage agroécologique.

Car tout se tient : tant qu'il sera plus facile d'agrandir les exploitations agricoles, grâce au laxisme de la régulation foncière, notre pays sera tenté par la céréalisation, soit une perte de valeur ajoutée sur le plan social et économique, mais aussi pour l'emploi et bien sûr pour l'écologie – qui est pourtant l'assurance vie de l'agriculture.

Nous devons examiner le budget de l'agriculture pour 2024 conscients que tout se tient et que nous devons relever les défis de l'agroécologie, de la relève générationnelle et de la défense de polyculture-élevage, et l'examiner avec objectivité. Nous saluons donc tout d'abord la hausse de 17 % de ses crédits, une hausse que M. le rapporteur pour avis a eu raison de qualifier d'historique, ainsi que la qualité du dialogue avec le ministère de l'agriculture, au-delà des différences d'opinions et d'analyses. Que notre collègue Pascal Lecamp ne s'inquiète pas, le ton de nos échanges sera courtois et constructif, comme toujours !

Ce budget nous laisse néanmoins dubitatifs et nous inspire de vives critiques, l'augmentation quantitative ne se traduisant malheureusement pas sur le plan qualitatif. La régulation du foncier, qui part à la dérive, constitue un angle mort de ce PLF qui ne prévoit aucun mécanisme de contrôle minimum, ce qui était pourtant possible sans attendre le projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles. Dans un souci de débat démocratique et de clarté, nous aurions pu ouvrir la boîte noire des fonds en faveur de la souveraineté et de l'agroécologie – la discussion nous permettra, je l'espère, de le faire : ces fonds ne sont pas fléchés et nous aimerions connaître vos intentions.

Bien que le sujet soit quelque peu éloigné du débat, je regrette par ailleurs l'accord intervenu sur l'effacement du gazole non routier (GNR).

M. Fabrice Brun. Moi aussi !

M. Dominique Potier. Plutôt que de favoriser la transition énergétique, dans le cadre d'une réflexion globale sur les économies d'énergie dans les exploitations agricoles et la place des énergies renouvelables, le Gouvernement prévoit une compensation fiscale qui ne profitera qu'à un quart, au maximum, des exploitants agricoles français.

Quelques mots sur le foncier agricole. Nous connaissons les dégâts que causent le mécanisme exponentiel du travail délégué et le phénomène sociétaire en termes d'accaparement des terres. Tous les experts disent que la loi Sempastous ne sera pas à la hauteur des enjeux et nous ne voyons pas l'esquisse d'un projet de loi reprenant ses dispositions. À loi égale, ce budget aurait dû proposer, au minimum, un renforcement des contrôles administratifs.

J'ajoute à l'intention du rapporteur Girardin, qui ne l'a pas signalé, qu'il existe un scandale dont la fin ne dépend que d'une volonté politique : c'est celui de la défiscalisation de la transmission par le phénomène sociétaire des droits de mutation. Cette exonération fiscale est absolument incompréhensible. C'est une sorte de prime à ceux qui ne respectent pas l'esprit des lois Tanguy-Prigent et Pisani, une prime au vice qui, de surcroît, constitue un manque à gagner pour l'État.

En matière d'agronomie, le budget ne contient aucune des avancées promises pour relever le double défi des mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec). Les agrosystèmes sont lourdement pénalisés par le manque de fonds nationaux alimentant les fonds européens. C'est un drame en Bretagne et dans la moitié des régions de notre pays.

Par ailleurs, l'agriculture biologique est en déshérence. Nous avons commis une erreur historique en ne prévoyant pas de fonds de soutien dans le plan stratégique national (PSN), lequel est largement en deçà des ambitions écologiques et économiques qui devraient être les nôtres.

Maec, agriculture bio : nous voyons ici la faillite de ce qui aurait pu être un laboratoire de l'agroécologie, cet outil de transition indispensable aux mutations qui permettrait de combiner la souveraineté alimentaire et la juste rémunération des agriculteurs avec l'adaptation et l'atténuation du défi climatique. L'ensemble des amendements que nous défendrons iront dans ce sens. Leur sort déterminera le vote final du groupe socialiste. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)*

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit (HOR). Je suis heureux de vous retrouver ici pour parler d'agriculture. En France et dans l'Union européenne, lorsqu'on parle d'agriculture, on ne peut pas traiter séparément les fonds engagés par les États de ceux engagés par l'Union européenne.

En ce qui concerne votre périmètre, monsieur le ministre, il n'y a financièrement rien à redire. Vous présentez un budget en augmentation dans lequel, malgré quelques critiques que j'apporterai par la suite, je vois plusieurs points positifs.

Durant cette première année de l'exercice de votre ministère, ce qui m'a frappé agréablement, c'est l'énergie que vous avez mise dans le plan Protéines végétales, lequel se traduit dans le budget par une enveloppe de 100 millions d'euros, et dans le pacte en faveur de la haie, pour lequel vous battez depuis un an et dont l'importance a été démontrée par les événements météorologiques des jours derniers. Les haies sont un enjeu stratégique pour le climat, la biodiversité et la meilleure santé des cultures, et le pacte bénéficiera d'un financement de plus de 110 millions d'euros. Je mets également à votre crédit les 250 millions d'euros consacrés au renouvellement forestier et les 200 millions d'euros de crédits en faveur de la souveraineté et des transitions.

C'est ici que je fais le lien entre les 4 milliards d'euros du budget de l'agriculture et les 9 milliards qui nous proviennent du budget de l'Union européenne, puisque, en cette année 2024, nous nous trouvons à un croisement, où les crédits nationaux et les crédits européens s'articulent.

J'ai eu l'occasion de vous interpeller, la semaine dernière, sur la gestion des Maec dans certaines régions, notamment dans les régions d'élevage où elles revêtent une importance stratégique. Ces mesures encouragent concrètement la transition de l'agriculture, avec moins de maïs et plus de pâturages. Plus de prairies, c'est plus de filtres à eau et plus de pièges à carbone.

Je voudrais également aborder la question de l'agriculture biologique qui, depuis une vingtaine d'années, tire l'agriculture conventionnelle vers des pratiques plus vertueuses. Puisque nous allons débattre des crédits de l'Agence bio, je veux dire tout net que, si les agriculteurs bio sont parfois regardés au travers d'un prisme qui suscite le sourire, voire la moquerie, l'agriculture biologique est nécessaire pour concrétiser la loi Egalim, consécutive aux états généraux de l'alimentation, défendue par le ministre Stéphane Travert. Le législateur ayant souhaité que la restauration collective propose 50 % de produits en circuit court, locaux, durables et biologiques, il me semble qu'il faudrait travailler avec le ministère de la santé et le ministère de l'écologie pour encourager les collectivités gestionnaires des établissements scolaires – les régions pour les lycées, les départements pour les collèges, les municipalités pour les écoles –, mais aussi les Ehpad et les hôpitaux, à mobiliser davantage de crédits pour l'achat de produits biologiques.

Étant député de l'Ouest, dans les marches de Bretagne, à Fougères, où l'élevage, plus particulièrement la production laitière, était jusqu'à présent la production dominante, je suis très préoccupé par la déprise – que certains appellent la décapitalisation – et la conversion d'un grand nombre d'élevages vers des exploitations de culture, y compris en Bretagne. Ce phénomène entraîne la fermeture d'abattoirs et la disparition d'outils de transformation. Il pose également la question de notre souveraineté alimentaire (*M. Dominique Potier applaudit*) qu'éluent toutes celles et ceux qui, depuis plusieurs années, dans l'hémicycle ou dans la rue, attaquent

l'élevage français, quelle que soit sa nature – élevage traditionnel, conventionnel, voire intensif. Monsieur le ministre, vous devrez faire preuve de plus de volontarisme pour soutenir l'élevage français.

J'aurais voulu dire un mot concernant la sécurité sanitaire et le rôle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur le territoire national, mais je conclurai en disant que le groupe Horizons votera ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur les bancs des commissions.*)

M. le président. La parole est à Mme Eva Sas.

Mme Eva Sas (Écolo-NUPES). La nouvelle est tombée lundi : l'objectif de réduction de l'utilisation de pesticides a encore été repoussé par la France. C'est un manque criant d'ambition pour le changement de notre modèle agricole. La raison de ce report, selon vous ? Le temps de trouver des alternatives. Mais les alternatives sont déjà là, monsieur le ministre. Elles ne demandent plus qu'à être soutenues. Le budget 2024 n'en prend pas le chemin. D'un côté, vous ajoutez 250 millions au budget de l'agriculture pour soutenir les agriculteurs en difficulté et faire face aux calamités ; de l'autre, vous sous-financez l'agriculture bio et les mesures agroenvironnementales et climatiques.

Au cœur de cette contradiction, ce sont bien deux modèles agricoles qui s'affrontent : d'un côté, le rouleau compresseur de l'agro-industrie, de plus en plus numérisée, dépendante des phytos, qui nourrit moins les hommes que les animaux et épuise les sols ; de l'autre, l'agriculture paysanne et résiliente qui nourrit encore, à l'échelle mondiale, 70 % de la population, qui préserve les communs, crée des emplois – en moyenne deux fois plus pour l'agriculture bio – et favorise une alimentation locale et de qualité.

Beaucoup ont indiqué, pendant les débats en commission, qu'il ne fallait pas opposer ces deux modèles agricoles mais qu'il fallait les soutenir tous les deux, dans une sorte de « en même temps » agricole.

M. Pascal Lavergne. C'est ça !

Mme Eva Sas. Cela laisse entendre que les deux pourraient coexister durablement. Pourquoi parler de transition si, finalement, les deux modèles doivent continuer d'exister ? Ces deux modèles utilisent les mêmes sols, la même eau, mais l'un continue de polluer, quand l'autre en subit les conséquences. Des cultures biologiques sont détruites par le prosulfocarbe, ce polluant chimique si volatil et dangereux ; c'est un dommage que vous refusez d'indemniser, ce que nous proposons avec ma collègue Lisa Belluco.

Ces deux modèles sont aidés, mais l'un capte les terres les plus arables et le plus d'aides publiques, quand l'autre peine à se développer. Tant que la politique agricole commune (PAC) restera inéquitable, puisque la moitié des subventions allouées revient à 20 % des bénéficiaires, les paysans français seront découragés de se lancer dans l'agriculture paysanne et biologique.

Pour les écologistes, l'enjeu est de réconcilier paysans et consommateurs en engageant avec sérieux, détermination et clarté la transition agricole vers un modèle vertueux. Au triptyque déshumanisé « robotique, génétique, numérique », nous opposons un projet, protéger et nourrir. Voilà notre vision : une agriculture qui nourrit les humains et qui protège la terre. Ce ne sera pas le retour à la bougie, mais un modèle qui s'inspire du meilleur de nos histoires paysannes et

s'adapte aux réalités difficiles du dérèglement climatique. Un modèle qui donne envie, à l'heure où près de 5 millions d'hectares, soit un cinquième de la surface agricole actuelle, devraient changer de main d'ici à 2030. Un modèle qui donne espoir, à l'heure de l'effondrement de la biodiversité, de la pollution de nos sols, de l'air et de l'eau.

C'est un enjeu économique pour une plus juste rémunération des agriculteurs. C'est un enjeu de souveraineté alimentaire pour une France moins dépendante des importations et des fluctuations des marchés internationaux. C'est un enjeu de santé publique pour une alimentation plus saine et équilibrée, adaptée aux nouvelles attentes des consommateurs.

Nous saluons l'augmentation des crédits prévue dans le projet de loi de finances pour 2024. Toutefois, malgré l'effort affiché sur la planification écologique avec 1 milliard d'euros en autorisations d'engagement, il ne prévoit qu'un peu plus de 150 millions en crédits de paiement pour soutenir un plan Haies, un plan Protéines végétales, des diagnostics carbone et un fonds sur la souveraineté alimentaire. Dans le même temps, vous n'affichez pas d'ambition pour l'agriculture bio ni pour les mesures agro-écologiques, vous reculez l'échéance pour sortir des pesticides et vous ne préparez pas les paysans de demain. Nous n'y lisons donc pas cette grande ambition – je vous cite – « en faveur des filières agricoles et forestières pour permettre l'adaptation au changement climatique et atténuer ses effets, notamment par la décarbonation et de nouvelles pratiques ».

Pour une ambition à la hauteur de l'enjeu, il aurait fallu un soutien accru à l'agriculture bio, tant face à l'urgence que pour encourager les conversions et les maintenir ; un plan pour accompagner la diversification des cultures, synonyme d'une possible résilience des modèles économiques paysans ; des plans de sortie des pesticides et autres phytosanitaires accompagnés d'échéances claires et de moyens ; une vraie ambition pour la formation des paysans de demain. Voilà quelques orientations qui donneraient à voir une réelle intention de dépasser la gestion de crise et les régimes de calamité pour engager très fortement les transformations qui s'imposent. (*Applaudissement sur les bancs du groupe SOC. – M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES). La fanfare de la majorité a beau claironner que le budget pour l'agriculture est bon, historique et qu'il est en augmentation, le budget 2024 ne nous semble pas à la hauteur, même avec à sa tête un soliste comme vous, monsieur le ministre. Il est loin de protéger nos agriculteurs et d'accompagner la transition générationnelle au moment où les crises s'additionnent : sécheresse, événements climatiques, explosion du prix des matières premières, crise de l'eau, concurrence déloyale, effondrement de la démographie agricole, baisse de la consommation alimentaire... Pour résumer, les signaux sont au rouge et la politique agricole est très en deçà des enjeux.

Enfermée dans des équilibres qui ne tiennent plus, la nouvelle version de la PAC est critiquée de toutes parts. Sa déclinaison nationale ne voit pas plus loin que le bureau de la Commission européenne. Selon un grand nombre d'acteurs, les mesures prises pour remplir les objectifs climatiques et l'absence de perspective d'ensemble pour l'avenir de l'élevage témoignent d'un faible niveau d'ambition.

Les choix faits à Bruxelles et validés à Paris mettent à mal des milliers d'exploitations. En étendant à près de 90 % des exploitations le bénéfice des écorégimes, nous diluons le soutien autrefois apporté à ceux qui investissaient fortement pour faire évoluer leurs pratiques et nous perdons un effet de levier pour encourager vraiment la transition agricole.

L'agriculture biologique est la première sacrifiée : avec le nouveau régime, l'aide de la PAC passera de 110 euros à 92 euros par hectare. Alors que le bio est en grande souffrance et subit de premières déconversions, ce coup de rabot dangereux pourrait conduire notre pays à ne jamais atteindre ses objectifs.

La politique française corrige mal le tir de la PAC, même si elle déverrouille des projets intéressants comme le pacte en faveur de la haie et le plan Protéines végétales. Quel soutien pour l'élevage ? Quel soutien pour la filière laitière, dont les difficultés s'amoncellent ? Près de 1 000 vaches laitières ont été perdues en quelques mois à l'échelle de ma circonscription, et il ne s'agit que d'une mesure au doigt mouillé.

Partout, des éleveurs se séparent de leur troupeau, convertissent les prairies en grande culture, renoncent aux haies. Ils passent trop de temps et dépensent trop d'énergie pour des revenus qui ne sont pas décents ; ils souffrent de l'absence de relève de génération et de coûts énergétiques prohibitifs. La production de lait recule et si nous n'inversons pas la courbe, la France, pourtant pays de cocagne, pourrait devenir importatrice en 2027.

Il nous faut un plan Marshall pour arrêter cette hémorragie et réarmer la filière laitière – et plus largement la filière bovine. (*M. Dominique Potier applaudit.*) C'est le sujet essentiel pour la sauvegarde de notre souveraineté alimentaire et pour le maintien d'un maillage d'exploitations à taille humaine, qui ne sont pas au rendez-vous de ce budget. En commission, nous avons fait adopter à mon initiative un amendement d'alerte en soutien à la filière laitière. Le sort qui lui sera réservé déterminera évidemment l'appréciation du groupe GDR sur ces crédits.

Pas de soutien non plus en faveur de la pêche, qui fait les frais d'une absence de véritable stratégie nationale. Le Président de la République s'intéresse aux parcs éoliens offshore – il en veut partout sauf devant Le Touquet –,...

M. Stéphane Travert. Ce n'est pas au niveau, ça !

M. Sébastien Jumel. ...mais il ne s'intéresse pas réellement à l'avenir de notre pêche artisanale. Résultat : les quais se vident et la France se résout à importer de plus en plus de produits de la mer.

Quid de l'alimentation ? Aucune mesure, dans ce budget, ne vient sérieusement poser la question des prix et de la rémunération des paysans : il ne comporte pas de régulation pour garantir à ceux qui nous nourrissent un prix juste et rémunérateur, tout en offrant aux Français les moyens de se nourrir.

Heureusement, dans des territoires comme le mien, des initiatives voient le jour : à Dieppe, nous avons réduit le prix des cantines en même temps que nous avons recours à des produits du terroir, mais rien n'est fait pour aider les collectivités à faire face à l'inflation d'une manière efficace.

Monsieur le ministre, il nous faut un sursaut, un virage ; c'est urgent. Où est la grande loi d'orientation agricole ? Après qu'elle a été à plusieurs reprises déprogrammée, reléguée au second, voire au troisième, elle arrive, nous dit-

on. Alors qu'Emmanuel Macron avait fait beaucoup de promesses en 2017 et que notre agriculture décroche depuis 2016, qu'allez-vous mettre dans ce texte ? Quelles sont vos ambitions pour le foncier et quelles mesures concrètes prévoyez-vous pour freiner l'accaparement des terres, que les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) peinent, faute de moyens, à enrayer ?

Outre la question du foncier, cette loi ne devra pas faire l'économie d'une réflexion sur la question des prix après les échecs d'Egalim – la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous – et de ses avatars, comme la récente loi portant mesures d'urgence pour adapter les dispositions du code de commerce relatives aux négociations commerciales dans la grande distribution. La nouvelle orientation agricole devra reposer la question de la répartition de la valeur, comme elle devra se pencher sur le sujet majeur de la relève des générations, alors que 25 % des chefs d'exploitation ont plus de 60 ans.

Quelles seront vos réponses devant ces défis, monsieur le ministre ? Difficile, à cet instant, d'y voir clair. Je veux finir mon intervention en évoquant un tweet de Jean-Paul Dufrière, qui était député de l'Allier avant de passer la main à Yannick Monnet, réagissant à l'étiquetage d'une viande bovine achetée chez Super U : « Né en Autriche, élevé en Australie, abattu aux USA, découpé en France !! Mais franchement, y a pas de quoi être en colère ? » Oui, il y a de quoi être en colère quand notre élevage est percuté de la sorte. (*M. Dominique Potier et Mme Eva Sas applaudissent.*)

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Pas mal, ce tweet !

M. le président. La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac (LIOT). Concilier résilience climatique et souveraineté alimentaire, tel est l'objectif affiché pour les crédits 2024 de la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*. Nous pourrions l'approuver tant les bouleversements climatiques affectent en profondeur notre filière agricole, mais ce budget est-il réellement à la hauteur d'un tel objectif ? Oui, si l'on prend en considération la hausse de 1 milliard d'euros des crédits de paiement, qui permettra de poursuivre la réforme de l'assurance récolte. Nous saluons également les 800 millions d'euros destinés à la planification écologique – poursuite du déploiement de la stratégie nationale pour le développement des protéines végétales et pacte en faveur de la haie.

Mais ce budget pêche toujours par les signaux contradictoires qu'il envoie, par des mesures hétérogènes et parfois brutales et par l'absence de soutien aux pratiques agricoles les plus vertueuses. Fallait-il y inscrire des mesures coercitives sans accompagnement ni progressivité, qui affecteront le quotidien d'agriculteurs déjà à la peine pour vivre de leur travail ? La hausse des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollution diffuse, ainsi que la réduction de l'avantage fiscal sur le GNR, mettront encore plus à mal des trésoreries bien abîmées. Et lorsque nous avons proposé d'au moins flécher la fiscalité du GNR vers l'acquisition de matériels vertueux écologiquement, vous l'avez refusé.

Vous mettez en avant le rehaussement des seuils de recettes permettant de bénéficier d'une exonération totale des plus-values professionnelles agricoles de cession, mais la compen-

sation ne concernera que les plus grandes exploitations : les jeunes agriculteurs qui viennent de s'installer y auront encore moins accès. Vous reprenez d'une main ce que vous donnez de l'autre.

Deux points nous inquiètent particulièrement. Je pense tout d'abord à l'absence de soutien spécifique accordé à la filière bio. Le Gers est le premier département français s'agissant à la fois du nombre d'exploitations et de la surface occupée par l'agriculture bio. Il occupe le premier rang national s'agissant de plusieurs productions comme l'ail, le tournesol, le soja, le lin, le pois chiche, les lentilles et le sarrasin. Il est donc tout particulièrement exposé à la crise que vit le secteur bio depuis deux ans. La baisse de la consommation est causée par une image prix erronée de la part du consommateur, victime d'un pouvoir d'achat en berne ; mais ce qui explique qu'elle perdure, c'est surtout le manque de moyens consacrés à la filière par les pouvoirs publics.

En 2021, la Cour des comptes dénonçait déjà le fait que la politique de soutien à l'agriculture biologique n'était pas à la hauteur, et nous déplorons que le conventionnel touche toujours plus d'aides que le bio. Le fonds Avenir bio, doté de 18 millions d'euros, reste insuffisant, comme l'était déjà l'enveloppe d'urgence de 60 millions d'euros débloquée en mai dernier, bien en deçà des 151 millions d'euros nécessaires rien qu'en 2022, selon l'estimation fournie par la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab). À titre d'exemple, cette aide d'urgence ne concernera que 150 exploitations dans le Gers.

Nous proposons donc un fonds de soutien pérenne de 60 millions d'euros et une aide d'urgence à l'ensemble des restaurants collectifs publics et privés, pour qu'ils puissent continuer à proposer une offre de produits biologiques. Des amendements transpartisans – cosignés par plusieurs d'entre nous – sur l'écorégime bio, les Maec et le soutien à la communication de la filière seront également versés au débat.

Le deuxième sujet d'inquiétude concerne le manque d'appréciation du besoin d'accompagnement, alors que les crises sanitaires et environnementales vont en se multipliant. Peu de territoires sont épargnés par des phénomènes tels que la sécheresse, les épisodes orageux, les catastrophes naturelles, les gelées tardives et les maladies anciennes ou nouvelles. Je pense notamment aux vagues successives de grippe aviaire et de mildiou qui ont largement affecté mon département du Gers. Plus récemment, c'est une préoccupante vague de maladie hémorragique épizootique (MHE) qui touche les élevages du Sud-Ouest : son ampleur et son intensité surprennent. Il est urgent de se doter d'outils pour s'en prémunir, en adoptant l'approche *One Health* : la protection de la santé de l'homme passe par celle de l'animal et par les interactions avec l'environnement.

Là encore, notre groupe a fait des propositions précises et mesurées, comme la mensualisation des aides. Jusqu'à maintenant, rien n'a trouvé grâce à vos yeux, et tous nos amendements ont été rejetés en commission. Peut-être le « fonds Mildiou » fera-t-il exception ? Nous l'espérons, sachant qu'après le rejet de notre amendement en commission des affaires économiques, il aura fallu attendre l'examen en commission des finances pour que votre majorité se saisisse de la question. Nous souhaitons que la création d'un tel fonds soit confirmée en séance pour envoyer un signe positif aux viticulteurs.

L'accompagnement de nos agriculteurs ne peut pas être une option des politiques publiques : c'est une nécessité, gage de notre souveraineté alimentaire de demain. Ce n'est pas le cas dans le présent texte, qui n'apportera hélas qu'une inflexion minimale à la situation de nos agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR, SOC, GDR-NUPES et Écolo-NUPES.*)

M. le président. La parole est à M. Pascal Lavergne.

M. Pascal Lavergne (RE). Cela a été dit à plusieurs reprises mais je vais le répéter : depuis plusieurs années, l'enchaînement ou la conjonction de crises – aléas climatiques de plus en plus intenses et plus fréquents, crises sanitaires majeures affectant à la fois les hommes et les animaux, difficultés économiques liées à l'invasion de l'Ukraine – frappent directement et durement l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

C'est pourquoi le budget 2024 du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire réaffirme le caractère stratégique de ces secteurs pour la souveraineté de notre pays. Il traduit également la nécessité et la volonté d'accompagner de façon résolue la transition écologique des secteurs agricole, alimentaire et forestier, qui doit être accélérée face au défi climatique. Ce budget est ainsi marqué par la déclinaison de la planification écologique pour chacun de ces secteurs.

Un effort très significatif de 1,04 milliard d'euros en autorisations d'engagement est ainsi prévu sur le programme 149, *Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*, tandis que 250 millions – plusieurs orateurs l'ont évoqué – seront mobilisés pour le programme 206 *Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation*, en vue de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Les chantiers engagés pour relever les défis de la souveraineté alimentaire sont également financés, en synergie avec les autres ressources mobilisables.

Le budget 2024 conforte également les dispositifs cofinancés de la politique agricole commune, dont l'objectif est de poursuivre l'amélioration... excusez-moi, j'ai perdu ma ligne...

M. Sébastien Jumel. Il y a un problème de ligne à En Marche! (*Sourires.*)

M. Fabrice Brun. Un problème de ligne budgétaire!

M. Pascal Lavergne. ...l'amélioration, donc, de la compétitivité économique et environnementale des exploitations et des entreprises. Celles-ci doivent faire face à l'instabilité des marchés mais aussi s'adapter à la hausse des exigences et des contraintes environnementales, tout en répondant à la demande croissante en matière de sécurité des produits alimentaires. Ces cofinancements complètent les 9,4 milliards d'euros de crédits européens – ne les oublions pas.

Le budget intègre, cette année encore, une provision pour aléas financiers, mobilisable en cas de crise – et il n'en manque pas –, afin d'accompagner les exploitations face aux aléas climatiques, économiques et sanitaires. En fonction de l'ampleur de ces crises, des crédits complémentaires viendront augmenter le budget initial.

Il est cher à beaucoup d'entre nous mais souvent dans le viseur ; je me satisfais de la reconduction du TODE pour 2024 et espère que ce dispositif sera un jour gravé dans le marbre.

L'année 2024 constituera la deuxième année de mise en œuvre de la programmation 2023-2027 et du nouveau partage de compétences entre l'État et les régions. Ces dernières sont désormais responsables de la mise en œuvre des interventions du Feader – Fonds européen agricole pour le développement rural – non liées à la surface, en particulier les aides à l'investissement et à l'installation.

Par ailleurs, le fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) disposera d'une enveloppe budgétaire de 275 millions d'euros dans le PLF pour 2024 ; il appuiera le déploiement du dispositif universel de couverture des risques institué en 2022. Afin d'accompagner cette ambition, la contribution de l'État vient s'ajouter à l'enveloppe annuelle de crédits européens du Feader et au produit de la contribution additionnelle sur les conventions d'assurance. Le présent budget prévoit ainsi 580 millions, l'objectif étant d'atteindre 680 millions, conformément à l'engagement du Président de la République.

Le secteur forêt-bois n'est pas oublié : les actions qui le concernent sont financées dans le programme 149, qui permet d'assurer un développement équilibré, dynamique et durable de la filière, tout en prenant en compte les risques accrus, en particulier le risque relatif aux incendies de forêt, et la nécessaire adaptation – là encore – au changement climatique.

Le programme 206, *Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation*, contient les dépenses liées aux actions menées et aux dispositifs déployés par le ministère de l'agriculture et par ses services déconcentrés ; son budget est également en hausse.

D'une manière générale, le budget pour 2024 préfigure la loi d'orientation agricole que le secteur attend avec une certaine forme d'impatience, démontrant l'attachement qui est le sien – il est aussi le nôtre –, d'amont en aval, à celles et ceux qui produisent pour nous nourrir chaque jour. Ne les oublions pas.

J'ai une pensée particulière pour eux. Je voudrais leur dire les mots suivants : votre métier est d'une grande noblesse mais il est difficile. La nation doit être à vos côtés, sans opposer les modèles.

L'année 2024 est une marche, il y en aura d'autres et nous devons être à la hauteur de l'enjeu lors des futurs budgets. En ligne de mire, nous devons garder un objectif intangible, celui de la souveraineté alimentaire ; sans elle, nous risquons de subir un diktat pour nous nourrir. Pourquoi nous satisfèrions-nous d'une agriculture importée ? Nous n'en voulons pas chez nous. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. le président. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas (RN). Aujourd'hui, la France importe 22 % de la viande bovine, 26 % du porc, 28 % des légumes, 30 % des produits laitiers, 45 % du poulet, 56 % de la viande ovine, 63 % des protéines oléagineuses, 71 % des fruits et 80 % du miel qu'elle consomme. Alors que l'agriculture française s'effondre, nous ne participerons pas, monsieur le ministre, à cette autosatisfaction permanente d'un gouvernement qui, dans la continuité de ce qui se fait depuis ces quarante dernières années, aura approuvé les choix les plus catastrophiques en matière d'agriculture. Jadis grande nation agricole, jamais la France n'aura été aussi peu souveraine en matière alimentaire, et cela malgré toute votre communication et tous vos slogans.

Chute des productions, chute des exportations, chute des rémunérations, chute des installations :...

M. Paul Vannier. Et exploitation des sans-papiers...

M. Grégoire de Fournas. ...il ne reste que quelques années pour sauver notre agriculture et sa capacité – stratégique et vitale – à nourrir la population.

Ce n'est pas l'injection de quelques milliards de plus qui sauvera l'agriculture française, mais bien un changement total de modèle, fondé sur le localisme, la juste répartition des marges et la modernisation des moyens de production, dans le respect des identités et des terroirs.

M. Paul Vannier. Et le respect des travailleurs agricoles !

M. Grégoire de Fournas. Le modèle que vous défendez, monsieur le ministre et chers collègues macronistes, est celui d'une agriculture en proie au pire de la mondialisation et à des traités de libre-échange que vous feignez de combattre ici mais que vous soutenez à Bruxelles, tout comme la stratégie décroissante « de la ferme à la table », véritable feuille de route d'une réduction assumée de la production agricole, en contradiction totale avec votre prétendue défense de la souveraineté alimentaire.

Alors que l'agriculture française est la plus vertueuse au monde, c'est bien vous qui, par ailleurs, continuez à soutenir l'enfer bureaucratique de Bruxelles et son déluge de normes qui étouffent les agriculteurs.

Il est temps de déployer enfin une grande politique agricole en réhabilitant nos agriculteurs, autant stigmatisés par la Commission européenne que par les écoterroristes d'extrême gauche. Il est temps de protéger notre agriculture de cette mondialisation folle en instaurant le principe du juste échange. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour vous demander de cesser les simplifications hasardeuses en la matière, monsieur le ministre : le vignoble bordelais n'a pas besoin des traités de libre-échange pour exporter son vin, puisqu'il le fait depuis le Moyen-Âge.

M. Paul Vannier. En exploitant les travailleurs agricoles !

M. Grégoire de Fournas. Il est temps de redonner à l'agriculture les moyens de produire, donc de lui garantir l'usage d'outils qu'il ne serait pas raisonnable d'interdire en l'absence d'autres solutions. La hausse du budget dédié à l'agriculture n'éclipsera pas les baisses de ceux consacrés à FranceAgriMer et à l'ONF, pourtant indispensables au soutien à l'agriculture et particulièrement à la sylviculture. Après les incendies gigantesques qui ont ravagé la Gironde, le Président de la République avait assuré que rien ne serait plus comme avant. Ce projet de budget montre l'exact contraire.

Nous n'oublierons pas non plus que ce projet de loi de finances prévoit d'accabler les agriculteurs de nouvelles taxes : la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, qui placera de nombreuses exploitations dans des situations très difficiles ; la redevance pour pollutions diffuses, alors que les produits phytosanitaires sont très souvent l'unique solution pour protéger les cultures – c'est l'élu d'un département viticole décimé cette année par le mildiou qui le dit ; ou encore les taxes sur le gazole non routier, dont la hausse prévue jusqu'en 2030 représentera une charge considérable pour les agriculteurs, confrontés par votre faute à une nouvelle impasse technique.

Au-delà de l'attitude schizophrénique consistant à taxer d'avantage le GNR tout en imposant aux agriculteurs d'en consommer plus du fait de l'interdiction du glyphosate, nous attendons que vous présentiez les solutions alternatives que vous entendez proposer aux agriculteurs – mis à part le tracteur électrique et les remorques de batteries qu'il faudrait pour le faire fonctionner.

M. Paul Vannier. Et l'exploitation des travailleurs agricoles !

M. Grégoire de Fournas. Échec des lois Egalim, des clauses miroirs et de la simplification administrative ; multiplication des taxes, des normes et des interdictions : ne comptez pas sur nous pour approuver votre politique agricole. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. Stéphane Travert. On ne compte jamais sur vous, de toute façon !

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Hignet.

Mme Mathilde Hignet (LFI-NUPES). Des objectifs budgétaires flous, une loi d'orientation qui tarde à venir, des aides promises aux agriculteurs mais finalement supprimées dans la PAC : le Gouvernement s'embourbe dans une impasse et vous semblez appuyer sur l'accélérateur en patinant toujours plus. Le nombre de paysans ne cesse de baisser et les jeunes n'arrivent pas à s'installer : un plan social massif et silencieux est en cours.

Avec ce projet de budget, vous faites clairement le choix d'abandonner les aides les plus vertueuses : alors que le budget de l'État alloué à l'agriculture augmente globalement, celui dédié aux mesures agroenvironnementales et aux aides à la conversion bio baisse.

Pour ce qui est des Maec, d'abord, vous tentez de justifier leur diminution par un enfumage technique qui ne convainc personne. Comment expliquez-vous que 100 millions d'euros manquent en 2024 pour permettre à l'État d'honorer ses engagements envers les paysans ayant signé un contrat en 2023 ? Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole commune en début d'année, ces derniers se sont engagés par milliers dans la transition agroécologique, et c'est heureux : nous devrions les en féliciter.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : à travers les Maec, l'agriculteur s'engage à changer ses pratiques et à agir en faveur de l'environnement et du climat – c'est une bonne nouvelle ! En retour, la communauté nationale s'engage à rémunérer cet effort. Or nous avons appris cet été que l'État sera incapable d'honorer sa part du contrat. Si vous cherchiez à casser davantage la confiance entre l'État et le monde agricole, c'est réussi ! Nous n'aurions pu envoyer pire message aux paysans.

Pourtant, ce manque de financements était prévisible. Les paysans ne doivent pas être les victimes de votre incapacité à construire un budget qui tient la route, monsieur le ministre. Nous sommes nombreux, dans cet hémicycle, à vous avoir alerté pendant des semaines sur le manque de moyens dédiés aux Maec. J'ai écouté les réponses que vous avez apportées à mes collègues : vous renvoyez la balle aux agences de l'eau et aux régions. Vous êtes dans le déni ! Quand on fait une erreur de planification budgétaire en élaborant le PSN, on prend ses responsabilités et on la corrige dans le budget national : on ne tente pas de se défausser en appelant au secours les agences de l'eau et les collectivités territoriales ! Et puis quoi, encore ? Pourquoi ne pas lancer une cagnotte en ligne pour financer les Maec, tant que vous y êtes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)*

S'agissant de l'agriculture biologique, vous détournez les yeux d'une crise majeure. Le ministère s'était engagé à verser 110 euros par hectare au titre de l'écorégime bio. Ce montant a été revu à la baisse et fixé à 92 euros, là encore du fait d'une mauvaise programmation budgétaire. Ainsi, d'un côté, vous vous fixez l'objectif, dans la loi Egalim, d'atteindre 20 % de bio dans les cantines ; de l'autre, vous diminuez les aides pour le bio : c'est l'exemple type du double discours ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Permettez-moi de partager ma vision de l'économie agricole et des enjeux auxquels nous devons nous attaquer. D'abord, le monde agricole vit une crise de l'endettement. Nous proposons par exemple de reprendre la dette des agriculteurs qui s'engagent dans une conversion en agriculture bio. Avec l'inflation, s'y ajoute une crise immédiate : celle de la trésorerie. Or l'un des piliers de la trésorerie d'une exploitation, c'est la PAC. Les agriculteurs ont construit des budgets prévisionnels en se fondant sur les estimations d'aides que leur ont transmis vos services. Il faut maintenant tenir parole.

Vous nous croyez incapables de trouver un compromis et de voter les crédits de la mission. J'ai un scoop pour vous, monsieur le ministre : nous les voterons, à condition que vous mettiez 100 millions – pas un de moins – sur la table pour les Maec. Voilà notre prix ! (*M. le président de la commission des finances applaudit.*) Ce n'est d'ailleurs pas tant notre prix que le montant que vous devez verser pour restaurer la confiance, désormais rompue, entre vous et les paysans qui se sont engagés pour préserver l'environnement et le climat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Dive.

M. Fabrice Brun. Ça va élever le niveau !

M. Julien Dive (LR). Permettez-moi de commencer par rendre hommage à un agriculteur de l'Aisne décédé ce samedi 4 novembre, Henri de Benoist, pionnier, illustre défenseur de notre agriculture depuis sa ferme nichée au cœur du Chemin des Dames, là où la terre qui nourrit désormais a été celle de toutes les souffrances. Durant cinquante ans, il a été de ceux qui ont porté une ambition pour l'agriculture française sur la scène mondiale.

M. Fabrice Brun. Merci, cher collègue !

M. Julien Dive. Sommes-nous encore aujourd'hui capables de rivaliser et d'assumer de produire ? Essayons de répondre à cette question.

La mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* du projet de loi de finances pour l'année 2024 est bien plus qu'une simple formalité budgétaire : elle est un baromètre de notre engagement envers les agriculteurs. Nous ne pouvons nous permettre de sous-estimer son importance. La crise énergétique récente, exacerbée par la guerre en Ukraine, a mis en lumière la vulnérabilité du secteur agroalimentaire, en raison de sa dépendance à l'énergie et des coûts élevés qui en découlent. Néanmoins, les augmentations prévues dans ce budget ne sont qu'un pansement temporaire sur une blessure béante. Ce que nous exigeons, c'est une vision stratégique audacieuse et de long terme, afin de garantir la résilience et la pérennité de l'agriculture française.

Comme en commission, les élus du groupe Les Républicains expriment leur inquiétude face au projet d'augmentation des redevances, qui alourdira de 47 millions d'euros les

charges des agriculteurs, dont 37 millions au titre de la redevance pour pollutions diffuses, en hausse de 24 %, contre 15 % pour la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau. Cet effort colossal s'ajoute à ceux déjà fournis par la profession, qui perçoit cette mesure comme une pénalisation incompréhensible, en contradiction avec l'engagement du Gouvernement de ne pas augmenter les impôts cette année.

Dans un contexte d'inflation préjudiciable à la rémunération des éleveurs, le secteur de l'élevage bovin français fait face à des défis structurels importants. Son avenir est sérieusement compromis, les nombreux éleveurs approchant de la retraite peinant à trouver des successeurs. Cette situation précaire, non contente de menacer l'avenir de cette filière vitale, a également des répercussions dramatiques sur notre balance commerciale. Il est regrettable que le projet de loi de finances ne manifeste aucune intention d'instaurer des mesures fiscales spécifiques pour soutenir l'élevage bovin. Une intervention rapide est pourtant nécessaire pour préserver notre souveraineté alimentaire et lutter contre la décapitalisation des cheptels.

Nous nous étonnons aussi de l'absence de mesures fiscales en faveur de la transmission et de l'installation, deux éléments cruciaux qui garantissent le renouvellement des générations. Je sais que la loi d'orientation et d'avenir agricoles – promise pour l'été, puis pour l'automne, puis pour décembre, puis pour un jour, peut-être – abordera cet enjeu, mais ce budget n'est-il pas censé en poser les bases ? Devrons-nous plutôt attendre une loi de finances rectificative, ou même le PLF pour 2025 ? Il est impératif de créer un environnement fiscal favorable à la transmission intergénérationnelle, afin d'encourager les jeunes agriculteurs à reprendre le flambeau : la fiscalité, plutôt qu'une entrave, doit devenir un levier d'action. C'est l'objet de la proposition consistant à rehausser de 250 000 euros à 350 000 euros de chiffre d'affaires le seuil d'exonération d'imposition des plus-values agricoles dans le cadre d'une cession.

Le Gouvernement peut se targuer de l'augmentation des crédits alloués à la mission, mais il doit surtout adopter une vision de long terme pour le secteur agricole, au-delà des seules injections de fonds. Nous avons besoin de réformes structurelles courageuses, qui garantiront la prospérité et la pérennité de notre agriculture. Les producteurs sont confrontés à une concurrence déloyale et à la pression sur le foncier. Ils subissent des charges et des contraintes toujours plus fortes. La réalité est dure : moins d'un agriculteur sur dix se déclare optimiste quant à l'avenir de son exploitation.

M. Fabrice Brun. Eh oui ! C'est la réalité !

M. Julien Dive. Monsieur le ministre, le 25 octobre, lors du salon européen Betteravenir, organisé en Picardie, vous vous êtes engagé devant toute la filière de la betterave à sucre à couvrir les pertes liées à la jaunisse en 2023. La même promesse avait été faite en février dernier aux betteraviers manifestant devant les Invalides. Combien de temps les exploitants touchés par la jaunisse de la betterave devront-ils attendre pour bénéficier de cette aide ?

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Il faut d'abord que la récolte ait eu lieu !

M. Julien Dive. Pouvez-vous en dire plus sur son montant estimé et ses modalités d'attribution ? Tout retard dans sa distribution pourrait avoir des répercussions irréversibles.

Vous avez également annoncé – je ne peux que vous en féliciter – le deuxième volet du plan national de recherche et d'innovation (PNRI), dont l'objet est de proposer des alternatives opérationnelles aux néonicotinoïdes, pour les années 2024 à 2027. Quel sera le montant alloué pour la période indiquée? Où les financements apparaissent-ils dans le budget? La filière a besoin de connaître officiellement les ressources qui lui seront consacrées.

Notre rôle est de mettre en lumière ces enjeux importants et de réclamer la transparence, l'action et la prise en considération des besoins pressants des paysans. Nous ne pouvons plus nous permettre de reporter les décisions qui détermineront le sort de notre souveraineté agricole: l'heure est à l'engagement. Cela étant dit, nous savons tous dans quelles conditions ce projet de loi de finances sera adopté. Est-il bien utile, dès lors, de donner un avis? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Martineau.

M. Éric Martineau (Dem). Je me réjouis que nous ouvrons ce débat consacré à l'agriculture par une bonne nouvelle: le budget pour 2024 est totalement inédit. Il l'est par la hausse des crédits de paiement qu'il consacre – 23 % de plus que dans la loi de finances initiale pour 2023, qui prévoyait elle-même une augmentation de 1 milliard d'euros par rapport à l'année précédente. Avec environ 25 milliards d'euros de fonds nationaux et européens, la France confirme ainsi sa volonté de demeurer un grand pays agricole.

Ce budget est aussi inédit parce qu'il traduit l'engagement du Gouvernement de faire de cette législature un quinquennat écologique, en y consacrant 1 milliard d'euros: le plan de développement de l'agroforesterie, le pacte en faveur de la haie, la stratégie de réduction du recours aux produits phytosanitaires et le subventionnement du diagnostic d'émissions carbone au moment de la transmission des fermes sont autant d'éléments essentiels pour assurer la pérennité de l'agriculture française.

Ce budget pose ainsi des bases solides pour permettre à nos agriculteurs de réussir la transition écologique et d'atteindre les objectifs que nous nous sommes collectivement fixés à l'horizon 2050.

Le PLF pour 2024 permet d'intensifier la transition écologique avec 1,3 milliard d'autorisations d'engagement prévues, dont 800 millions pour la planification écologique en agriculture et 500 millions pour la forêt, la moitié de ce montant étant consacrée à la stratégie de réduction des produits phytosanitaires. Celle-ci pose, pour la première fois, un cadre méthodique visant à identifier les impasses techniques et à investir dans la recherche et l'innovation afin de développer des solutions alternatives.

Nous devons maintenir un haut niveau de protection des cultures, soutenir les performances économiques et environnementales des exploitations et préserver la santé publique et celle de l'environnement dans la logique dite *One Health* – une seule santé.

Ce budget est inédit car il permet de nombreuses avancées en matière de souveraineté alimentaire – une notion éminemment importante qui figure dans l'intitulé de vos fonctions, monsieur le ministre.

Je tiens à saluer tout particulièrement le plan en faveur de la souveraineté alimentaire qui mobilisera 200 millions d'euros, dans la continuité de ce qui a été accompli dès

cette année pour les fruits et légumes dans le cadre du plan de relance. L'objectif est de gagner cinq points de souveraineté dans cette filière dès 2030.

Je salue également la poursuite de la stratégie nationale pour le développement des protéines végétales. Une enveloppe de 100 millions y est dédiée, pour atteindre notre objectif de doublement de la surface cultivée, accompagner la diversification des usages tout en réduisant les importations de produits moins-disants sur le plan environnemental.

Aussi avez-vous récemment annoncé un plan de reconquête de la souveraineté de l'élevage, qui rappelle le rôle indispensable des éleveurs pour notre agriculture et nos campagnes. Vous avez insisté sur la nécessité d'une juste rémunération de leur travail, à l'heure où cette filière entrevoit des difficultés à susciter des vocations. Il sera utile de revenir sur ce point durant nos débats. Nous avons besoin d'élevage en France: sans lui, point de fumure pour les sols et les cultures végétales.

Nous serons à vos côtés pour défendre des mesures fortes en faveur de la souveraineté de ce secteur. Par ailleurs, monsieur le ministre, je sais que, comme nous, vous êtes attaché au bien-être animal, lequel n'est pas incompatible avec l'élevage.

Si ce budget est marqué par des mesures environnementales fortes, comme l'a annoncé le Président de la République en septembre 2022, l'année 2024 nous permettra également d'examiner le projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles qui portera sur deux priorités: l'orientation et la formation ainsi que l'installation et la transmission. Saluons à cet égard la création d'un fonds Entrepreneurs du vivant, doté de 400 millions, pour soutenir le portage du foncier agricole et favoriser les projets d'installation en lien avec les transitions.

L'agriculture biologique, qui rencontre de grandes difficultés, n'est pas en reste. Les crédits augmentent cette année de 10 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 5 millions pour le fonds Avenir bio et 5 millions pour des actions de communication. Comme vous, monsieur le ministre, nous sommes attachés à une agriculture respectueuse de l'environnement et de notre planète. Nous serons attentifs aux difficultés rencontrées comme aux solutions apportées. N'opposons pas nos agricultures.

J'en profite pour saluer le travail de tous les agriculteurs – certains nous écoutent actuellement – car ce sont eux qui nous nourrissent. Le groupe Démocrate, qui connaît votre engagement, vous accorde sa totale confiance, monsieur le ministre, pour soutenir notre agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Sylvain Maillard. Très bien!

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Le budget présenté aujourd'hui est, nous pouvons le dire, historique pour l'agriculture. Il prévoit 1 milliard d'euros supplémentaires pour déployer la planification écologique et protéger nos forêts. Le Gouvernement se donne les moyens d'assurer notre souveraineté alimentaire dans un contexte de changement climatique profond et d'accélération des transitions dans le secteur. Je rappelle au

passage que le budget pour 2023 était déjà marqué par une hausse significative, notamment s'agissant des questions assurantielles – j'y reviendrai.

En 2024, le ministère bénéficiera ainsi de 7 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 17 % par rapport à 2023, et ce dans le respect d'un équilibre auquel nous sommes collectivement attachés. Il faut en effet donner au ministère les moyens d'agir dans un esprit de responsabilité budgétaire pleine et entière tout en nous gardant d'une approche uniquement comptable et en favorisant les réformes qui s'inscrivent dans une logique de transition.

Pour illustrer mon propos, je donnerai l'exemple – évoqué par plusieurs d'entre vous – de la trajectoire de baisse de l'avantage fiscal appliqué au gazole non routier, fruit d'un travail mené, de façon responsable, avec la profession agricole...

M. Fabrice Brun. Bien !

M. Marc Fesneau, ministre. ...et qui fera l'objet de mesures de compensation en faveur de la compétitivité, de la résilience et de la transition écologique de nos exploitations afin d'accompagner nos agriculteurs dans cette évolution. Je pense à l'allègement de la fiscalité sur les entreprises agricoles, aux mesures d'aide à la décarbonation de l'agriculture ou encore à l'élaboration d'une feuille de route, d'ici 2024, pour la décarbonation des engins agricoles. Si nous sommes dans certains cas confrontés à des impasses,...

M. Fabrice Brun. Merci de le souligner !

M. Marc Fesneau, ministre. ...nous devons travailler sur ces questions.

Il me semble également important de rappeler qu'au-delà des crédits prévus par la loi de finances, le Gouvernement a systématiquement été au rendez-vous pour soutenir nos agriculteurs face aux crises qu'ils traversent – et que certains d'entre vous ont mentionnées. Cela a été le cas aussi bien en 2022 qu'en 2023, puisque le projet de loi de finances rectificative (PLFR), que vous examinerez prochainement, prévoit des ouvertures de crédits supplémentaires, à hauteur de 825 millions d'euros, sur la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*, pour financer des mesures d'aide à la distillation pour la filière viticole, à l'arrachage, à la lutte contre l'*influenza* aviaire, à la vaccination ou en faveur de l'agriculture bio.

À cet égard, je veux saluer à cette tribune toutes les équipes du ministère et de la Mutualité sociale agricole qui ont affronté des crises importantes touchant l'agriculture et les entreprises agroalimentaires sur l'ensemble du territoire. Elles y ont fait face, aux côtés de l'ensemble des structures agricoles, en particulier les chambres d'agriculture, contribuant ainsi à préparer l'avenir au service de nos agriculteurs.

Ce budget nous donne donc les moyens d'agir en soutien aux filières, aux exploitations agricoles et à la forêt. J'évoquerai d'abord la réforme de l'assurance-récolte, peu mentionnée ce matin, peut-être parce qu'elle a été mise en œuvre dès cette année. Si son application se poursuivra en 2024, elle a permis, dès son lancement, un accroissement significatif du nombre d'assurés.

Ce bilan démontre l'efficacité de la politique du Gouvernement pour renforcer la résilience de la ferme France. En effet, face à des phénomènes climatiques de plus en plus violents, il est certes nécessaire de replanter des haies, comme l'a dit M. Benoit, mais il faut aussi, pour permettre

la résilience du secteur, travailler sur la question des assurances. Si nous devons évidemment rester attentifs aux difficultés d'application que l'on observe ici ou là, les surfaces couvertes par une assurance sont globalement beaucoup plus nombreuses en 2023 qu'en 2022.

Cette réforme, adoptée ici à une très large majorité, poursuit sa montée en charge avec un budget prévu de 580 millions – et qui pourrait atteindre les 600 millions, conformément aux engagements du Gouvernement et du Président de la République.

Deuxièmement, sans citer l'ensemble des avancées permises par la nouvelle politique agricole commune, je rappellerai que, comme je m'y étais engagé, le calendrier des versements des aides de la PAC a été globalement respecté. Certes, il peut exister des difficultés dans tel ou tel département mais je me félicite que, contrairement à ce qui s'était passé en 2015 – on s'en souvient –, nous ayons pu procéder, dès le 16 octobre et avec un taux d'avance quasiment conforme à celui que l'on a observé dans le passé, aux premiers versements de cette nouvelle PAC.

Celle-ci est forcément différente de la précédente, ce qui suppose de procéder à certains ajustements. Je tiens à cet égard à saluer la mobilisation des services déconcentrés de l'État et de l'ASP, l'Agence des services et de paiement, qui nous ont permis de respecter cet engagement.

Ce budget se caractérise, troisièmement, par un soutien appuyé à notre politique forestière dans un contexte de planification écologique. Comme je m'y étais engagé, les effectifs de l'ONF sont préservés pour la deuxième année consécutive et des moyens financiers supplémentaires sont même prévus afin de créer une nouvelle mission d'intérêt générale relative à l'adaptation au changement climatique, dotée de 8 millions d'euros, et de renforcer la mission d'intérêt général de défense des forêts contre l'incendie. Nous pourrions revenir, au cours de la discussion, sur les effectifs du CNPF, les mesures prévues faisant écho aux débats que nous avons eus cet été sur la loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

Quatrièmement, le Gouvernement confirme son soutien à l'agriculture biologique avec 10 millions supplémentaires qui portent le fonds Avenir bio à 18 millions – soit une hausse de 5 millions – et permettront de financer les actions de communication. Ces crédits complètent le plan de soutien au secteur de l'agriculture biologique. Ce plan, que j'ai annoncé en mai, vise à apporter une aide d'urgence aux exploitations mais aussi, plus largement, une réponse structurelle.

La filière bio mérite que je lui consacre quelques instants car elle connaît actuellement une crise, certains agriculteurs se demandant avec inquiétude s'ils ne devront pas opter pour une déconversion. Je rappellerai donc quelques chiffres. L'enveloppe annuelle pour l'aide à la conversion s'élève à 340 millions et 120 millions de commande publique ont été engagés cette année dans le cadre d'Egalim. Il faut également mentionner 70 millions d'aide d'urgence, 99 millions de crédits d'impôt, 70 millions d'écotégimes, 18 millions de fonds Avenir bio – déjà cité – et 5 millions pour des actions de communication. Ce sont ainsi quelque 700 millions qui viennent s'ajouter aux crédits habituels dont bénéficient les agriculteurs bio.

Par conséquent, on ne peut pas dire que nous ne sommes pas au rendez-vous du bio. Il faut simplement mieux structurer la filière et faire en sorte que la consommation augmente, grâce à la commande publique mais aussi sous l'effet d'actions de communication. Celles-ci doivent rappeler les vertus et le rôle de premier plan qu'occupera demain l'agriculture bio.

J'aimerais dire quelques mots sur l'outre-mer, une question peu abordée ce matin – mais qui le sera sans doute cet après-midi. Les crédits du Ciom, le comité interministériel des outre-mer, augmenteront de 15 millions. On sait à quel point l'autonomie alimentaire est un facteur important et stratégique pour ces territoires.

Le deuxième axe fort de notre action est l'accompagnement et l'intensification de la transition écologique. Ce projet de loi démontre l'engagement et l'ambition du Gouvernement en la matière, avec 1,3 milliard d'autorisations d'engagement prévues par le PLF.

Madame la députée Hignet, vous avez regretté qu'il s'agisse d'autorisations d'engagement et non de crédits de paiement. Je vous signale que dans le cadre d'un budget, de telles autorisations signifient que l'État s'engage sur ces dépenses – en tenant compte toutefois de la capacité à déployer des crédits –, sinon une telle dénomination n'aurait pas de sens. Ce n'est pas parce que la dépense n'est pas immédiate que l'État ne s'engage pas en la matière. Le sérieux budgétaire exige de définir d'abord des autorisations d'engagement, autrement dit un plafond, puis, au moment où l'argent est dépensé, des crédits de paiement.

Comme nombre d'entre vous l'ont dit, ces crédits permettront de financer la replantation, d'ici 2030, de 50 000 kilomètres linéaires de haies grâce à un plan de 110 millions par an, que j'ai présenté récemment avec ma collègue Sarah El Haïry et qui a suscité une large adhésion. Je note – sous l'œil du seul député de cette région que je vois dans l'hémicycle – que les Bretons ont pu faire figure de pionniers en la matière.

M. Sébastien Jumel. Il n'y a pas que la Bretagne en France ! Il y a aussi la Normandie !

M. Marc Fesneau, ministre. Vous avez raison, monsieur Jumel. L'agriculture a intérêt à développer un tel linéaire de haies, lesquelles constituent aussi un atout en matière de biodiversité et de rétention d'eau.

Nous pourrions également, grâce à ces crédits, poursuivre le déploiement de la stratégie nationale sur les protéines végétales, à hauteur de 100 millions, pour rendre notre agriculture moins dépendante. Une telle reconquête présente un intérêt à la fois économique, écologique et en matière de souveraineté.

Je citerai aussi le fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions qui permettra, dans un contexte de changement climatique, de favoriser les reconstitutions de systèmes, à l'échelle des filières mais aussi – et j'y tiens beaucoup – des territoires.

La stratégie de réduction des produits phytosanitaires pose pour la première fois un cadre méthodique afin d'identifier les impasses et d'investir dans la recherche. Madame la députée Sas, vous avez affirmé que nous en avions rabattu dans ce domaine. Ce n'est pas du tout le cas. D'ailleurs, les organisations non gouvernementales présentes lors de la présentation du plan Écophyto 2030 l'ont dit elles-mêmes.

Il y a en revanche un consensus pour convenir que des impasses existent. Par exemple, nous sommes encore face à une impasse s'agissant de la filière betterave – comme l'a rappelé le député Dive, j'étais il y a quelques jours en Picardie pour évoquer cette question. De même, nous connaissons des difficultés dans la filière cerise.

Par conséquent, ne répétons pas qu'il existe des solutions alternatives quand ce n'est pas le cas. Reconnaissons plutôt que, face à une telle situation, nous devons fixer une trajectoire et donner à la recherche les moyens nécessaires pour y remédier. En l'occurrence, nous lui consacrons 250 millions dans ce budget. Ainsi, nous pourrions avancer sur ces questions.

J'en profite pour rassurer M. Dive, au risque d'être un peu besogneux, en lui rappelant – même s'il le sait aussi bien que moi – que l'on constate les pertes dues à la jaunisse seulement au moment de la récolte. Nous y sommes. Maintenant que nous connaissons les pertes, grâce à un travail mené avec la filière – quelques zones, dans quelques départements, sont concernées –, nous sommes en mesure de couvrir les besoins et je peux affirmer que nous respecterons les engagements pris en février.

Par ailleurs, nous serons – évidemment – au rendez-vous s'agissant du PNRI. Nous attendons qu'un programme nous soit présenté.

Avant de conclure, je tiens à préciser, d'une part, que le budget de la sécurité sanitaire des aliments, une question importante sur laquelle nous travaillons, est en hausse et que la formation, levier essentiel pour assurer la transition de l'agriculture, est au cœur de nos préoccupations.

Nombre d'entre vous, enfin, ont évoqué le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles.

M. le président. Monsieur le ministre, je vous demande de conclure.

M. Marc Fesneau, ministre. Ce budget vient préfigurer le contenu de ces textes. Nous pourrions en discuter au cours des prochaines minutes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

M. le président. Nous en venons aux questions.

Je vous rappelle que leur durée, ainsi que celle des réponses, ne peut dépasser deux minutes.

La première est posée par M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit (HOR). Je voudrais revenir sur la question des mesures agroenvironnementales et climatiques. Vous allez me trouver insistant sur le sujet, mais il est tellement préoccupant dans certaines régions de France qu'il mérite qu'on s'y penche encore davantage. Je sais très bien que vous n'allez pas trouver des crédits supplémentaires d'un coup de baguette magique, mais ce sujet est d'autant plus sérieux que, s'il est mal géré, cela peut tourner à la catastrophe dans certains territoires. Or l'élevage est déjà en proie à de réelles difficultés.

Il va donc falloir que votre cabinet vous fasse des propositions rapidement pour voir comment, maintenant que l'autorité de gestion n'est plus confiée aux régions mais à l'État, on se débrouille pour articuler les crédits européens, les crédits d'État, les crédits régionaux et ceux des agences de l'eau. Il s'agit de mettre tout le monde autour de la table et c'est vous, dans cette affaire, monsieur le ministre, qui êtes le

patron ! C'est vous qui devez donner des instructions claires pour que, dans les semaines à venir, la question des Maec soit réglée ! C'est important bien sûr du point de vue écologique, mais aussi au regard de la transition de notre agriculture, et les fonds européens sont là pour être utilisés !

M. Sébastien Jumel. Il a raison.

M. Thierry Benoit. Votre budget étant en augmentation, vous avez les moyens de faire preuve de volontarisme politique (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et GDR-NUPES*), et il faut que votre cabinet vous fasse des propositions. C'est son rôle et c'est le rôle de l'État que d'accompagner les agriculteurs, en particulier les éleveurs, dans les territoires. Il faut moins de maïs et plus de prairies, notamment pour l'élevage bovin et pour l'élevage laitier. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et SOC.*)

M. Sébastien Jumel. Il n'intervient pas souvent, mais ça vaut le coup de l'écouter ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Monsieur le député, vous avez raison d'insister sur cette question qui est importante. Il s'agit de faciliter l'engagement des agriculteurs dans la transition agroenvironnementale, en particulier dans votre région où on sait que le débours est considérable.

Premièrement, les crédits budgétaires inscrits étant ceux prévus lors de la précédente programmation, on ne peut pas dire que l'État en a rabattu en termes de moyens. Mais nous nous trouvons face à une demande beaucoup plus importante que celle qui avait été prévue. Je rappelle que les régions, elles aussi, avaient approuvé le plan stratégique national qui en avait découlé, y compris sur le plan financier – je n'en fais grief à personne. Le débours est évalué par certains à 100, par d'autres à 250, et il faut déjà bien quantifier la demande en la matière pour évaluer le décalage entre ladite demande et la réalité des enveloppes.

C'est le travail que je fais avec mon cabinet car c'est le ministre qui est responsable de la répartition des financements, vous avez raison de le rappeler. L'essentiel des besoins identifiés se trouve chez vous, dans la région Bretagne, et dans une partie de l'ex-région Poitou-Charentes ; il n'y a pas de problème dans la région Pays de la Loire ni dans celle que je connais le mieux, la région Centre-Val de Loire.

Deuxièmement, et je ne le dis pas pour me défausser, il s'agit de s'assurer que tous ceux qui devaient participer au financement dans le plan initial remplissent leurs obligations, à savoir l'État, les fonds européens et les agences de l'eau – dont je rencontre demain les responsables. D'ici la fin du mois de novembre, nous devons avoir apporté aux agriculteurs une réponse concrète – j'en ai besoin autant que vous.

Dernier élément, nous évaluerons les reliquats des crédits de la PAC précédente pour éventuellement les reventiler en soutien aux systèmes les plus vertueux, dont le système herbager, que vous avez évoqué, et bien sûr les systèmes bio. L'objectif, c'est bien d'être au rendez-vous. Mais comme nous ne sommes pas dans une logique de guichet, il faut que nous identifions les moyens existants.

M. le président. La parole est à M. Pascal Lavergne.

M. Pascal Lavergne (RE). Monsieur le ministre, je vous livre une question qui devait être posée par Mme Nicole Le Peih. Son train subissant un retard, elle m'a chargé de vous la lire.

La création de l'action 29, *Planification écologique*, au sein du programme 149, est un signal fort eu égard aux nombreux défis écologiques qui nous attendent, notamment dans l'agriculture. Cette politique budgétaire courageuse traduit l'engagement du Président de la République à bâtir des plans d'action nationale grâce à une méthodologie innovante, celle de la planification écologique.

En effet, planifier, c'est permettre à nos agriculteurs d'anticiper les changements économiques et climatiques des prochaines décennies, et de vivre dignement du métier qu'ils ont choisi. Cette nouvelle action, dotée de 1 milliard d'euros en autorisations d'engagement et de 594 millions en crédits de paiement permettra, entre autres, de replanter 50 000 kilomètres de haies bocagères d'ici 2030 pour contribuer à la préservation de la biodiversité, de fournir la biomasse nécessaire au développement des énergies renouvelables et de poursuivre la stratégie nationale pour les protéines végétales, tout en mettant en œuvre une stratégie de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires par le développement de techniques alternatives de protection des cultures.

Notons que 200 millions, au sein de l'action 29, seront consacrés au financement d'un fonds en faveur de la souveraineté alimentaire. Faut-il rappeler que 60 % des fruits et 40 % des légumes consommés en France sont importés ?

Monsieur le ministre, pouvez-vous vous engager devant la représentation nationale à pérenniser mais aussi à augmenter la sous-action *Fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions*, et ce afin d'aider l'ensemble de nos exploitants à poursuivre leur développement ? Atteindre la souveraineté alimentaire doit être une priorité – nous aurons l'occasion d'en reparler lors de l'examen du projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. L'objectif du fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions est de permettre, par filière et par territoire, à chaque agriculteur, comme à chaque agriculture, de faire face aux défis que sont le changement climatique, la compétitivité des exploitations et le renouvellement des générations.

Ce fonds doit permettre aux acteurs locaux de se saisir des difficultés qui sont les leurs en proposant un plan global. On sait que les transformations ne se feront que si l'on arrive à faire dialoguer l'amont et l'aval. Ces transformations doivent être intégrées dans les transitions importantes qui sont conduites.

On voit bien à quel point, cette année en particulier, les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault sont en souffrance du fait du dérèglement climatique. Il faut qu'on réfléchisse avec eux, en sortant d'une logique de gestion de crise, à la manière de les accompagner : identifier, par exemple, les productions les plus résilientes et les facteurs de production nécessaires.

La souveraineté ne passe que par la capacité à engager les transitions et à faire face aux défis, en particulier au défi redoutable du dérèglement climatique. Le Gouvernement entend, bien évidemment, pérenniser ce programme puisque les transitions ne peuvent se concevoir que dans la durée.

M. Pascal Lavergne. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Hélène Laporte.

Mme Hélène Laporte (RN). L'épidémie d'*influenza* aviaire hautement pathogène qui a frappé le cheptel français de volailles et de palmipèdes de l'été 2021 à l'été 2023 restera un profond traumatisme pour nos éleveurs : élevages décimés, abattages préventifs pratiqués à grande échelle, enfermement des bêtes – sans que l'intérêt sanitaire de cette mesure, prise à partir de l'automne 2022 dans de nombreuses régions, ait été établi. Le tout s'est déroulé dans une situation de concurrence clairement déloyale au sein de l'Union européenne... et même en dehors, puisque les droits de douane ont été suspendus pour les produits issus de volailles élevées en Ukraine.

Alors qu'aucun nouveau foyer ne s'est déclaré depuis le mois de juillet et que l'actuelle campagne de vaccination à destination des canards d'élevage laisse espérer une sortie définitive de la crise, les agriculteurs demeurent préoccupés par leur situation financière. Vous avez annoncé au cours de l'été un dispositif d'indemnisation dont je reconnais qu'il est significatif. L'indemnisation atteint en effet 85 % de la valeur marchande des animaux abattus sur demande de l'État, 50 % des pertes économiques des éleveurs des régions touchées et 100 % de l'excédent brut d'exploitation pour les entreprises de sélection et d'accoupage touchées.

Tandis que les procédures d'indemnisation sont en cours et que la filière se remet progressivement sur pied après cette douloureuse crise, la mission que nous discutons aujourd'hui affiche un étonnant paradoxe : les crédits affectés à la gestion des maladies animales sont en recul par rapport à l'année dernière.

Monsieur le ministre, êtes-vous en mesure de chiffrer le coût pour l'État et la filière des dégâts causés par l'épizootie ? Les États-Unis, le Canada, le Japon, Hong Kong et Taïwan ont décidé de diminuer, voire de supprimer les importations de foie gras de canard français suite à l'annonce du programme de vaccination : quel soutien comptez-vous apporter aux éleveurs, sachant que la vaccination intensive entraînera de nombreux problèmes économiques ?

Je conclurai en soulignant que la jauge de 250 sujets, au-delà de laquelle la vaccination est obligatoire, n'est pas du tout cohérente avec le fonctionnement des petites exploitations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Il ne faut jamais en rabattre sur les questions sanitaires. On sait, et l'approche *One Health* – une seule santé – le montre : l'*influenza* aviaire est une maladie dont il faut se méfier, d'autant qu'on commence à la voir passer d'une espèce à une autre. Jamais vous n'entendrez chez moi un discours qui inciterait à en rabattre sur ces questions. Il faut arriver à faire baisser la pression de l'épizootie. C'est une question de responsabilité collective, y compris devant nos concitoyens, et vous seriez à juste titre, mesdames, messieurs les députés, les premiers à nous le reprocher si par malheur de nouveaux événements survenaient.

Mme Hélène Laporte. Ce n'est pas ma question !

M. Marc Fesneau, ministre. Si, vous avez évoqué ce point au début de votre question.

Deuxièmement, l'État a été au rendez-vous, les éleveurs le reconnaissent : plus de 1 milliard d'euros auront été mis sur la table pour financer non seulement les mesures sanitaires, mais aussi les mesures liées aux pertes économiques dans une filière qui en avait bien besoin et dont on connaît les difficultés.

Troisièmement, vous dites que notre politique vaccinale permet d'espérer une éradication totale de l'*influenza* aviaire. J'aimerais que vous ayez raison, mais je n'en suis pas sûr. L'objectif de cette politique vaccinale, c'est en tout cas de réduire le plus possible le nombre de cas dans les élevages et, à terme, dans la nature.

Je conclurai sur les conséquences de cette épizootie en termes d'exportation. La diplomatie sanitaire a permis de convaincre les autres pays d'accepter les produits venant de France. Les pays que vous avez mentionnés étaient identifiés comme des pays qui, de toute façon, produiraient des mesures de restriction, ce n'est pas une surprise. Cela ne devrait pas peser économiquement sur la filière, mais nous évaluerons, à terme, les conséquences économiques.

Ce qui importe aux producteurs, c'est de pouvoir continuer leur activité. Les mesures sanitaires ainsi que la vaccination complémentaire, qui a bien commencé à la date prévue, permettent de répondre tant à l'exigence sanitaire qu'à cette exigence économique.

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé (LFI-NUPES). Je tiens tout d'abord à appuyer pleinement les propos de mon collègue Thierry Benoit, du groupe Horizons. J'espère d'ailleurs que vous entendrez, monsieur le ministre, les demandes qui émanent de groupes dont la position est sensiblement différente de la vôtre sur la question des Maec.

Cela a été dit : il manque 100 millions d'euros, au moins. Ce serait un acte concret que d'accepter ce que proposent les députés de plusieurs groupes par voie d'amendement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et SOC. – Mme Eva Sas applaudit également.*) Voilà un acte très concret que vous pouvez réaliser dès aujourd'hui. Vous avez reconnu que la programmation prévue par la PAC était, à cet égard, absolument insuffisante. Vous êtes le patron dans cette affaire, Thierry Benoit l'a très bien rappelé. Vous ne pouvez pas dire : « Cela relève des agences de l'eau... » Il manque clairement de l'argent et les agriculteurs qui ont souscrit à des mesures agroenvironnementales ne sont pas tous certains d'être payés à la fin de l'année !

M. Jean-Yves Bony. C'est vrai.

Mme Aurélie Trouvé. C'est honteux ! C'est inadmissible ! D'autres agriculteurs remplissent les conditions pour bénéficier de ces mesures, mais la direction départementale des territoires (DDT) leur répond : « Désolé, il n'y a plus d'argent, vous ne pouvez pas souscrire au dispositif. » Voilà ce que l'administration dit à des agriculteurs qui font l'effort de faire évoluer leurs pratiques agroenvironnementales.

Permettez-moi de vous dire que, ce matin, c'est l'heure de vérité sur l'application de ces mesures et sur votre propre responsabilité budgétaire.

M. Sébastien Jumel. C'est qui le patron ?

Mme Aurélie Trouvé. Second élément : le bio, dont vous avez reconnu vous-même qu'il est en crise. Il l'est parce que les prix alimentaires augmentent fortement et que les

Français n'ayant plus les moyens d'acheter ce qu'ils souhaiteraient, la demande s'effondre. Il manque donc des aides d'urgence sur le bio. Vous avez évoqué le chiffre de 70 millions : j'aimerais que vous confirmiez que des crédits sont prévus à cet effet, sachant que c'est, de toute façon, absolument insuffisant.

Dernier point : quand ferez-vous respecter la loi Egalim, en l'occurrence le quota de 20 % minimum de produits bios dans les cantines scolaires ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et SOC. – M. le président de la commission des finances applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Je confirme ce que j'ai dit tout à l'heure au député Benoit : nous allons faire en sorte de couvrir les besoins. Il ne suffit pas de se livrer à de grandes déclamations depuis les bancs de cet hémicycle pour demander des millions supplémentaires : la semaine dernière, j'entendais certains réclamer 250 millions ; aujourd'hui, vous en voulez 100.

Mme Aurélie Trouvé. Au moins 100 !

M. Marc Fesneau, ministre. Non, on ne peut pas décider qu'il en faut « au moins 100 » ! Pardonnez-moi, mais nous sommes en train d'élaborer un budget : c'est donc de façon précise qu'il faut déterminer s'il y a lieu de dégager 90, 100 ou 250 millions d'euros. (*Mme Aurélie Trouvé s'exclame.*)

Nous devons quantifier les choses région par région, et sachez que nous nous y employons. C'est ainsi que nous avons reçu, il y a une quinzaine de jours, les élus de la région Bretagne pour discuter des éléments de calibrage.

En outre, chacun se doit d'être au rendez-vous des engagements financiers – le tour de table impliquant les agriculteurs est aussi un tour de table financier. Nous allons vérifier que toutes les enveloppes prévues dans la maquette sont bien mobilisées ; c'est une question de sérieux budgétaire.

Rassurez-vous, si tant est que vous soyez inquiète :...

Mme Aurélie Trouvé. Oui, je suis inquiète !

M. Marc Fesneau, ministre. ...oui, un engagement a bel et bien été pris ; non, nous ne nous inscrivons pas dans une logique de guichet, même si je vois bien à quel point, dans un certain nombre de régions, c'est un élément qui assure la crédibilité de la transition que nous avons engagée. Permettez-nous seulement de travailler sur ces sujets, afin que nous puissions vous fournir une réponse dans le courant du mois de novembre, conformément aux engagements que j'avais pris.

Quant au bio, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : les crédits de crise auront bien été supérieurs à 60 millions d'euros sur la période 2023 ; ensuite, nous examinerons quels seront les besoins pour 2024.

Enfin, nous répondons aux objectifs qui ont été fixés par la loi Egalim, pour un montant de 100 millions d'euros. Je travaille d'ailleurs en lien avec les collectivités territoriales sur ces questions et croyez bien que je n'ai pas du tout envie de leur adresser des ordres ou de leur faire subir une quelconque coercition. Nous devons plutôt réussir à les convaincre. Plusieurs collectivités parviennent à satisfaire les objectifs ; nous devons donc les encourager dans cette voie. Cela constituerait un puissant moteur au développement de l'agriculture biologique.

M. le président. La parole est à M. Fabrice Brun.

M. Fabrice Brun (LR). Puisque nous sommes en plein débat budgétaire, les Français doivent savoir que notre pays consacre plus de 60 millions d'euros par an aux loups – ce n'est pas une paille ! Seuls 1 000 loups sont dénombrés aujourd'hui, mais ils blessent ou causent la mort de 12 000 animaux, essentiellement des bovins et des ovins. Ces attaques en forte augmentation, en Ardèche comme ailleurs, minent le portefeuille et le moral de nos éleveurs. Malgré les différentes alertes, rien ne change ni ne bouge vraiment : aujourd'hui, dans notre pays, le loup est davantage protégé que l'homme ou la brebis.

Vous avez beau vouloir donner un statut aux chiens de troupeau, on ne peut pas mettre des Patou partout. Quant à la rentabilité de l'élevage extensif, elle ne permet pas de payer un berger à chaque coin de talweg. On ne peut pas non plus élever des clôtures à n'importe quel endroit, en raison des pentes, mais aussi de la porosité et du morcellement des parcelles, ni obliger les bêtes à pâturer la journée quand il fait chaud – l'été, elles broutent dehors pendant les heures fraîches de la nuit et se trouvent encore plus à la merci des loups.

Il va bien falloir que ces éléments, qui attestent d'une non-protégeabilité des troupeaux, rentrent dans la tête des technocrates de Paris et de Bruxelles ;...

M. Jean-Yves Bony. Eh oui !

M. Fabrice Brun,... *idem* pour les dix mesures que je vous ai remises. Nous avons travaillé concrètement avec les acteurs de la profession, en nous mettant d'accord sur une ligne claire : il faut vraiment compter les loups et en prélever autant que nécessaire, car – et nous sommes nombreux à le dire – c'est une espèce qui n'est plus en voie de disparition, mais de multiplication.

Monsieur le ministre, il y a urgence ! Nous devons tous défendre et protéger le pastoralisme, qui est une richesse économique et écologique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. Jean-Yves Bony. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Je sais, monsieur le député, que vous êtes particulièrement mobilisé aux côtés de vos collègues sur la question de la prédation des loups, ce pour une raison très simple, que vous n'avez pas manqué d'évoquer : dans de nombreux cas, la prédation vient tout bonnement remettre en cause les activités d'élevage, notamment pastoral.

Nous devons bien évidemment travailler à résoudre ce problème, ce que nous nous sommes empressés de faire au travers du plan Loup. Je sais qu'on nous répondra que ce n'est pas suffisant, mais nous avons tout de même posé les termes de certains débats qui, jusqu'alors, n'avaient pas été soulevés, dont celui sur le statut de l'espèce. Il y a probablement un seuil au-delà duquel on peut considérer que l'espèce a une population suffisante, tant du point de vue du nombre d'individus que de la génétique, et ainsi accepter que son statut puisse évoluer. Tel est l'objet de la dynamique de gestion des populations, sans laquelle les mesures prises ne servent à rien : on protège les espèces dont la population est en nombre insuffisant, mais on fait évoluer les statuts dans le cas contraire.

On peut ainsi mettre au crédit des plans précédents que cette espèce ne subit plus les mêmes risques qu'auparavant. Et c'est bien ce principe que nous allons fixer au niveau européen. Je constate d'ailleurs que beaucoup de pays européens sont en train de poser les mêmes questions que celles que j'avais soulevées dès mon arrivée au ministère de l'agriculture.

J'en viens à la non-protégeabilité. Oui, nous devons assumer notre responsabilité, mais pardon de vous dire qu'il ne s'agit pas uniquement d'une affaire de technocrates – les technocrates ont bon dos, mais je crois que ce n'est pas le sujet.

M. Fabrice Brun. Le sujet, c'est la bonne appréhension des enjeux sur le terrain !

M. Marc Fesneau, ministre. Songez aux propos que tiennent plusieurs associations : certaines structures et pratiques agricoles ne permettent pas d'assurer la protection des troupeaux ; c'est d'ailleurs le constat qu'a dressé le plan Loup. Encore faut-il pouvoir décliner en 2024 les mesures qui permettront de corriger ce problème.

Il faut aussi que nous soyons plus efficaces sur les prélèvements, en veillant à ce que les plafonds qui sont fixés soient atteints chaque année. Voilà une gestion qui évitera de mettre en tension les éleveurs face aux attaques répétées.

Bref, des moyens particulièrement significatifs ont déjà été mis en œuvre. Je précise qu'ils sont toujours prélevés sur la PAC, c'est-à-dire sur les moyens alloués à l'agriculture ; seules les indemnités sont prélevées sur d'autres budgets. L'agriculture consent donc déjà un effort important.

Notre objectif est surtout de faire baisser la pression de prédation.

M. Fabrice Brun. C'est indispensable !

M. Marc Fesneau, ministre. Vous avez évoqué le statut des chiens Patou, dont la présence dans les troupeaux ne suffit pas. Et comme vous l'avez rappelé dans une formule assez lapidaire et compréhensible, on ne peut pas mettre des Patou partout ! Encore une fois, il faut qu'on se dise clairement les choses...

Pour conclure, le plan Loup permet de poser les termes d'un débat et, à compter du 1^{er} janvier, d'améliorer la situation des éleveurs autant que possible.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Bony.

M. Jean-Yves Bony (LR). En découvrant les crédits consacrés à l'agriculture, nous pourrions nous réjouir. En effet, le projet de loi de finances pour 2024 contient des avancées importantes pour le monde agricole, avec des crédits en hausse et des mesures positives, telles que la déduction fiscale de la valeur des stocks de bovins ou l'instauration d'un taux de TVA réduit pour les centres équestres.

Néanmoins, il prévoit le relèvement de la redevance pour pollutions diffuses, prélevée sur les achats de produits phytosanitaires, mais aussi de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, qui inflige ainsi 47 millions d'euros de charges supplémentaires aux agriculteurs, auxquels se rajoute la fin programmée de l'avantage fiscal sur le GNR.

Vous vous étiez pourtant engagé, monsieur le ministre, à ne pas augmenter les impôts de production. Permettez-moi, par ailleurs, de m'interroger sur l'absence de mesures fiscales

en faveur de la transmission et de l'installation, autant de mesures nécessaires et urgentes pour engager le renouvellement des générations.

M. Fabrice Brun. C'est un enjeu majeur !

M. Jean-Yves Bony. La fiscalité serait un outil efficace pour orienter les transmissions vers les jeunes générations, à l'heure où l'élevage français connaît une situation préoccupante, voire critique, avec des éleveurs qui, arrivés à l'âge de la retraite, ne parviennent pas à trouver de successeur. En outre, les moyens alloués aux chambres d'agriculture stagnent, alors que leur mission de conseil ne cesse de croître pour tenir compte des enjeux climatiques, sociétaux et économiques.

Enfin, le présent budget cherche à soutenir la transition écologique et tente de relever le défi climatique. Reste que certaines de ses dispositions affecteront lourdement notre agriculture, au détriment de notre compétitivité, plaçant ainsi nos agriculteurs dans une situation de concurrence déloyale face au marché européen ou mondial.

Monsieur le ministre, nous attendons avec impatience la loi d'orientation agricole.

M. Fabrice Brun. Qui est renvoyée aux calendes grecques !

M. Jean-Yves Bony. Il est urgent d'agir : il y va de l'avenir de nos campagnes et de notre souveraineté alimentaire ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

M. Fabrice Brun. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Vous soulevez de nombreuses questions, monsieur le député.

M. Fabrice Brun. Quel bel exercice de synthèse !

M. Marc Fesneau, ministre. Je m'efforcerais donc de vous livrer une réponse tout aussi synthétique. Commençons par la question des distorsions de concurrence : plusieurs éléments sont mis sur la table afin que nous puissions avancer ; veillons toutefois à ne pas en rajouter. Je le dis en permanence, si bien que vous ne pourrez pas me prendre en défaut : s'il y a des règles, nous devons faire en sorte qu'elles soient édictées au niveau européen et qu'elles s'accompagnent de clauses de réciprocité, dites clauses miroirs.

M. Jean-Yves Bony. Peut-être, mais ne faisons pas traîner les choses : il y a urgence !

M. Marc Fesneau, ministre. Nous veillons d'ailleurs à ce que ces clauses soient systématiquement intégrées aux accords internationaux. On me reprochait encore tout à l'heure mon prétendu laisser-faire vis-à-vis des accords internationaux, mais dois-je vous rappeler que si l'accord entre l'Union européenne et le Marché commun du Sud (Mercosur) n'a toujours pas été adopté, c'est parce que la France s'y oppose ? Elle est d'ailleurs la seule à s'y opposer.

M. Fabrice Brun. Nous aussi !

M. Marc Fesneau, ministre. J'ai bien dit « la France » : vous en faites partie, me semble-t-il. C'est aussi pour ces mêmes motifs que nous ne parvenons pas à trouver un accord avec l'Australie – vous voyez bien que nous défendons nos intérêts à l'extérieur de nos frontières.

Par ailleurs, certaines mesures sont déjà appliquées. Songez à ce que nous avons entrepris en faveur des services de remplacement dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour mieux couvrir les besoins en main-d'œuvre, notamment dans les élevages. Le pacte d'orientation et d'avenir agricoles, dans sa première déclinaison, traite de ce sujet. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail et le temps disponible des éleveurs, des facteurs d'attractivité pour les jeunes.

Enfin – et je m'efforcerais de ne pas trop m'étendre –, le PLF pour 2024 vise à créer un fonds de garantie, en partie fléché sur l'élevage – soit 400 millions d'euros sur les 2 milliards prévus –, qui assurera aux jeunes agriculteurs, comme aux moins jeunes, de bénéficier des garanties nécessaires pour reprendre un élevage ou des terres. Il répondra ainsi à la question foncière et à celle du portage de capitaux. Nous savons combien les jeunes éleveurs ont besoin de ce fonds de garantie – qui, je le rappelle, ne correspond pas à des crédits budgétaires – pour pouvoir reprendre des exploitations.

Bref, tous ces éléments font déjà partie du pacte et sont budgétairement crantés cette année. Et sachez qu'ils seront aussi prolongés dans la future loi d'orientation.

M. le président. La parole est à Mme Louise Morel.

Mme Louise Morel (Dem). Comme beaucoup de députés issus des circonscriptions rurales, je suis régulièrement sollicitée par des agriculteurs qui demandent tous à avoir de la visibilité sur l'accompagnement qui leur est proposé, afin de faire face aux nombreux défis qui les attendent.

Je voudrais revenir sur le sujet des pesticides. Le présent projet de loi de finances relève le budget du ministère de l'agriculture d'un milliard d'euros pour 2024 pour financer et accélérer la transition écologique. Une partie de ce financement doit, bien entendu, servir à la recherche de solutions alternatives à l'utilisation des pesticides. À l'échelle européenne, la France a récemment affirmé une position très claire sur l'utilisation du glyphosate: elle a préconisé son interdiction, partout où cela est possible, dès lors qu'il existe d'autres techniques présentant un degré d'efficacité comparable. L'objectif est bien de restreindre l'usage du glyphosate, tout en prenant en compte l'état actuel de la recherche et les capacités de nos agriculteurs.

Ma question est double, monsieur le ministre. Tout d'abord, nombreux sont les agriculteurs qui se disent favorables à l'utilisation de produits de biocontrôle: quelle part du budget de la recherche votre ministère y consacre-t-il? Ensuite, disposez-vous d'informations sur les actions prises par nos partenaires européens pour trouver des solutions alternatives concrètes à l'utilisation du glyphosate?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Oui, nous devons fixer une trajectoire – c'est d'ailleurs ce que nous avons fait la semaine dernière dans le cadre du plan Ecophyto; oui, nous devons chercher des solutions alternatives.

M. Fabrice Brun. Si seulement c'était une réalité sur le terrain!

M. Marc Fesneau, ministre. Au sujet des pesticides, on dit souvent: « Pas d'interdiction sans solution! » En vérité, les interdictions ne produisent pas les solutions. Cela étant, ce n'est pas parce que nous n'avons pas de solutions qu'il faut s'arrêter de les chercher et de définir des trajectoires. Autre-

ment, on se retrouverait rapidement dans une impasse! La responsabilité du Gouvernement, en particulier celle du ministre de l'agriculture, consiste à essayer de trouver des solutions alternatives.

Quant au glyphosate, vous savez que nous l'avons restreint à un certain nombre d'usages. Toutefois, l'agriculture de conservation des sols, qui présente un grand intérêt en matière de bilan carbone, ne bénéficie d'aucune solution alternative – nous nous efforçons toujours d'en chercher aujourd'hui.

Cela me permet de répondre au deuxième volet de votre question. Nous mettons en œuvre des solutions alternatives au glyphosate partout où elles existent – prenons-en acte –, même en dehors d'une logique de concurrence avec les voisins européens – voilà qui devrait répondre aux préoccupations des députés du groupe Les Républicains. À défaut, nos efforts resteraient vains. Nous ne fermons pas les frontières à nos partenaires européens, ni n'établissons de clauses miroirs avec eux.

J'en viens à la planification. Concernant le biocontrôle au sens strict, 10 millions d'euros y sont consacrés chaque année. En revanche, les choses sont plus complexes pour les stratégies alternatives aux produits phytosanitaires, entre le biocontrôle, l'utilisation de produits classiques et les pratiques agricoles. Il est donc difficile de distinguer ce qui relève uniquement du biocontrôle, bien qu'un volet budgétaire y soit consacré.

J'ajouterai un dernier élément sur le biocontrôle – je regarde le député Fugit, qui travaille beaucoup sur la question des cerises.

M. Jean-Luc Fugit. C'est vrai!

M. Marc Fesneau, ministre. Nous devons accélérer les procédures d'homologation des produits de biocontrôle, mais aussi en massifier les autorisations, ce qui nous permettra d'avancer sur les solutions alternatives.

M. le président. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier (SOC). Il me semble que, dans cette assemblée, nous nous accordons presque tous à dire que la France doit bénéficier d'une juste part des aides européennes pour son agriculture. Je suis même certain que nous pensons tous que la nation doit payer son alimentation de façon juste, par les impôts et le prix qu'elle lui donne. C'est ainsi que nous conserverons une agriculture puissante, à même de garantir notre souveraineté alimentaire et la santé de tous. Sur ce point, je crois qu'il y a vraiment un consensus.

En revanche, il y a un sujet de désaccord, si ce n'est un angle mort, qu'on occulte souvent dans une forme d'hypocrisie. Je veux parler de l'allocation des ressources entre les agriculteurs. Notre collègue Eva Sas a aiguisé ma curiosité en évoquant cette antienne: 80 % des aides ne profiteraient qu'à 20 % des agriculteurs. Est-ce vrai? Que penser de la matrice même des aides de la PAC, des 100 millions de Maec que nous réclamons unanimement sur ces bancs, des aides à l'agriculture biologique et à l'élevage? Ces sommes qui nous paraissent impressionnantes ne sont-elles pas, au fond, très relatives eu égard à l'allocation pour le moins inégalitaire, si ce n'est inique, des aides de la PAC aux agriculteurs de notre pays?

Monsieur le ministre, pouvez-vous, au cours de la séance, nous indiquer la répartition précise des aides de la PAC et du PSN, telle qu'elles sont allouées à différentes catégories d'agriculteurs, selon l'écosystème et la taille d'exploitation ? Cela contribuerait à éclairer le débat national.

Puisqu'il me reste quelques secondes, je vous poserai une dernière question, très précise. Le rapporteur a déposé un amendement qui, s'il était adopté, ferait tomber environ soixante-dix amendements des oppositions alors qu'il serait utile et constructif de les examiner. Je crois que le rapporteur ne souhaite pas le défendre, ce qui est tout à son honneur. J'aimerais cependant savoir qui est l'auteur, monsieur le ministre, de cet amendement scélérat. Par un simple jeu d'écriture budgétaire, son adoption entraverait une nouvelle fois le débat parlementaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. En séance publique, il est d'usage d'employer des mots forts pour se faire entendre au-delà de l'hémicycle, mais de là à parler d'un amendement scélérat ! Je serai très clair et je vais vous dire les choses telles qu'elles sont : j'ai alerté ce matin le rapporteur quant aux conséquences de l'adoption d'un tel amendement. Je le laisserai vous donner les explications nécessaires car je respecte les droits du Parlement.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Très bien !

M. Marc Fesneau, ministre. Ce n'est pas à moi de donner des ordres au rapporteur.

M. Sébastien Jumel. Si seulement tous les ministres pouvaient faire la même chose...

M. Marc Fesneau, ministre. Je lui ai simplement signalé les conséquences de l'adoption de l'amendement. Il prendra lui-même sa décision. N'inventez pas de complot, monsieur Potier, car nous avons suffisamment de complotistes dans ce pays pour ne pas en imaginer de nouveaux, que nous aurions fomentés entre samedi et aujourd'hui. Pitié ! Faites-moi confiance et faites confiance au rapporteur. J'essaie de ne pas lui donner d'ordre, en souvenir de mon ancienne fonction de ministre des relations avec le Parlement.

M. Stéphane Travert. Excellent rapporteur !

M. Marc Fesneau, ministre. J'en viens à votre première question. Le ratio 80 %-20 % que vous évoquez s'établit à l'échelle européenne. J'essaierai de vous fournir des données plus factuelles au cours de la séance, qui se rapporteront davantage aux années précédentes qu'à la répartition actuelle des aides de la PAC. Il serait également bienvenu d'établir des comparaisons avec le budget national.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix heures quarante-cinq, est reprise à dix heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (état B)

M. le président. J'appelle les crédits de la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*, inscrits à l'état B.

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 1079.

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. L'amendement partait d'un bon sentiment : simplifier la gestion du dispositif TODE en regroupant l'ensemble des sommes afférentes à sa compensation. Hier soir, j'ai été prévenu que l'adoption de l'amendement en ferait tomber près de soixante-dix autres. Ce matin, M. Fesneau, avec qui je prépare la séance, m'a alerté à son tour.

M. Sébastien Jumel. Il ne vous donne pas d'ordre mais vous préparez la séance ensemble !

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. J'ai préparé tout seul ! Je ne l'ai vu que ce matin !

M. Sébastien Jumel. Bref, il vous donne des conseils.

M. Stéphane Travert. Des conseils avisés !

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. J'ai moi-même appelé à ce que les débats soient à la hauteur des attentes du monde agricole. Dans ces conditions, pour éviter que ne disparaissent tous ces amendements, en particulier ceux relatifs aux Maec auxquels vous tenez, je retire l'amendement. *(M. le président de la commission des finances et M. Dominique Potier applaudissent.)*

M. Sébastien Jumel. De toute façon, le 49.3 va retirer tout ça !

(L'amendement n° 1079 est retiré.)

M. le président. Vous gardez la parole, monsieur le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 1081.

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Il s'agit là aussi d'un amendement technique, déposé dans l'intention de simplifier la gestion : il vise à intégrer dans le programme 206, *Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation*, les crédits du programme 382, *Soutien aux associations de protection animale et aux refuges*. En 2023, ces crédits se sont établis à 1 million d'euros et ont été consommés. Nous souhaitons les maintenir, mais au sein du programme 206.

M. le président. Sur l'amendement suivant, le n° 2921, je suis saisi par le groupe Renaissance d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 1081 ?

M. Marc Fesneau, ministre. Nous avons créé le programme 382 par la loi de finances pour 2023. Dans un souci de simplification, vous proposez de le supprimer et d'intégrer les crédits correspondants dans le programme 206. Cet amendement me paraît relever du bon sens : il est préférable de ne pas multiplier les programmes. Je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. Nous soutenons cet amendement technique. S'agissant de l'amendement précédent, il eût été scélérat s'il avait été adopté. Je veux bien croire qu'il a été déposé innocemment.

M. Sébastien Jumel. Personne n'a imaginé le contraire! (*Sourires.*)

M. Dominique Potier. En aucun cas je ne mettais en cause les intentions du Gouvernement, ni celles du rapporteur spécial. Je souhaite établir une distinction : c'est l'amendement qui aurait pu être scélérat, en aucun cas son auteur.

M. Marc Fesneau, ministre. On a eu peur!

M. Sébastien Jumel. Dominique Potier est incapable de dire du mal de quelqu'un!

(*L'amendement n° 1081 est adopté.*)

M. le président. La parole est à M. David Valence, pour soutenir l'amendement n° 2921.

M. David Valence. Cet amendement de notre collègue Sophie Panonacle vise à augmenter de 3 millions d'euros les crédits dévolus à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI). Il s'agit de prolonger l'effort que nous avons engagé, notamment en faveur des services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), grâce à la loi du 10 juillet 2023, issue d'une proposition de loi que nous avons adoptée au printemps. C'est un député des Vosges, département frappé en 2022 pour la première fois par des incendies de forêt massifs, qui a l'honneur de vous présenter cet amendement au nom du groupe Renaissance. (*M. Jean-Luc Fugit applaudit.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Je viens de la région d'Arcachon ; nous menons donc le même combat.

La mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* consacre à la DFCI d'importants moyens, que je ne vais pas énumérer ici. J'évoque régulièrement, sans aucune réserve, la nécessité de la soutenir. La lutte préventive contre les feux associe l'ONF, le CNPF, les Draaf – directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – et les Sdis. Son importance a été accrue par la loi du 10 juillet 2023, dont notre collègue Sophie Panonacle a été rapporteure, aux côtés d'autres collègues. De même que j'étais favorable à cette loi, je suis favorable à cet amendement, que j'ai d'ailleurs cosigné.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Marc Fesneau, ministre. Le Gouvernement avait déposé un amendement identique pour garantir la recevabilité financière de la mesure, mais l'a retiré. Nous sommes bien évidemment favorables à une majoration de 3 millions d'euros des crédits affectés à la DFCI. La stratégie que nous devons appliquer comprend plusieurs volets : renouvellement forestier, prévention, défense.

Je rappelle que la meilleure prévention des risques est l'un des axes de travail de la feuille de route « forêt ». À cet égard, une enveloppe supplémentaire de 34 millions d'euros abondera à compter de 2024 le programme 149, *Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt*, pour financer des actions de DFCI. Les 3 millions dont il est question ici s'ajouteront à cette enveloppe.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Je soutiens cet amendement. Ces crédits s'ajouteront, et c'est une très bonne chose, à ceux qui résulteront d'un amendement que nous avons adopté lors de l'examen de la mission *Sécurité*. Ledit amendement avait été présenté par le Gouvernement à la suite des débats que nous avons eus en commission des finances sur le sous-équipement des départements qui ne sont pas touchés habituellement par les incendies de forêt mais le seront malheureusement à l'avenir.

Lorsque l'opposition présente des amendements prévoyant des crédits supplémentaires, certains collègues de la majorité affirment qu'il s'agit de dépenses infondées. Je relève que tel n'est pas le cas à propos de cette mesure, au demeurant tout à fait bienvenue.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. L'échelle n'est pas la même, monsieur le président! Il s'agit ici de 3 millions, non de 3 milliards!

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Vous vous sentez concerné par ma remarque!

M. Sébastien Jumel. C'est même de l'hypersensibilité!

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Non, j'écoute...

M. le président. La parole est à Mme Catherine Couturier.

Mme Catherine Couturier. Nous voterons bien sûr pour cet amendement.

Monsieur le ministre, vous avez indiqué que les moyens de l'ONF n'augmenteraient pas. Or, vous le savez, il faut non seulement défendre nos forêts quand elles brûlent, mais aussi faire de la prévention. Compte tenu du changement climatique, il est urgent d'accorder à l'ONF et au CNPF les moyens nécessaires pour préserver la forêt.

Par ailleurs, vous avez renvoyé à plusieurs reprises à un acte II de la préservation de la forêt. Je signale que plusieurs d'entre nous ont déposé jeudi dernier une proposition de loi relative à la gestion de la forêt dans le contexte du changement climatique. J'ose espérer qu'elle sera examinée dans l'hémicycle, afin que nous puissions débattre de manière approfondie de cet enjeu d'avenir.

M. le président. La parole est à M. Fabrice Brun.

M. Fabrice Brun. Nous soutiendrons cet amendement de notre collègue Sophie Panonacle, même si la somme prévue est peu élevée au regard des enjeux en matière de DFCI. Rappelons l'importance de la politique de prévention. De ce point de vue, les meilleurs Canadair, ce sont les vaches, les moutons et autres animaux d'élevage!

M. Stéphane Travert. Excellent!

M. Fabrice Brun. J'espère que ces 3 millions d'euros connaîtront un meilleur sort que les enveloppes supplémentaires en faveur des Sdis annoncées récemment par le ministre de l'intérieur. En creusant un peu, nous nous sommes aperçus de deux choses : d'une part, ces nouveaux moyens budgétaires concerneront uniquement l'achat de véhicules, à l'exclusion de la modernisation des casernes et des centres de secours, ce qui pose un problème ; d'autre part, ces crédits de l'État

devront obligatoirement être accompagnés d'un cofinancement de 50 % par les Sdis. Lorsque l'on connaît la situation de certains Sdis, par exemple celui de l'Ardèche, cela s'apparente à un cadeau empoisonné. J'espère que ces 3 millions d'euros seront effectivement affectés à la DFCI sur le terrain.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Vous avez raison, monsieur Brun, l'agriculture est l'une des activités qui permet de lutter contre les incendies. Vous avez évoqué l'élevage; nous pourrions parler également de la viticulture.

M. Fabrice Brun. Tout à fait!

M. Marc Fesneau, ministre. Par nature, toute activité agricole permet d'éviter les incendies de forêt. Je saisis l'occasion pour saluer les nombreux agriculteurs qui s'engagent dans la lutte contre les incendies – cela a été le cas en 2022, moins cette année car il y a eu heureusement moins d'incendies.

Je répète que ces 3 millions d'euros sont bel et bien des crédits supplémentaires: ils s'ajouteront à l'enveloppe de 34 millions que j'ai évoquée.

Quant à l'ONF, madame Couturier, nous lui attribuons cette année 8 millions d'euros supplémentaires pour lutter contre les incendies. Vous ne pouvez pas dire que nous lui accordons moins de moyens!

Mme Catherine Couturier. Je n'ai pas dit cela!

M. Sébastien Jumel. Mais ses effectifs restent stables!

M. Marc Fesneau, ministre. Cela s'inscrit dans le cadre général de la politique publique que nous menons pour la forêt. Je rappelle que nous consacrerons, à partir de 2024, 250 millions d'euros au renouvellement forestier, auxquels s'ajouteront 200 millions en faveur de la filière bois. C'est donc près de 500 millions au total.

S'agissant de la proposition de loi que vous avez déposée jeudi dernier, je précise que ce n'est pas moi qui fixe l'ordre du jour de l'Assemblée; je ne suis plus ministre délégué chargé des relations avec le Parlement. Je note, non sans un peu de malice, qu'elle ne figure pas parmi les textes qui seront examinés lors de la niche de votre groupe.

Mme Catherine Couturier. Non, effectivement.

M. Marc Fesneau, ministre. Chacun fait ses choix.

M. Sébastien Jumel. Le Gouvernement peut lui aussi prendre l'initiative de l'inscrire à l'ordre du jour!

Mme Catherine Couturier. Cette proposition de loi est transpartisane, monsieur le ministre!

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2921.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	53
Nombre de suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour l'adoption	53
contre	0

(L'amendement n° 2921 est adopté.)

M. le président. Sur trois amendements distincts, les n° 1204, 3552 et 1192, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Sandrine Rousseau, pour soutenir l'amendement n° 3366.

Mme Sandrine Rousseau. Il s'inscrit dans la lignée des propositions défendues notamment par le groupe Écologiste pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique et prévenir les dommages causés par les feux de forêt, dont la fréquence et l'intensité sont amenées à s'accroître. Il vise à créer un fonds, doté de 500 000 euros – c'est une somme modeste; je suis sûre que vous y serez sensible –, pour soutenir l'installation et l'entretien de cultures permettant de ralentir ou de stopper la progression du feu. Un tel fonds contribuerait non seulement à lutter contre les incendies, mais aussi à soutenir l'économie et les emplois locaux. Il favoriserait en outre la transition agricole, puisqu'il serait destiné uniquement aux cultures biologiques.

Dans les Pyrénées-Orientales, le village de Cerbère a été en partie protégé par la présence de vignes bien entretenues autour des habitations. Elles ont mis un coup d'arrêt à l'incendie. D'autres types de cultures peuvent avoir la même fonction.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Dans la mesure où nous avons adopté l'amendement n° 2921 de Mme Panonacle, je demande le retrait de celui-ci.

Mme Sandrine Rousseau. Il s'agit ici des vignes!

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Précisons que la quasi-totalité des amendements de crédits n'apportent pas, en réalité, de somme supplémentaire. S'agissant de l'amendement n° 2921, le ministre l'a précisé, les 3 millions d'euros s'ajouteront bel et bien au budget initialement prévu pour la DFCI. Ces 3 millions me paraissent suffisants.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Marc Fesneau, ministre. J'aurais aimé pouvoir vous donner un avis favorable, madame Rousseau, mais la question a déjà été tranchée par l'adoption de l'amendement n° 2921 – peut-être aurait-il été préférable d'examiner les deux amendements dans une discussion commune.

Les 37 millions d'euros que j'ai évoqués – 34 millions auxquels s'ajoutent les 3 millions résultant de l'amendement n° 2921 – compléteront les crédits récurrents et permettront bien évidemment de financer des mesures de ce type. La stratégie de DFCI inclut l'aménagement de pare-feux, sous toutes les formes qu'ils peuvent prendre, y compris celle que vous avez évoquée s'agissant du département des Pyrénées-Orientales. Je demande le retrait de l'amendement, sans quoi mon avis sera défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Si vous me garantissez que les 3 millions d'euros permettront effectivement de financer l'installation et l'entretien de cultures biologiques qui protègent contre les incendies, je suis disposée à retirer l'amendement. Néanmoins, je voudrais en être sûre.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. L'amendement n° 2921 sera-t-il retenu dans le texte que le Gouvernement présentera lorsqu'il aura recours au 49.3 ?

Mme Sandrine Rousseau. Bonne question, merci !

M. Jean-Paul Mattei. Vous jouez la prudence !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Vous présez l'avenir, monsieur le président ! (*Sourires.*) Il ne vous a pas échappé que le Gouvernement a donné un avis favorable à l'amendement, ce qui devrait suffire à notre bonheur à tous – au mien comme au vôtre.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je préfère vous l'entendre dire !

M. Marc Fesneau, ministre. Madame Rousseau, l'installation de cultures entre les forêts s'inscrit pleinement dans la stratégie de lutte contre les incendies. Elle fait donc partie des mesures que les crédits supplémentaires ont vocation à financer. Vous demandez en outre qu'il s'agisse de cultures bio.

Mme Sandrine Rousseau. Oui, c'est la question !

M. Marc Fesneau, ministre. Donc, dans le cadre de la lutte contre les incendies, il ne faudrait pas aider un agriculteur dès lors qu'il ne fait pas des cultures bio ? Il va falloir expliquer cela aux populations concernées ! Je comprends que vous en demandiez chaque fois un peu plus, mais en l'espèce, je vous le dis très franchement, vous m'en demandez trop.

J'indique au passage – pardon si je suis un peu malicieux ou taquin – qu'il n'y aura plus de vigne dans les départements comme les Pyrénées-Orientales s'il n'y a pas accès à un minimum d'eau pour maintenir la vigne en vie. C'est un préalable si l'on veut utiliser la vigne dans la stratégie de DFCI. Ne me demandez pas d'imposer que les cultures en question soient bio : la priorité dans ces départements est de lutter contre les incendies, compte tenu de leurs conséquences matérielles et humaines.

(L'amendement n° 3366 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Hignet, pour soutenir l'amendement n° 1204.

Mme Mathilde Hignet. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, l'agriculture biologique connaît une crise sans précédent, le secteur devant faire face aussi bien à l'inflation des prix alimentaires qu'à la multiplication des labels moins-disants en matière environnementale. La croissance de la consommation de produits bio ralentit et l'action de l'État n'est pas à la hauteur des enjeux.

L'agriculture biologique est pourtant le seul mode de production garantissant qu'aucun pesticide, aucun engrais de synthèse et aucun organisme génétiquement modifié (OGM) n'est utilisé. Cependant, comme l'indique un rapport de la Cour des comptes publié en 2021, l'État sous-dote structurellement ce secteur, sachant que les prix payés aux producteurs baissent dans certaines filières. Le risque est donc grand de voir régresser dès l'année prochaine l'étendue des surfaces exploitées en bio et de ne pas atteindre

l'objectif pourtant modeste du Gouvernement de porter à 18 % la part de l'agriculture biologique dans la répartition des surfaces agricoles en 2027.

Dans l'attente de l'introduction d'outils structurels à même d'enrayer la crise, comme la révision du plan stratégique national de la PAC pour y inclure une aide au maintien et l'augmentation des paiements pour le bio au sein de l'écoringime, nous proposons de débloquent une aide forfaitaire de 15 000 euros pour chaque ferme labellisée agriculture biologique. Jusqu'à présent, les aides d'urgence pour les producteurs de cette filière ont été sous-estimées et rendues inaccessibles à ceux qui exploitent les fermes les plus résilientes, particulièrement celles fonctionnant en circuit court.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. La commission souhaiterait faire appel à votre sérieux budgétaire, madame Hignet, car il s'agit tout de même d'un amendement à 910 millions d'euros, soit 25 % du budget du ministère de l'agriculture. Si vous compensez pour partie cette somme en diminuant les crédits relatifs aux TODE – nous savons que ces exonérations ne vous plaisent pas –, j'aimerais savoir de quelles autres politiques vous proposez de réduire les dépenses.

Par ailleurs, vous connaissez mon engagement résolu en faveur de la filière bio. M. le ministre a rappelé à la tribune tout ce que nous faisons pour ce secteur – je n'en referai pas la liste –, y compris par l'intermédiaire d'aides d'urgence quand un problème particulier survient, comme ce fut le cas cette année avec des fonds additionnels de 60 millions et de 10 millions d'euros.

Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Je l'ai dit tout à l'heure à la tribune, madame Hignet, le bio traverse effectivement une crise – qui pourrait d'ailleurs être qualifiée de crise de croissance, étant donné que la production n'est plus à l'échelle de la consommation. C'est particulièrement le cas dans le contexte inflationniste que nous connaissons, même si la baisse de la consommation avait commencé avant. Il y a donc un enjeu global de positionnement et donc de communication, car le meilleur moyen de soutenir la filière est de retrouver le chemin de la consommation.

Nous serons plusieurs à le dire, y compris sur vos bancs : nous avons besoin que la grande distribution joue le jeu. Quand la filière était prospère, avec une croissance de 10 % par an, il y avait des produits bio plein les étals. Maintenant que le marché se rétracte, on en voit beaucoup moins ! Or nous savons combien l'exposition est importante pour la consommation.

M. Éric Martineau. C'est vrai !

M. Marc Fesneau, ministre. Nous avons donc un travail de conviction et de pression à faire pour que le bio soit davantage visible.

Par ailleurs, pour aller dans le sens de votre rapporteur spécial, alors que vous venez d'approuver l'ajout de crédits au profit du programme 149 et de la DFCI, vous proposez ici de réduire de plus de 400 millions d'euros les fonds consacrés à ce programme. Pardonnez-moi, mais il faut un peu de cohérence budgétaire ! Il peut paraître commode et populaire

de consacrer 900 millions au bio, mais lorsqu'on assume des responsabilités non seulement budgétaires mais aussi politiques, il convient de ne pas donner de faux espoirs.

J'ajoute que nous consacrons déjà des moyens au bio, qu'il s'agisse du fonds d'urgence de 60 millions d'euros, auquel nous ajoutons 10 millions, de la commande publique de l'État, pour environ 100 millions d'euros, ou encore du plan stratégique national de la PAC, sur lequel je ne reviens pas. Ce sont autant de moyens que nous consacrons à l'agriculture biologique, sans compter les efforts de communication pour soutenir la demande que je viens d'évoquer. Pour toutes ces raisons, avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Le sérieux de cette proposition budgétaire est à la hauteur du sérieux de la crise du bio, monsieur le ministre. Le nombre de conversions connaît une chute de 30 % d'une année sur l'autre, et comme vous le savez, les déconversions sont même très nombreuses. Vous dites que notre proposition n'est pas sérieuse, mais je rappelle que 1 milliard d'euros ont été débloqués – à juste titre – lors de la grippe aviaire afin de soutenir le secteur avicole. Pourquoi ne serait-ce pas possible pour le bio ?

Ayons conscience que le prix du lait est actuellement le même qu'il soit issu de l'agriculture biologique ou conventionnelle ! Nous payons la même chose aux producteurs ayant fait l'effort de la conversion au bio qu'à ceux qui ne l'ont pas fait : c'est absolument désastreux pour le secteur.

Quant à la demande, nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité de la soutenir, mais il se trouve que la loi Egalim, qui prévoit – c'est une bonne chose – que 20 % des produits consommés dans les cantines doivent être bio, n'est pas appliquée. Pourquoi ne modifiez-vous pas cette loi pour l'assortir de véritables incitations et sanctions de sorte qu'elle soit respectée ? Tenir de beaux discours ne suffit pas !

Enfin, rappelons qu'un tiers des produits bio que nous consommons sont importés, si bien que si vous soutenez la demande alors que la production française s'écroule, nous aurons davantage d'importations au lieu d'avoir du bio français. Voilà pourquoi il est absolument nécessaire de soutenir non seulement la demande, mais aussi les agriculteurs eux-mêmes. Je le répète, notre proposition est tout à fait sérieuse eu égard au sérieux de la crise du bio. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Cet amendement ouvre le débat sur le bio et vise à soutenir l'amont, c'est-à-dire les producteurs. À mon tour, je tiens à vous interpeller sur ce sujet, monsieur le ministre, car au train où vont les choses, nous sommes en droit de nous demander si dans cinq ans, il y aura encore des agriculteurs bio en France.

Vous avez donné un avis défavorable à cet amendement. Dans le prolongement de l'intervention de notre collègue Trouvé, n'y aurait-il cependant pas lieu de réunir les représentants des régions, des départements, des communes, voire des agences régionales de santé (ARS), des hôpitaux et des Ehpad afin que les gestionnaires s'attachent à inclure davantage de produits bio dans leurs commandes, ainsi que le prévoient les lois Egalim 1 et 2 ? Une telle démarche coûterait évidemment de l'argent, peut-être faudrait-il réorienter des crédits, mais j'estime que les gestionnaires des lycées, des collèges, des écoles, des hôpitaux et des maisons de retraite

constituent un pan important d'acteurs publics à même de tirer la production de produits bio vers le haut alors que la filière ne trouve pas son marché. Je le répète, si nous ne faisons rien, il n'y aura plus d'agriculture bio française d'ici à cinq ans ; il s'agit d'un sujet important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Eva Sas applaudit également.*)

J'ajoute que le bio présente l'avantage d'être porteur de solutions. Nous le voyons, entre autres, s'agissant du glyphosate – sujet sur lequel j'ai apprécié vos propos, monsieur le ministre. Je suis pour ma part opposé à ce que l'Union européenne renouvelle pour dix ans l'autorisation de son utilisation – une durée de cinq ans, avec une clause de revoyure après deux ou trois ans, serait bien suffisante –, et je souhaite que la France s'y oppose également. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et LIOT.*) Quoi qu'il en soit, l'agriculture biologique peut nous aider à trouver des solutions et à réduire notre dépendance aux produits phytosanitaires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je souhaite revenir sur la question des crédits supplémentaires pouvant être ajoutés lors d'une discussion budgétaire. Je suis en train de chercher la référence exacte, mais je me rappelle très bien d'une longue discussion, lors de l'examen d'une mission budgétaire, un soir, à l'issue de laquelle nous avions adopté – sauf erreur de ma part – un amendement à 3 milliards d'euros. Il correspondait à des annonces faites par Emmanuel Macron à Marseille pour répondre aux problèmes dramatiques de logement que nous connaissons. Je vous communiquerai l'amendement auquel je fais référence, mais alors que les sommes engagées étaient très élevées, son adoption n'avait posé aucun problème.

Si, comme l'a parfaitement confirmé Thierry Benoit, nous estimons que la filière bio est en situation d'urgence et qu'il faut la sauver – c'est en substance ce que notre collègue vient de dire –, votre argument ne peut donc pas être celui de l'ampleur des sommes discutées. La filière a-t-elle, oui ou non, besoin de ces crédits ? Est-ce vital ou non ? Voilà les questions qui nous sont posées, avant celle de la validité financière de la proposition. Nous avons su par le passé mobiliser de telles sommes dès lors que nous l'estimions nécessaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Je reprends la parole car, comme vous, j'estime qu'il s'agit d'un sujet sérieux : voilà pourquoi je m'y attelle et m'efforce de vous répondre. Oui, la question est sérieuse, car le risque est de constater non seulement une baisse des conversions au bio dans le contexte actuel – ce que nous constaterons sans doute en fin d'année quand nous disposerons des éléments chiffrés de la PAC –, mais aussi des déconversions d'agriculteurs passés au bio il y a plusieurs années, ce qui serait la pire des choses, car cela donnerait le sentiment d'un échec. Le diagnostic est posé et ne présente pas de difficulté : nous sommes d'accord avec vous.

Deuxièmement, pour faire écho aux propos de M. Benoit, on ne peut à la fois appeler à la responsabilité de l'État et des collectivités en matière de commande publique et accepter de compenser les défaillances de certains dans ce domaine par des crédits budgétaires. Pardonnez-moi, mais il faut que

chacun prenne ses responsabilités ! Pour notre part, nous le faisons en consacrant des moyens au respect des dispositions de la loi Egalim.

Je suis tout à fait prêt à rencontrer les acteurs publics, monsieur Benoit. J'ai d'ailleurs déjà commencé à faire. Je me suis par exemple rendu mercredi dernier à Dijon, ville qui, tout comme son agglomération et le département de la Côte-d'Or – l'ensemble du spectre politique étant ainsi couvert –, dépasse l'objectif de 20 % fixé par la loi Egalim. C'est donc possible ! Nous avons besoin de partager les expériences, de montrer qu'atteindre cet objectif n'est pas tant une question de coût que d'engagement. Je saisis donc au bond votre suggestion, car j'estime qu'il s'agit d'un élément important.

De manière plus factuelle, l'amendement propose d'allouer 15 000 euros forfaitaires aux agriculteurs. Cette mesure s'appliquerait indistinctement, que leur exploitation s'étende sur 2 000 mètres carrés ou 20 hectares. Ceux d'entre vous qui sont aux responsabilités savent que les choses ne fonctionnent pas ainsi. Quand bien même l'idée paraîtrait intéressante, elle ne me semble donc guère sérieuse non seulement sur le plan budgétaire, mais aussi s'agissant du message adressé aux agriculteurs. Je le répète, nous avons plutôt besoin de travailler sur la demande, ce à quoi je suis tout à fait disposé, sachant que nous avons déjà consacré des crédits budgétaires à répondre en urgence à certaines demandes légitimes.

Enfin, vous dites que nous avons agi lors de la crise aviaire, mais aussi bien à cette occasion que lorsque nous avons répondu à la crise porcine ou à celle de la distillation, le bio a été concerné par les mesures que nous avons prises. Il ne s'agit pas d'une production à part. La filière a elle aussi, ce qui est bien normal, bénéficié des crédits que nous avons mis sur la table.

Mme Aurélie Trouvé. La crise du bio est spécifique !

M. Marc Fesneau, ministre. Vous ne pouvez donc pas dire que les uns ont bénéficié des mesures de crise et non les autres.

M. Gabriel Amard et Mme Catherine Couturier. Nous ne l'avons pas dit !

M. Marc Fesneau, ministre. Vous réclamez des fonds supplémentaires, mais la filière a, comme les autres, été concernée par les dispositifs que nous avons élaborés, particulièrement en réponse à la guerre en Ukraine.

Mme Catherine Couturier. Il n'y a pas de crise du bio ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1204.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	47
Nombre de suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20
Pour l'adoption	19
contre	20

(L'amendement n° 1204 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 3050.

M. Dominique Potier. Le débat a été posé lors de l'examen de l'amendement précédent. Dans la mesure où celui-ci ne tend à allouer que 10 millions de moins, il pourra également être considéré comme irresponsable par les uns ou par les autres. Je tiens néanmoins à apporter quelques arguments complémentaires, étant entendu que comme le précédent, il s'agit d'un amendement d'appel et que nous nous rallierons aux amendements de repli n°s 3552 et 1192 déposés par Sandrine Le Feu et Mathilde Hignet, qui visent à allouer respectivement 271 et 215 millions d'euros à la filière bio.

Monsieur le ministre, si nous prenions en compte non seulement le budget du ministère de l'agriculture, mais aussi les crédits alloués à la santé, aux collectivités locales et à l'eau potable, je vous assure que nous trouverions très facilement 900 millions d'euros et que cette somme serait d'une grande rentabilité eu égard aux gains financiers qu'elle permettrait de réaliser, mais aussi en matière de prévention sanitaire et de dépollution de l'eau. C'est une question de volonté politique. Les crédits que nous proposons d'allouer à la filière bio n'entrent peut-être pas dans votre maquette budgétaire, j'en conviens, mais ils sont sensés.

Nous vivons un moment crucial. Selon les prévisions les plus pessimistes, nous pourrions assister à un recul des surfaces exploitées en bio : cette année, les déconversions pourraient pour la première fois être plus importantes que les conversions. De nombreux produits sont de nouveau issus de l'agriculture conventionnelle, ce qui ruine les efforts de nos agriculteurs.

La question que j'ai posée tout à l'heure au sujet de la PAC et de la répartition des aides n'était d'ailleurs pas innocente. Je suis en effet persuadé que si notre plan stratégique national avait fait le choix d'une juste répartition des aides, en tenant compte de l'effort environnemental et du nombre d'actifs par ferme, nous aurions eu largement de quoi fournir une aide au maintien pour les agriculteurs et les personnels agricoles, ce qui nous aurait permis de conserver ce qui est plus qu'un laboratoire : un modèle pour l'avenir et pour la transition agroécologique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Quand on écoute Dominique Potier, on ne peut qu'adhérer à ses recommandations sur cette question ! Ensuite, tout est une question de normes et de maquette. Où vont les budgets ? Qui doit faire quoi et à quel moment ? Je reviens donc à l'argumentaire précédent.

Thierry Benoit a raison. Dans ma région, la situation est la même : une usine 100 % bio, avec sept lignes de production sur 250 hectares, vient de voir le jour, mais elle demande maintenant où est le marché. Nous sommes au bord du précipice, mais nous sommes là pour essayer de construire tous les ponts permettant au marché d'exister et à la production de croître.

Cela étant, je ne suis pas sûr, en dépit de la pertinence des arguments d'Éric Coquerel, qu'il faille y consacrer toujours plus de crédits. À l'instar d'une famille qui a un budget à gérer, le ministère de l'agriculture dispose de crédits à distribuer en fonction des priorités, le bio étant l'une d'elles. Mon avis sur cet amendement sera donc défavorable.

Plutôt que de lister tous les financements, je citerai les 93 millions d'euros pour les Maec, les 7 millions d'euros pour l'animation des deux réseaux concernés et les

18 millions d'euros pour les transferts à l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, ou Agence Bio.

Ces mesures budgétaires complètent celles qui peuvent être engagées à l'échelle régionale par les différentes collectivités territoriales. Tous ensemble, nous devons nous donner les moyens de faire redémarrer cette filière afin d'atteindre notre objectif de 18 % de surface agricole utile (SAU). Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis que le rapporteur spécial. Monsieur Potier, c'est bien ce sur quoi nous sommes vigilants. Nous examinons les différentes solutions de stimulation de la demande. L'agriculture biologique n'est pas le seul secteur qui subit ou qui a subi une crise. Pour convertir son exploitation en bio, ou maintenir son activité, il faut avant tout que la rémunération suive ! S'il s'agit simplement de compenser une perte, nous finirons par y perdre en souveraineté.

C'est pourquoi notre stratégie vise avant tout à soutenir la demande. Nous y travaillons avec les collectivités locales, mais n'oublions pas que la restauration hors domicile et la grande distribution ont aussi leur part de responsabilité. Si l'on veut du bio en France, il faut que chacun fasse un pas, y compris en ce qui concerne ses marges.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Un budget, ce n'est pas seulement une approche techno ou comptable. Ce sont avant tout des moyens au service d'objectifs politiques. Vous semblez d'accord sur le diagnostic – la crise majeure du bio, le recul des surfaces, etc. Pourtant, vous renoncez à vous doter des objectifs politiques qui permettraient de faire face à cette crise.

Pour la filière laitière, le bio est encore plus à la remorque, avec les déconversions qui vont avec, Lactalis qui supprime ses aides à la conversion... En commission, j'ai donc souhaité soutenir plus particulièrement cette filière qui subit une double peine en faisant adopter un plan Marshall ; mais je redoute que le 49.3 ne lui fasse un sort...

Enfin, vous évoquez toujours les « gages » de nos amendements, alors que vous savez que nous n'avons pas le choix. Il appartient au ministre de lever ces gages et d'aller prendre le pognon là où il veut, pour le mettre là où c'est nécessaire ! C'est tout l'objectif d'un budget !

Nous avons proposé différents amendements permettant de trouver de nouvelles recettes pour financer des politiques publiques. Vous les avez refusés ! C'est pourquoi je soutiens cet amendement, ainsi que ceux qui suivent, car il est nécessaire de se doter d'un plan anticrise pour soutenir la filière bio française.

(L'amendement n° 3050 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. David Taupiac, pour soutenir l'amendement n° 3552.

M. David Taupiac. Cet amendement vise également à créer un fonds de soutien d'urgence à la filière bio. Il est transparent, signé par des députés de la majorité et de l'opposition. Il s'agit de prévoir une enveloppe de 271 millions d'euros pour faire face à la crise du bio. La filière est en difficulté car la consommation est en berne du fait de l'inflation. De plus

en plus d'exploitations cherchent à se déconvertir ; c'est le cas dans mon département, le Gers, où les céréaliers connaissent des situations très critiques.

Le montant de ce fonds est légèrement inférieur à celui évoqué dans les précédents amendements. Il a été calculé grâce aux remontées des filières laitière et porcine, et de celles des grandes cultures et des fruits et légumes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. J'ai bien noté qu'un certain nombre de collègues – y compris de mon groupe, le groupe Démocrate – avaient signé cet amendement. Mais nous disposons déjà d'un outil – le fonds Avenir bio –, qui a été doté de 5 millions d'euros supplémentaires. Avis défavorable.

Mme Aurélie Trouvé. Cinq millions d'euros !

M. Gabriel Amard. Quelle générosité !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Monsieur le rapporteur spécial, vous fournissez un argument en faveur de cet amendement : 5 millions, ce n'est pas à la hauteur de ce que décrivent nos collègues sur tous les bancs. Je ne suis pas spécialiste de la filière bio mais si la préoccupation est relayée sur tous nos bancs, certains évoquant même une question vitale, c'est manifestement que le sujet est incontournable.

J'espère que cet amendement – ou, à défaut, le suivant, encore un peu moins onéreux – sera adopté et je le soutiendrai. Dans notre nouvelle configuration, avec l'utilisation du 49.3, il faut tout de même que le Gouvernement écoute l'Assemblée : elle pointe un problème sérieux, qui justifie une modification du budget. Nous avons adopté l'autre jour un amendement du Gouvernement à plus de 145 millions d'euros pour renforcer les moyens de lutte contre les incendies. Les 271 millions d'euros proposés ici sont donc largement absorbables !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Sébastien Jumel. Il va donner son accord !

M. Marc Fesneau, ministre. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas d'accord sur la façon de remédier à un problème que nous ne l'avons pas identifié. Simplement, je considère que la dépense budgétaire ne résoudra pas cette crise de la demande. C'est cette dernière qu'il faut soutenir par l'intégration des produits bio dans la commande publique de l'État (*Mme Aurélie Trouvé s'exclame*) – nous le faisons à hauteur d'environ 100 millions d'euros sur notre propre budget. Les collectivités doivent aussi faire leur part. C'est fondamental pour structurer la filière dans la durée.

Un fonds d'aide pour 2024 ne résoudra pas le problème en 2025 ou 2026. Or les exploitants qui se convertissent au bio ont besoin de visibilité. La crise est réelle – nous ne la nions absolument pas. Vous ne m'avez d'ailleurs pas entendu dire qu'il n'y avait pas de crise.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je n'ai pas dit le contraire !

M. Marc Fesneau, ministre. Il y a une crise, mais nous ne sommes pas d'accord sur les moyens de parvenir à la résoudre. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Sébastien Jumel. Ah, voilà le comptable !

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Certes, il s'agit d'un amendement transpartisan que certains, au sein de notre majorité, ont cosigné. Mais en matière de sérieux budgétaire, il n'y a hélas pas d'amendement transpartisan qui tienne, car il est de notre responsabilité de tenir l'équilibre global du budget.

M. Jean-Yves Bony. Il s'agit de choix budgétaires !

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Nous ne pouvons donc voter cet amendement, ni ceux qui suivent et lui ressemblent.

En outre, la comparaison avec la grippe aviaire n'est pas pertinente. Dans le cas de cette dernière, les producteurs se sont retrouvés sans revenu du jour au lendemain. C'est pourquoi nous les avons soutenus massivement – c'est l'honneur de notre hémicycle d'avoir fait cet effort. Ainsi, 800 millions d'euros sont inscrits à ce titre dans le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023 qui sera examiné mercredi dans l'hémicycle.

La filière bio connaît, quant à elle, un problème d'ajustement de prix : le bio coûte plus cher et actuellement, moins de Français sont capables de faire cet effort du fait d'une inflation importante. L'inflation commençant à diminuer de manière significative, je parie que la demande de bio va se renforcer et sera bientôt aussi forte qu'avant. Comme l'a dit le ministre, si nous y travaillons, nous surmonterons cette crise.

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Vous devriez dire aux producteurs de lait bio que la crise qu'ils vivent n'est pas comparable à celle de la grippe aviaire, monsieur le rapporteur général ! Avant, ils étaient payés 65 centimes le litre de lait ; c'est désormais 45 centimes. La situation est catastrophique. Cette crise, spécifique au bio, est liée à l'effondrement des salaires réels en France – moins 2 % en un an – qui détourne les consommateurs du bio.

Tout secteur en crise bénéficie d'aides d'urgence ! Pourquoi cela ne serait-il pas possible pour le bio ? Nos objectifs sont ambitieux – tant mieux –, atteindre 18 % de surfaces en bio en 2027, mais nous sommes, et vous le savez, incapables de les respecter. Mettons donc l'argent nécessaire !

Vous évoquez la demande mais, je le répète, un tiers des produits bio sont importés. Il faut du bio français, et pour cela, il faut soutenir les producteurs bio français qui vivent une situation de crise. Vous estimez que la demande reviendra. Mais en attendant, pour paraphraser Keynes qui disait que sur le long terme, nous serons tous morts, le bio et les agriculteurs bio seront tous morts d'ici à ce que la demande revienne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3552.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	53
Nombre de suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Pour l'adoption	25
contre	20

(*L'amendement n° 3552 est adopté.*) (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES, GDR-NUPES et LIOT.*)

M. Sébastien Jumel. Ça, ça sent le 49.3 à plein nez ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Gabriel Amard, pour soutenir l'amendement n° 1192.

M. Gabriel Amard. À mon tour, je souhaite revenir sur la situation à laquelle sont confrontés les producteurs bio français, puisque sur plusieurs bancs montent des voix sensibles à cette question. Les difficultés sont notamment liées à la forte inflation et au décrochage de la consommation des ménages, à tel point que 20 à 40 % des productions bio doivent être déclassées à des prix inférieurs à ceux du bio, alors qu'elles subissent une hausse de leurs coûts de production – du fait du coût des intrants ou de l'énergie, par exemple.

En 2022, les pertes s'élevaient à 59 millions d'euros pour le lait bio ou 60 millions pour les fruits et légumes. Il y a donc urgence, d'autant que ces difficultés sont aggravées par l'incapacité des gouvernements successifs à soutenir la filière. Cet amendement visait à débloquer 200 millions pour la régulation et 15 millions pour des actions de relance.

M. Thierry Benoit. Il faut le retirer !

M. Gabriel Amard. Il s'agit d'un dispositif classique, déjà utilisé dans le passé pour d'autres filières – financement du stockage, déclassement, réduction volontaire de la production. Du fait de l'adoption de l'amendement précédent, nous le retirons.

(*L'amendement n° 1192 est retiré.*)

M. le président. Sur l'amendement n° 3305, je suis saisi par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine-NUPES d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 3045.

M. Dominique Potier. Je vais également le retirer, mais je profite de cette prise de parole pour sensibiliser à nouveau le ministre à la nécessité d'un système d'indemnisation des cultures bio polluées par des pesticides volatils : il s'agit d'une immense injustice et les sommes en jeu ne sont pas très importantes. La filière n'a pas besoin de cette pénalité supplémentaire...

Nous n'aurons pas le temps de défendre nos amendements. Pourriez-vous donc vous engager à traiter le problème ? Il faut arrêter de déclasser des productions bio pour ce motif et indemniser les producteurs, par le biais d'un fonds de garantie existant ou à créer.

(*L'amendement n° 3045 est retiré.*)

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel, pour soutenir l'amendement n° 3305.

M. Sébastien Jumel. Monsieur le ministre, vous nous dites que la crise du bio est une crise de la demande et qu'on ne la résoudra pas simplement en y mettant du pognon. Combien avez-vous prévu dans ce budget pour que les collectivités locales puissent encourager la demande? La hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne compense pas l'inflation! Les communes n'auront donc pas les moyens de soutenir la filière en recourant au bio pour leurs cantines.

Dans quelques heures, le Gouvernement aura recours au 49.3...

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Suivi d'une motion de censure?

M. Sébastien Jumel. ... – d'une manière abrupte et brutale, comme un toxicomane qui ne peut se passer de sa dose. Que deviendra l'amendement sur le soutien à la filière laitière, que le président de la Fédération nationale des producteurs de lait considère comme nécessaire? Quelles mesures d'urgence comptez-vous prendre pour venir en aide aux producteurs de lait, alors que la crise du bio concerne aussi la filière laitière?

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Je partage votre premier constat: j'ai moi-même déposé un amendement pour changer d'indicateurs, l'amendement n° 3445. La politique que nous avons conduite a permis d'atteindre l'objectif fixé dans la loi Egalim: tous les départements sont désormais couverts par un projet alimentaire territorial (PAT). Cet indicateur est devenu caduc. Nous devons à présent en développer de nouveaux pour mesurer la part de produits de qualité dans la commande publique: il serait bon de vérifier deux fois par an si les collectivités territoriales suivent bien la trajectoire fixée. Travaillons ensemble sur ce sujet en adoptant l'amendement que j'ai déposé. Avis défavorable sur le vôtre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Marc Fesneau, ministre. L'agriculture traverse bien des crises, parmi lesquelles le mildiou et la tempête qui vient de frapper la Bretagne et qui nécessitera sans doute de faire appel à la solidarité nationale. Nous devons y faire face. Mais on ne peut se contenter, monsieur Jumel, d'égrener les dépenses supplémentaires sans les budgéter – c'est une question de responsabilité. Reconnaissez-le avec moi: à chaque fois que l'agriculture a traversé une crise, ce gouvernement et les précédents ont été au rendez-vous.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. C'est vrai!

M. Marc Fesneau, ministre. Nous avons su faire face aux crises – celle de la grippe aviaire, de la guerre en Ukraine, du gel. Nous faisons le nécessaire, même si on pourra toujours dire que nous n'en faisons pas assez – c'est parfois plus confortable.

À chaque fois que c'est pertinent, je milite pour que l'on travaille sur la question de la demande – il suffit parfois de faire respecter les dispositions de la loi Egalim, notamment s'agissant de la filière laitière.

Enfin, au nom de quoi les marges sur les produits bio dans la grande distribution sont-elles plus importantes que celles sur les produits de l'agriculture conventionnelle? (*Mme Aurélie Trouvé s'exclame.*) Cette différence renforce l'idée que les prix du bio sont forcément beaucoup plus élevés que ceux des autres produits: si le bio a toutes les vertus qu'on lui prête, il n'y a aucune raison pour que les marges soient différentes! Nous devons imposer cette idée dans le débat public.

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Créer un indicateur ne revient pas à augmenter un budget: nous le constatons sur le sujet de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes – nous devrions être en grève depuis onze heures vingt-cinq pour protester contre les inégalités salariales qui perdurent. La situation du bio est assez similaire – il y a un indicateur, mais pas de budget.

La filière est prise entre deux feux: d'une part, la baisse de la consommation liée à l'inflation – les gens se détournent du bio faute de moyens; de l'autre, la baisse des aides à la conversion. Les indicateurs, comme les mots d'amour, ne suffisent pas: il faut des preuves d'amour – en l'occurrence, une ligne budgétaire pour soutenir les conversions.

M. Bruno Millienne. C'est l'amour régi par l'argent!

M. le président. La parole est à M. Pascal Lavergne.

M. Pascal Lavergne. Notre collègue Sébastien Jumel évoquait un gouvernement accro au 49.3. Je préfère cette toxicomanie-là à l'addiction à la dépense publique dont souffrent certains – elle pourrait nous mettre dans une situation délicate.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Très bien!

M. Pascal Lavergne. Par ailleurs, n'opposez pas le modèle bio au modèle conventionnel, comme vous le faites trop souvent. Prenez garde de ne pas introduire d'idées fausses dans la tête des gens, comme vous l'avez fait pendant des années avec le nucléaire: on voit le résultat. Laissons le marché s'organiser et les producteurs s'y adapter – n'allons pas à marche forcée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel, pour un rappel au règlement.

M. Sébastien Jumel. Pour fait personnel, monsieur le président. Quand on est toxicomane, c'est pour soi, et je répète que vous êtes des toxicomanes du 49.3. Lorsqu'on prévoit une dépense publique pour venir en aide à la filière laitière...

M. le président. Merci de ne pas enchaîner sur le débat de fond, monsieur le député.

Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (état B) (suite)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Monsieur Jumel, vous faisiez tout à l'heure écho à un de vos illustres prédécesseurs: il faudrait prendre l'argent là où il se trouve – c'est assez

commode. Mais sur quoi faire des économies dans ce budget ? Sur la recherche d'alternatives aux produits phytosanitaires ?

Mme Sandrine Rousseau. Cela ferait gagner des millions !

M. Marc Fesneau, ministre. Sur la transition écologique ? Sur la question de l'eau ?

M. Sébastien Jumel. Sur le budget de l'État !

M. Marc Fesneau, ministre. Comme beaucoup d'entre vous le reconnaissent, y compris sur les bancs de l'opposition, nous avons été au rendez-vous des crises. Mais soyons responsables : si nous avons adopté tous les amendements qui ont été défendus, nous aurions déjà atteint un débours de 1,3 milliard. Or il faut présenter un budget solide pour être crédible, notamment auprès des agriculteurs.

Madame Rousseau, je peux entendre certains griefs, mais pas le vôtre, qui repose sur des données inexactes : nous avons augmenté de 35 % les crédits alloués à la conversion bio dans la PAC. Nous œuvrons par ailleurs pour soutenir la demande.

Les surfaces cultivées en bio ne doivent pas reculer et nous devons atteindre les objectifs inscrits dans la PAC – c'est mon obsession. Pendant les années de crise que nous traversons, il faut limiter les déconversions et faire en sorte que la tendance s'inverse, mais cela dépendra aussi de la conjoncture économique.

(L'amendement n° 3305 est retiré.)

M. le président. La parole est à M. David Taupiac, pour soutenir l'amendement n° 2298.

M. David Taupiac. Je vais le retirer. Néanmoins, monsieur le ministre, qu'en est-il du fonds Avenir bio, pour lequel 18 millions d'euros sont prévus ? Par ailleurs, en visite dans le Gers, vous avez été sollicité par le président d'Agribio Union au sujet d'une aide au déclassement de la production excédentaire. Donneriez-vous suite à cette demande ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Pardonnez-moi, mais je n'ai pas compris votre deuxième question.

M. le président. La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac. Je vous rappelais que lors de votre visite dans le Gers, vous aviez été interpellé par le président d'Agribio Union : il vous a demandé d'aider les producteurs contraints de déclasser des produits bio en conventionnel – afin d'écouler la production pour faire de la place dans les espaces de stockage des coopératives.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Ce dossier est toujours à l'expertise : nous devons déterminer comment procéder, en conformité avec la législation européenne.

Le fonds Avenir bio a un objectif simple : structurer les filières bio, en particulier localement, dans une logique de circuit court. Il est renouvelé chaque année, avec une dotation renforcée pour 2024.

Nous devons continuer à travailler sur le plan de communication, au travers de l'Agence bio. La baisse de consommation du bio n'est pas simplement liée à l'inflation, elle a

commencé plus tôt, quand nous sortions de la crise du covid-19. Il faut donc réfléchir au positionnement de la filière sur cette question, pour communiquer plus positivement.

(L'amendement n° 2298 est retiré.)

M. le président. L'amendement n° 1157 est également retiré.

(L'amendement n° 1157 est retiré.)

M. le président. La parole est à M. David Taupiac, pour soutenir l'amendement n° 3251.

M. David Taupiac. Je propose par le biais de cet amendement de créer une ligne spéciale d'aide d'urgence pour que les restaurants collectifs, publics et privés, puissent continuer à proposer des produits biologiques à leurs convives dans un contexte de hausse des prix de l'alimentation. M. le ministre expliquait qu'il s'agissait d'un problème de demande : je propose justement de relancer la demande en créant un fonds de 446 millions pour soutenir la filière bio.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Il nous faut soutenir la commande publique, en particulier s'agissant de la filière bio. Le plan de relance a prévu 50 millions pour encourager les cantines à commander du bio et 80 millions pour les PAT ; des amendements proposent de doubler, voire de tripler ces montants. Ces mesures positives ont permis d'atteindre notre objectif : les PAT couvrent désormais l'ensemble du territoire.

M. Sébastien Jumel. Vous passez votre temps à faire de la politique de l'offre et vous nous parlez de demande !

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Le ministère a été au rendez-vous en ce qui concerne le bio. Dans le cadre des PAT, la loi Egalim prévoyait que la commande publique comprenne au moins pour moitié des produits durables ou issus de circuits courts, dont 20 % de produits bio. Dès que je suis devenu maire en 2020, j'ai essayé d'atteindre ces objectifs ; deux ans plus tard, nos approvisionnements en produits de qualité ne comprenaient que 16 % de bio – parce qu'il est parfois difficile de trouver des produits bio locaux, même quand la volonté est là. Nous devons nous mettre autour de la table pour résoudre ce problème bien réel.

Un budget est nécessairement contraint : nous devons trouver des solutions raisonnables pour atteindre nos objectifs – on ne peut pas agir à coup de millions supplémentaires. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Avis défavorable également, et pas seulement à cause des sommes en jeu.

S'agissant de la restauration et de la commande publiques, l'État prend déjà sa part. De nombreuses collectivités territoriales parviennent à intégrer à la commande publique des produits bio, sous label, de qualité ou issus de circuits courts. Nous ne souhaitons pas utiliser des crédits budgétaires nationaux pour nous immiscer dans des choix politiques locaux – ce n'est pas notre logique. En revanche, nous sommes disposés à aider les collectivités pour identifier les freins

qu'elles rencontrent : manque de disponibilité des denrées bio, nécessité de réorganiser la restauration scolaire pour la centraliser...

En l'état, votre amendement déresponsabilise les collectivités – étant moi-même élu local, je les respecte trop pour les exonérer de leurs responsabilités.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. M. Jumel essaie de nous faire croire que les collectivités territoriales n'auraient pas les moyens d'appliquer cette politique. Les chiffres vous donnent tort, cher collègue : je vous invite à consulter le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation financière des collectivités territoriales, telle qu'elle résulte de l'examen de leurs comptes pour l'année 2022 – publié il y a quelques semaines. Ses auteurs y expliquent que la réforme fiscale a fait gagner près de 6 milliards aux collectivités.

M. Bruno Millienne. Eh oui !

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Dans leurs projections pour 2023, ils précisent que la capacité d'autofinancement du bloc communal est encore en phase de croissance et qu'elle atteindra un niveau record en 2023. C'est un peu contre-intuitif : les recettes fiscales – TVA, taxe foncière – sont si dynamiques qu'elles compensent largement une augmentation de la dotation globale de fonctionnement qui reste un peu inférieure à l'inflation.

De grâce, ne fournissons pas de mauvaises excuses aux collectivités territoriales ! Elles souhaitent atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim – elles doivent s'y engager, cela relève de leur responsabilité. Ne leur donnons pas de l'argent supplémentaire alors qu'elles n'en ont pas besoin.

M. le président. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. Je soutiens évidemment l'amendement de M. Taupiac ainsi que les suivants, qui procèdent du même esprit. Nous souhaitons tous débattre au plus vite des Maec, afin de bloquer les 100 millions qui inciteront les députés LFI à voter les crédits de cette mission – il nous faut aller vite, parce que je veux voir ça ! (*Sourires.*) Permettez-moi toutefois trois remarques.

Premièrement, monsieur Lavergne, dire qu'il ne faut pas opposer les modèles renforce précisément la supériorité de l'un d'entre eux. Il existe des modèles de référence, et l'agriculture biologique et l'agroécologie en sont un. Nous devons mener une bataille culturelle dans cet hémicycle : il faut cesser de dire qu'on n'oppose pas les modèles, parce que dans ces cas-là, ce sont toujours les mêmes qui gagnent ! Il n'y a certes pas de modèle unique, mais il existe des modèles de référence : ne pas le reconnaître, c'est rester à côté de la vérité. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et Écolo-NUPES.*)

Deuxièmement, il est paradoxal que le rapporteur spécial nous donne des leçons en matière de politique de l'offre et de la demande : il n'y aura plus d'offre demain ! Vous l'avez dit vous-même, monsieur Lecamp, il arrive déjà qu'on ne trouve pas assez de producteurs pour atteindre 20 % de produits bio. Si nous ne permettons pas aux producteurs de garder la tête hors de l'eau, nous ne serons pas au rendez-vous pour relancer la demande.

M. Éric Girardin, rapporteur pour avis. Mais si !

M. Dominique Potier. Ma troisième remarque est très politique. Je suis en désaccord, sur le fond, avec le ministre et certains députés de la majorité – et je le regrette : l'agriculture biologique ne peut s'inscrire dans une logique de marché. Vous ne prenez pas en considération la santé humaine ; vous ne tenez pas compte de la pollution de l'eau et de l'air provoquée par l'agriculture conventionnelle, ni des externalités positives de l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique souffre parce qu'elle n'est plus soutenue par une aide au maintien ; parce que nous avons fait le choix, dans la PAC et dans le PSN, de disperser les moyens plutôt que de les concentrer sur les modèles les plus vertueux (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES*) ; nous le payons aujourd'hui. Je refuse d'envisager un monde dans lequel l'indexation de la santé environnementale et humaine est liée au pouvoir d'achat des classes moyennes.

(*L'amendement n° 3251 n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 1158 de M. Michel Sala est défendu.

(*L'amendement n° 1158, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques, n° 849, 3553 et 3581.

La parole est à M. Jean-Yves Bony, pour soutenir l'amendement n° 849.

M. Jean-Yves Bony. Cet amendement de ma collègue Émilie Bonnivard s'inscrit dans le même esprit que ceux qui viennent d'être défendus : il vise à accompagner les communes moyennes dans l'introduction de produits bio dans les cantines, afin d'atteindre les objectifs de la loi Egalim. Il tend ainsi à prolonger l'action engagée dans le cadre du plan de relance et à en élargir les bénéficiaires. Les divers mouvements de crédits proposés par l'amendement sont formels et visent à respecter les règles budgétaires.

M. le président. La parole est à M. David Taupiac, pour soutenir l'amendement n° 3553.

M. David Taupiac. Il a pour objectif de prolonger l'action engagée lors du plan de relance, à savoir « développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes », en « soutenant leurs investissements d'équipement et de formation visant à proposer des repas composés de produits de qualité, frais, respectueux de l'environnement et locaux » à hauteur de 50 millions d'euros.

Cette mesure n'a pas atteint sa cible puisque seules 1 700 communes ont fait appel à ce fonds, soit 15 % des communes ciblées. L'amendement vise donc à élargir le dispositif aux plus grandes villes, chargées de l'enseignement primaire et de la petite enfance, aux départements, chargés des collèges, ainsi qu'aux régions, chargées des lycées.

M. le président. La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n° 3581.

Mme Eva Sas. Cet amendement de ma collègue Marie Pochon vise à soutenir une alimentation durable et de qualité dans les cantines en milieu rural, à prolonger l'action engagée dans le cadre du plan de relance, intitulée « Développer une alimentation saine, sûre, durable, de

qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes », et à l'élargir, notamment aux départements et aux régions.

Il a pour objectif d'amplifier la dynamique dans toute la restauration collective, en favorisant son approvisionnement grâce aux PAT – lorsqu'ils existent. C'est ce que fait l'Ehpad de Die, dans la Drôme. Il a été prouvé ces dernières années qu'avec un investissement et un accompagnement minimaux, les restaurants font des économies rapides et structurelles, ce qui leur permet d'investir dans des produits durables, de proximité et bons pour la santé, sans surcoût pour les convives.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Le constat semble partagé par tous : le plan de relance a été un succès et vous souhaitez en prolonger la dynamique. Des crédits ont été débloqués pour lancer et renforcer une bonne pratique, consistant à proposer davantage de produits bio et durables dans les cantines ; nous continuons à soutenir cette politique, dans une moindre mesure, mais les collectivités territoriales doivent prendre le relais. Nous n'oublions pas, dans ce budget, de continuer à soutenir la commande publique pour atteindre les niveaux fixés par la loi Egalim. Avis défavorable à ces amendements, mais favorable à la poursuite de la politique entamée par le plan de relance, qui a mobilisé 80 millions d'euros de crédits l'an dernier.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Vous demandez la prorogation de plusieurs dispositifs qui relevaient du plan de relance. Par nature, celui-ci n'a pas vocation à perdurer au-delà de sa période de programmation ; dans le cas contraire, les budgets ne tiendraient pas la route !

J'ai été maire d'une commune de 700 habitants et président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de 5 000 habitants : l'élu local qui sommeille en moi a bien conscience des contingences budgétaires, mais à l'époque, je n'ai pas attendu de recevoir une enveloppe de l'État pour introduire des produits bio et locaux dans la restauration scolaire et pour essayer de répondre aux objectifs de la loi Egalim. Il n'en a jamais été autrement ! Ma commune ne disposait pas d'un équipement suffisant pour rapporter de la taxe professionnelle ; elle avait uniquement les moyens d'une commune de 700 habitants !

On ne peut réclamer l'autonomie des collectivités territoriales tout en exigeant de l'argent extérieur pour financer telle ou telle politique publique : que chacun prenne ses responsabilités ! L'État doit prendre les siennes ; c'est ce que nous faisons avec ce budget. En matière de commande publique, il s'agit de prendre ses responsabilités plutôt que de donner des leçons aux autres, y compris dans le cadre de la loi Egalim.

Certaines collectivités parviennent à atteindre les objectifs ; d'autres n'y arrivent pas, parfois en raison de problèmes d'organisation et de structuration. Il convient d'y remédier. C'est parfois une question de moyens, mais ce n'est pas la seule raison – ce serait profondément injuste.

Comme l'a rappelé le rapporteur général, nous avons été au rendez-vous pour faire face aux difficultés des collectivités pendant la crise du covid et pendant la crise inflationniste. Mais les enjeux dont il est ici question relèvent des politiques publiques des collectivités. Avis défavorable.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Eh oui, chacun ses responsabilités !

M. le président. La parole est à M. Pascal Lavergne.

M. Pascal Lavergne. J'ai moi aussi été maire d'une commune – un peu plus grande. Il faut assumer sa politique et ses choix, quels que soient les domaines concernés – les matériaux utilisés par exemple –, sans d'ailleurs que l'impact environnemental soit toujours pris en considération.

Vous êtes nombreux sur ces bancs à siéger dans des conseils départementaux ou régionaux – où Renaissance n'est pas majoritaire. Il est un peu facile de demander systématiquement de l'aide à l'État. (*M. Grégoire de Fournas s'exclame.*) Lorsque vous êtes face à des injonctions en matière de politiques publiques, appliquez-les dans les régions, les départements et les communes. Il existe des marges de manœuvre : on peut les trouver en cherchant un peu.

Mme Catherine Couturier. J'espère que les élus entendent ça !

M. Pascal Lavergne. Enfin, j'en profite pour répondre à notre collègue Potier. Peut-être ne faut-il pas opposer les modèles ; mais choisir trop vite un modèle trop vertueux en France et en Europe, c'est s'exposer au risque que le modèle brésilien finisse par s'imposer. Or ce modèle ne me convient pas, parce qu'il est beaucoup moins vertueux en matière d'utilisation des produits phytosanitaires comme de préservation de la biodiversité.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. À propos des collectivités territoriales, le rapporteur général nous dit : « Tout va très bien, madame la marquise ! »

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. C'est la Cour des comptes qui le dit !

M. Bruno Millienne. Regardez les chiffres, monsieur Jumel !

M. Sébastien Jumel. Je l'invite à venir avec moi, main dans la main, au congrès des maires, qui se tient dans quelques jours, afin de vérifier si ces derniers considèrent comme lui que tout va bien. Tout a augmenté pour les collectivités,...

M. Bruno Millienne et M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Les recettes aussi !

M. Sébastien Jumel. ...notamment en matière de restauration scolaire ! Des communes ont fait le choix d'être au rendez-vous en ce qui concerne l'alimentation des élèves – nous l'avons fait à Dieppe – tout en réduisant les tarifs de la cantine pour les familles qui n'ont plus les moyens de fournir des repas équilibrés à leurs mômes. À l'échelle d'une commune comme Dieppe, ce choix coûte 300 000 euros ! Comment le financer, alors que vous avez supprimé la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ? Vous avez renforcé la dépendance des collectivités locales aux dotations de l'État, alors même que ces dernières ne sont pas à la hauteur de l'inflation ! Vous vivez sur une autre planète que la nôtre !

M. Bruno Millienne. Une augmentation de 6 milliards d'euros !

M. Sébastien Jumel. Venez expliquer aux maires que « tout va très bien, madame la marquise ! » Je ne suis pas certain qu'ils en diront autant au congrès des maires ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, SOC et Écolo-NUPES.*)

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Vous n'aimez pas les institutions !

M. Sébastien Jumel. Surtout la Cour des comptes !

(*Les amendements identiques n° 849, 3553 et 3581 sont adoptés.*) (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

M. le président. L'amendement n° 3250 de M. David Taupiac est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Défavorable, pour les mêmes raisons que celles que j'ai évoquées précédemment. Je voudrais revenir sur les propos de M. Potier : nous n'avons pas de désaccord politique, il s'agit simplement de regarder les chiffres. L'écorégime présente 30 euros de différence avec les autres régimes : c'est une aide au maintien ! Si l'on revient à l'aide au maintien, en supprimant l'écorégime pour le bio et la défiscalisation, vous verrez qui perd le plus du point de vue budgétaire ! Arrêtons de dire des choses inexactes !

Budgétairement, ce que vous appelez le soutien au maintien se traduit par des moyens supplémentaires plutôt que par la suppression de moyens. Nous avons suffisamment de désaccords pour ne pas nourrir de fausses querelles ! Il ne me semble pas que cette question soit primordiale s'agissant de l'agriculture biologique.

(*L'amendement n° 3250 est adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jourdan, pour soutenir l'amendement n° 3044.

Mme Chantal Jourdan. Il s'inscrit dans la même veine que les précédents ; j'approuve d'ailleurs pleinement leur défense. Les collectivités ont vraiment besoin d'être aidées pour se saisir de l'enjeu de la transition écologique. Qu'il s'agisse de petites communes ou de plus grandes villes, il est important de leur donner les moyens nécessaires à l'équipement des cantines et à la formation des agents. Il est nécessaire de créer tout un écosystème pour favoriser une alimentation durable et de qualité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Vous parlez des cantines. Contrairement à vous, je considère que le ciblage de la loi Egalim sur les écoles des petites communes était pertinent. Le rôle de l'État consistait bien à donner un coup de pouce aux collectivités ayant des besoins particuliers pour accomplir cette transition vers une alimentation biologique et locale. Il ne doit cependant pas se substituer à elles pour financer le moindre épluche-légumes ou la moindre essoreuse à salade !

Avec les dotations et les prélèvements sur recettes, l'État fournit déjà un effort important pour compenser la hausse des charges des communes induite par l'inflation. Étendre la

mesure à l'ensemble des restaurants collectifs, publics et privés, n'est d'ailleurs pas du ressort du ministère de l'agriculture. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Je ne peux pas indéfiniment laisser passer certains propos. Quand l'État met de l'argent sur la table, tout le monde est content ; c'est ce qui a été fait par plusieurs plans de soutien à l'agriculture biologique. Quand ces plans prennent fin – comme le plan de relance –, il faudrait que l'État continue !

Je regrette, monsieur Jumel, mais répéter 10 000 fois une contrevérité n'en fera pas une vérité ! Les recettes des collectivités ont augmenté de 6 milliards, parce qu'en lieu et place des revenus de la taxe d'habitation, nous leur avons alloué une part de la TVA : cela leur rapporte plus de sous ! Vous pouvez le nier, raconter ce que vous voulez et affirmer que l'État brime les collectivités, ce n'est pas vrai !

Je me suis penché sur le déploiement des politiques publiques dans mon département, et j'ai constaté que cela ne fonctionnait pas pour deux raisons. La première est que différentes administrations déconcentrées manquent de moyens à un instant T – nous pouvons ici nous tourner vers les ministères concernés pour essayer d'obtenir plus de moyens.

La seconde et principale raison est le refus des collectivités d'opposition d'appliquer la politique gouvernementale. Nous l'avons encore constaté lorsque M. Wauquiez, président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a refusé d'appliquer le ZAN – le zéro artificialisation nette. Sous le précédent quinquennat comme au cours de celui-ci, l'État et les ministres de l'agriculture qui se sont succédé ont toujours pris leurs responsabilités pour soutenir l'agriculture lorsqu'elle était confrontée à des problèmes. Mais à un moment donné, il faut également que les collectivités assument leurs responsabilités. Tout n'est pas de la faute de l'État ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et HOR.*)

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Très bien !

M. Thierry Benoit. Ce n'est pas faux !

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Voilà un invité de plus au congrès des maires !

M. Bruno Millienne. Vous leur donnerez les chiffres !

M. Sébastien Jumel. Vous avez supprimé la CVAE et la taxe d'habitation, sans prévoir de compensation.

M. Bruno Millienne. Allez-y, continuez à mentir !

M. Sébastien Jumel. Votre majorité a décidé d'augmenter la base de calcul de la taxe foncière de 7 %, faisant peser le poids de ses propres turpitudes sur les maires, qui s'en sont particulièrement émus.

M. Bruno Millienne. Ce n'est pas nous !

M. Sébastien Jumel. Aucun des secteurs d'intervention des communes n'échappe à l'inflation. Le filet de sécurité qui s'applique au prix de l'énergie ne fait pas la maille, puisque vous demandez à 3 800 communes de rembourser ce que vous leur avez chichement donné.

M. Bruno Millienne. Vous êtes un menteur, monsieur Jumel ! Et les 6 milliards, on en fait quoi ?

M. Sébastien Jumel. L'augmentation de la DGF est inférieure à l'inflation, et celle du point d'indice des fonctionnaires n'est pas compensée dans le projet de loi de finances. Bref, la liste est longue et démontre votre velléité d'étrangler...

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Allez !

M. Sébastien Jumel. ...petit à petit les communes, remettant ainsi en cause le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales. Au congrès des maires, les maires vous le diront dans toutes les langues, peu importe leur couleur politique. Je m'y rendrai bien volontiers avec M. Millienne, s'il souhaite m'accompagner.

M. Bruno Millienne. Je n'ai pas besoin de vous pour y aller !
(*L'amendement n° 3044 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Grégoire de Fournas, pour soutenir l'amendement n° 2698.

M. Grégoire de Fournas. Cet amendement de ma collègue Hélène Laporte vise à augmenter de 35 millions d'euros les crédits alloués à l'ONF, qui diminuent depuis plusieurs années. L'ONF emploie aujourd'hui 6 000 agents de moins qu'à sa création en 1964, alors qu'il assure 40 % de l'approvisionnement de la filière bois.

D'autre part, un rapport de la Cour des comptes daté du 25 mai 2020 pointe la sous-exploitation des forêts françaises.

Enfin, nous n'ignorons pas le rôle joué par les forêts dans la prévention du risque incendie. En ma qualité d'élu de la Gironde, je suis assez sensible à cette question. Par conséquent, nous souhaitons amorcer une hausse du budget de l'ONF.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Nous entamons l'examen d'une longue série d'amendements relatifs à l'ONF. Contrairement à ce que vous laissez penser, les concours budgétaires de la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* à l'ONF progressent. Entre 2013 et 2017, le budget s'élevait à 179,8 millions d'euros. Entre 2018 et 2020, il est passé à 180 millions d'euros, pour atteindre 212 millions d'euros entre 2021 et 2023. Cette année, nous proposons de lui consacrer 227 millions. C'est donc cette majorité qui a augmenté le budget de l'ONF, si l'on compare avec la période 2013-2017.

Ainsi, 6,7 millions d'euros sont dédiés aux nouvelles missions d'intérêt général. Le versement compensateur, dont la hausse a été confirmée, atteint désormais 150 millions. Contrairement à ce que vous laissez croire, le budget est en phase avec les objectifs très importants fixés à l'ONF. J'ai rencontré le président et la directrice générale de l'ONF ; ils sont satisfaits que nous ayons décidé de mettre un terme à la baisse des effectifs l'année dernière pour maintenir le nombre de postes. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Je ne peux que confirmer les propos du rapporteur spécial. S'il existe un établissement pour lequel le Gouvernement a décidé de rompre avec une stratégie pluriannuelle – pour ne pas dire pluridécennale – de diminution des effectifs et des moyens alloués, c'est bien l'ONF. Celui-ci accomplit des missions d'intérêt général, parmi lesquelles la défense de la forêt contre les incendies, à la fois dans ses propres massifs et dans les communes forestières. On peut tout dire, sauf que les moyens diminuent.

Dans une logique de dépenses permanentes, on souhaite les augmenter de 35 ou de 50 millions. Je l'ai dit tout l'heure : des moyens sont consacrés à la sous-action *Défense des forêts contre les incendies*, qui est une mission d'intérêt général. Par ailleurs, nous avons décidé d'infléchir totalement la trajectoire de diminution des effectifs de l'ONF.

Enfin, une partie des crédits consacrés au renouvellement forestier sont alloués à l'ONF, afin qu'il prenne toute sa part dans l'accomplissement de cette mission. Cela me donne l'occasion de saluer tous les agents de l'ONF qui y travaillent d'arrache-pied. Nous avons besoin de l'expertise de l'ONF pour définir la manière d'assurer un renouvellement forestier durable qui soit crédible. Nous en avons également besoin dans le cadre de la défense des forêts contre les incendies ; nous prenons ainsi conscience que le Sud-Ouest ou le Sud-Est ne sont pas les seules zones concernées. Du reste, tous les acteurs reconnaissent que contrairement à ce que vous avez dit, nous avons apporté une réponse à la hauteur en mobilisant les moyens nécessaires lors du drame survenu en 2022 dans un département que vous connaissez bien. Nous avons fait face à cette difficulté majeure.

M. le président. La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas. J'ignore à quel moment j'ai dit que la réponse de l'État aux incendies n'avait pas été à la hauteur. Lors de l'examen de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, je l'avais justement saluée.

Je souhaite vous interpellier sur la promesse relative au renouvellement des Canadair faite par le Président de la République le 28 octobre 2022. Il avait promis le renouvellement intégral de la flotte de Canadair d'ici à 2027, cette flotte devant passer de douze à seize appareils – en comptant les deux Européairs de la flotte européenne. Nous pourrions vérifier en regardant la vidéo.

J'ai déposé un amendement au projet de loi de finances – déclaré irrecevable –, car aucun euro n'est fléché vers cette promesse. Nous doutons très fortement que l'intégralité de la flotte de Canadair soit renouvelée, mais aussi qu'elle soit portée à seize appareils, ce qui serait pourtant la moindre des choses.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. D'abord, j'essaie d'être honnête intellectuellement : si vous ne l'avez pas dit, dont acte. J'ai sans doute été étonné que vous ayez fait un compliment.

M. Grégoire de Fournas. Ça m'arrive !

M. Marc Fesneau, ministre. Je le prends !

S'agissant des Canadair, il me semble me souvenir que la question principale est de les mettre en production – je ne suis pas un spécialiste de cette question, mais nous essaierons de vous apporter une réponse. La promesse sera tenue, mais il faut prendre les choses dans l'ordre : il est d'abord nécessaire de les mettre en production. C'est la raison pour laquelle les crédits ne sont pas prévus dans le budget pour 2024.

Puisque c'est la journée des questions et des défis, je devance la question relative à la PAC de M. Potier, à laquelle nous apporterons des éléments de réponse. Nous ne sommes pas dans la même situation que d'autres pays européens, où 20 % des agriculteurs touchent 80 % des aides de la PAC : En France, c'est seulement 50 % des aides. Nous vous donnerons les chiffres en détail. Une fois encore, vous caricaturez, en disant que l'ensemble de la PAC irait aux uns ou aux autres ; il serait temps de tordre le cou à ce canard dont on parle depuis trop longtemps.

(L'amendement n° 2698 n'est pas adopté.)

M. le président. Sur l'amendement n° 1178, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Hendrik Davi, pour soutenir l'amendement n° 3546.

M. Hendrik Davi. En préambule, je rappelle qu'il est vraiment urgent d'adapter l'ensemble de nos écosystèmes forestiers au changement climatique. Le service public de l'ONF, qui gère les forêts, notamment publiques, est singulièrement affaibli. Je redonne les chiffres : nous sommes passés de 15 000 agents en 1985 à 8 140 dans le projet de loi de finances pour 2024. Monsieur le ministre, vous vous réjouissez car les effectifs ne diminuent pas cette année ; mais il faudrait les augmenter !

Je ne reviens pas sur le débat relatif au budget de l'ONF. Rappelons toutefois que les ventes de bois représentent une grande partie de ses recettes, ce qui pousse l'ONF à forcer les extractions – c'était le sujet de l'amendement n° 3548, que nous avons retiré. J'aimerais qu'un jour, nous débattions du budget consolidé de l'ONF.

Cet amendement vise à mieux rémunérer l'ONF pour son activité de sylvopastoralisme – il me semble qu'il pourrait recueillir votre assentiment. Lorsque les terrains pâturés relèvent du régime forestier, l'exploitation du pâturage est régulée par l'Office. Or le pâturage en forêt, qui est une activité très importante car l'été, les troupeaux bénéficient de l'ombre et de l'herbe, fait peser le risque d'un surpâturage, posant des problèmes de régénération. Pour ces raisons, des conventions de pâturage sont conclues entre les propriétaires, les locataires et l'ONF, ce qui donne beaucoup de travail aux agents de ce dernier. Or ce temps est très faiblement rémunéré, de l'ordre de 10 centimes par hectare – j'ignore si la représentation nationale le sait. L'objectif de cet amendement est donc très simple : intégrer l'activité d'encadrement du sylvopastoralisme à la mission de préservation de la biodiversité de l'ONF. Nous demandons en conséquence d'augmenter son budget de 5 millions d'euros, ce qui n'est pas considérable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.)*

M. le président. Sur cet amendement n° 3546, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouvelle Union populaire, écologique et sociale d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Je voudrais d'abord répondre sur la question des effectifs. Nous ne fonctionnons plus comme en 1999. Comme je l'ai dit, nous avons stabilisé les effectifs, en mettant un terme au contrat d'objectifs et de performance (COP) qui, chaque année, supprimait 95 équivalents temps plein (ETP). Contrairement à ce que vous avez dit, les PLF pour 2023 et 2024 n'ont jamais prévu de réduire les effectifs dans le cadre du COP. Je me félicite pour ma part qu'ils soient maintenus à 8 640 ETP.

Vous avez dit qu'en vingt ans, on avait supprimé 4 000 ETP. N'oublions pas que grâce à l'observation par satellite, les agents surveillent des zones d'une surface plus importante. *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)* J'ai rencontré le président et la directrice générale, qui sont satisfaits ; cette dernière a même qualifié le maintien des effectifs de « bouffée d'oxygène ».

Vous souhaitez affecter des effectifs supplémentaires à l'ONF. « L'oxygène » que nous avons donné a permis de mener à bien les chantiers de la contractualisation. En outre, 15 ETP supplémentaires ont été affectés à la vente de bois ; d'autres l'ont été à la lutte contre les incendies et à la régénération face au réchauffement climatique. Si des effectifs supplémentaires seraient bien sûr nécessaires en période de crise, le maintien du nombre d'ETP nous permet déjà de soutenir l'ONF dans l'exercice de ses missions régulières. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Nous partageons au moins la volonté de donner à l'ONF les moyens d'accomplir plusieurs missions, notamment celles relatives au pâturage et à la biodiversité. Il s'agit de missions d'entretien et d'ouverture d'espaces qui permettent de lutter contre les incendies de forêt dans plusieurs milieux. Dès lors, il est important d'indiquer que les crédits alloués à la DFCI, en augmentation par rapport à ceux prévus par la trajectoire générale, permettront à l'ONF d'accomplir une partie des missions que vous évoquez.

Quant à sa mission relative à la biodiversité, elle relève non pas de la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* mais du programme 113, *Paysage, eau et biodiversité*, de la mission *Écologie, développement et mobilités durables* – on a parfois du mal avec l'académisme budgétaire. Les crédits alloués à l'ONF sont répartis entre ces deux missions. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jourdan.

Mme Chantal Jourdan. Notre groupe soutient cet amendement. À l'ONF, l'ensemble des organisations professionnelles déplorent le manque de personnel : je rappelle qu'en vingt ans, un tiers des effectifs de l'ONF ont été supprimés alors que ses missions se sont diversifiées. Celle qui porte sur la biodiversité, objet de cet amendement, n'est certes pas nouvelle, mais doit être renforcée. Plus que jamais, répondre aux besoins de l'ONF et accélérer la transition écologique supposent un renforcement de ses effectifs.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3546.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	56
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour l'adoption	31
contre	24

(L'amendement n° 3546 est adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Hignet, pour soutenir l'amendement n° 1178.

Mme Mathilde Hignet. Nous en venons au sujet des Maec. Selon Régions de France, il manque entre 250 et 300 millions d'euros à l'échelle nationale pour les financer. Les 64 millions alloués par les agences de l'eau ne suffiront pas à combler ce manque.

En matière de politiques agricoles, vous êtes le capitaine du navire, monsieur le ministre. Il vous revient de donner aux agriculteurs des moyens à la hauteur de leurs besoins. Or certains d'entre eux ont dû revoir leurs déclarations PAC lorsqu'ils ont su, cet été, que le budget des Maec serait insuffisant pour financer tous les contrats et qu'ils risquaient de ne pas être aidés. Cet amendement vise donc à répondre à leurs besoins en augmentant de 500 millions le budget dédié aux Maec.

M. le président. Je vous ai laissé terminer, madame la députée, mais cet amendement est tombé du fait de l'adoption du précédent.

La parole est à Mme Eva Sas, pour soutenir l'amendement n° 3533.

Mme Eva Sas. Concernant la distribution des aides directes de la PAC, j'ai évoqué lors de la discussion générale la même proportion que vous, monsieur le ministre : 50 % des aides sont attribuées à 20 % des agriculteurs. Ne nous reprochez donc pas de céder à la caricature !

Avec cet amendement, nous proposons d'accroître les crédits des Maec – sujet important, et pas seulement pour le groupe Écologiste. La France est l'État membre qui alloue la plus faible part de son budget – 22 % – à cet outil du second pilier de la PAC. Ces mesures concerneront 5,9 % de la surface agricole utile (SAU), en recul de 0,1 % par rapport à 2020. Selon la Confédération paysanne, qui a contribué à la rédaction de cet amendement, il manque 350 millions. À l'heure de la planification écologique, nous ne pouvons laisser sur le bord de la route des fermes engagées et volontaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Nous avons déjà évoqué les Maec, aussi bien dans cet hémicycle qu'en dehors ; nous savons qu'il manque un peu d'argent pour finir l'année. Je rappelle qu'elles sont financées aux trois quarts par la PAC et à un quart par l'État, dont la moitié par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – avec 93 millions de crédits de paiement prévus en 2024 – et la moitié par les agences de l'eau.

À l'époque du transfert du financement des aides surfaciques des régions vers l'État, le Premier ministre Jean Castex avait en effet demandé aux agences de l'eau d'abonder les Maec à hauteur de 70 millions par an pendant toute la durée des contrats. La plupart de ces contrats de cinq ans ont été signés pour la période 2023-2027. Or les agences de l'eau ne contribuent pas comme elles s'y étaient engagées. Avec vos collègues de la NUPES Alma Dufour et Sébastien Rome, rapporteurs spéciaux pour la mission *Écologie, développement et mobilité durables*, nous avons alerté M. Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Les agences de l'eau doivent tenir leurs engagements environnementaux ; et elles devraient le faire, au moins en partie. Peut-être M. le ministre pourra-t-il nous en dire davantage.

Les Maec ont eu pour effet vertueux d'attirer davantage d'agriculteurs vers l'agroécologie. C'est une bonne nouvelle. Reste à réunir tous les acteurs concernés autour de la table pour atteindre les montants réclamés par les agriculteurs. D'un point de vue technique, notez que si nous adoptons cet amendement, les cinquante qui suivent tomberont. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Les Maec sont un dispositif ancien. J'ai assisté à leur lancement, je connais leur utilité pour accompagner la transition écologique selon une logique de compensation des surcoûts liés au maintien de certaines pratiques. Elles sont précieuses, et le Gouvernement y tient lui aussi. Le budget qui leur est alloué est d'ailleurs conforme à ce que nous avons prévu dans le PSN, en hausse de 5 millions d'euros.

Enfin, je ne voudrais pas paraître désobligeant, mais un amendement demande 500 millions d'euros, un autre 350 millions, un autre 200, un autre 100...

M. Sébastien Jumel. Prenez un des quatre !

M. Marc Fesneau, ministre. Pour répondre à quel besoin ? Procédons avec méthode et soyons précis – pour le bien du contribuable. En début de séance, vous évoquiez un montant de 100 millions. Je me dois d'inscrire les crédits budgétaires prévus par des tiers : en l'occurrence, 70 millions doivent provenir des agences de l'eau. Ils viennent notamment de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) – en tant que ministre de l'agriculture, je dois faire en sorte que ces sommes reviennent au monde agricole. Sur cette base, et en supposant qu'une centaine de millions d'euros soient nécessaires, nous devrions pouvoir répondre aux besoins que vous évoquez.

Le montant de 260 millions pour les Maec a été validé par l'État et par les régions dans le PSN. Quant à celui alloué aux Maec surfaciques par le Feader, il s'élève à 641 millions pour la campagne 2023. Plus de 820 millions sont déjà disponibles. Les Maec constituent donc bel et bien une priorité de ce gouvernement, comme des précédents d'ailleurs. L'État prend sa part et respecte ses engagements ; les agences de l'eau doivent respecter les leurs ; nous pourrions ainsi couvrir les besoins futurs et assumer nos responsabilités vis-à-vis des agriculteurs.

Quand j'étais dans l'opposition, non pas dans cet hémicycle mais dans un autre, je me demandais souvent ce que je ferais le jour où l'on me confronterait aux propos que j'avais pu tenir. Je me souciais des montants que j'avais avancés. On ne peut pas confondre 100 millions et 1 milliard, même quand on est dans l'opposition et qu'on s'en moque un peu – après tout, tant que c'est populaire !

Reste la possibilité de demander aux collectivités territoriales de financer le dispositif,...

Mme Aurélie Trouvé. C'est national désormais !

M. Marc Fesneau, ministre. ...mais la compétence a été transférée à l'État. Dont acte. Cependant, on ne peut pas tout lui demander, et d'ailleurs, certaines collectivités contribuent déjà. Nous avons donc besoin de documents et d'éléments chiffrés ; ensuite, chacun doit être au rendez-vous de ses engagements financiers ; enfin, finissons-en avec les amendements d'opportuniste. Moi aussi, je défends les Maec et les agriculteurs de Bretagne et d'ailleurs ! Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Frédéric Maillot.

M. Frédéric Maillot. Permettez-moi d'évoquer un instant les outre-mer. Le riz est l'ingrédient principal de l'alimentation des Réunionnais. Or dès 2024, l'Inde va restreindre drastiquement ses exportations de riz – 43 000 tonnes – à destination de l'île. Je refuse de troquer le riz contre des spaghettis. Mais quand on ne plante pas ce qu'on mange, on ne peut pas être libre. Le Réunionnais ne sait pas à quoi ressemble le riz avant qu'il arrive dans son assiette. Monsieur le ministre, nous aimerions discuter en tête à tête avec vous pour réfléchir aux moyens de lancer enfin cette culture du riz sur l'île de La Réunion.

Un 49.3 va sans doute tomber d'ici peu. En dépit du nom de cet article, rien ne vous oblige à l'utiliser quarante-neuf fois ! (*Sourires. – M. Sébastien Jumel applaudit.*)

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Et les motions de censure, alors ?

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je crois que vous confondez l'œuf et la poule...

M. Frédéric Maillot. Prenons-le temps de discuter de la culture du riz à La Réunion, moins pour atteindre l'autonomie que pour assurer notre sécurité alimentaire. Donnez-nous les moyens de planter ce que nous mangeons !

M. le président. La parole est à M. Thierry Benoit.

M. Thierry Benoit. Je vous ai interrogé au sujet des Maec mardi dernier, monsieur le ministre. Je vous le dis tout net, votre réponse ne m'a pas convaincu. Nous en avons reparlé ce matin : vous l'avez compris, nous souhaitons simplement que les engagements pris auprès des agriculteurs qui s'engagent dans la transition écologique soient tenus et que les espèces sonnantes et trébuchantes qui leur ont été promises – financées par des crédits européens et nationaux – leur parviennent. J'ai compris que vous vous étiez saisi du dossier ; je vais donc retirer l'amendement n° 3397 que j'avais déposé par précaution, qui demandait 250 millions, puisque j'ignore s'il s'agit du montant approprié. Je vous fais confiance pour déterminer celui-ci. Compte tenu des engagements que vous avez pris, il me semble que les autres amendements devraient également être retirés.

(L'amendement n° 3533 est adopté ; en conséquence, les amendements n°s 2536, 3397, 290, 1184, 1296, 1352, 3029 et 3513 tombent.)

(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)

Mme Aurélie Trouvé. On va finir par voter pour le budget ! (*Sourires sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. le président. La parole est à M. David Taupiac, pour soutenir l'amendement n° 295.

M. David Taupiac. La filière avicole française est touchée depuis plusieurs années par des épizooties de grippe aviaire dont l'intensité va croissant, qu'il s'agisse de leur durée ou de leur étendue géographique. Les deux dernières vagues virales, d'une ampleur inégalée, ont lourdement affecté les filières depuis 2021, provoquant d'importantes pertes économiques et une souffrance morale chez les éleveurs.

Les conséquences économiques de la crise sont très lourdes : au total, le montant des pertes pour l'ensemble des filières est estimé à environ 1,1 milliard d'euros pour la période 2021-2022.

La trésorerie des éleveurs a été largement affectée, malgré les dispositifs d'indemnisation institués. À cet égard, les annonces du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire suscitent le grand désarroi des éleveurs et des entreprises pouvant prétendre à une indemnisation. En effet, abaisser le niveau de cette dernière à 90 % pour la période de restriction sanitaire dite I1 et à 50 % pour la période postrestriction dite I2 serait de nature à conduire certains producteurs, déjà très éprouvés, à abandonner leur production.

Par cet amendement, nous proposons donc d'allouer une enveloppe de 469 millions d'euros à l'indemnisation, afin de maintenir celle-ci, pour la période 2022-2023, au niveau de celle de la période 2021-2022. Cette mesure est d'autant plus essentielle que la stratégie vaccinale n'a pas été encore totalement déployée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Avant de répondre à M. Taupiac, je tiens à exprimer mon étonnement que l'amendement n° 3533 ait été adopté. Les ministres avaient en effet pris l'engagement de faire tout leur possible pour que les Maec soient financées d'ici à la fin de l'année au niveau demandé par les agriculteurs.

Cela prouve qu'à un moment donné, nous ne sommes plus capables de travailler ensemble. Moi qui suis d'un tempérament plutôt consensuel, je considère que nous avons là la possibilité de répondre à la demande des agriculteurs et de verser l'ensemble des Maec d'ici à la fin de l'année, en travaillant avec les agences de l'eau, qui doivent compléter la part de l'État. Je ressens donc une véritable déception intellectuelle. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Dem et RE.*)

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Très bien !

M. Pascal Lecamp, rapporteur spécial. Cela étant dit, s'agissant de la vaccination des canards – notamment ceux de votre région, monsieur Taupiac –, le boulot est fait ; le ministre vous le confirmera. La vaccination a débuté ; nous ne sommes jamais allés aussi vite. L'État prend à sa charge 85 % des frais de vaccination. J'ai auditionné l'ensemble des syndicats agricoles, et la présidente de la Confédération paysanne m'a confirmé qu'ils étaient très satisfaits du dispositif.

Je vous demande donc de bien vouloir retirer l'amendement ; à défaut, j'y donnerai un avis défavorable. Le ministère de l'agriculture est au rendez-vous, en particulier dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances*. Monsieur le rapporteur spécial, malgré tout le respect et toute la sympathie que j'ai pour vous, je souhaite réagir à vos propos. Tout à l'heure, le ministre a indiqué, s'agissant des Maec, qu'il convenait d'attendre certains retours afin de quantifier les besoins. Mais ils auraient dû être quantifiés avant la discussion des crédits de la mission : nous sommes tout de même là pour voter le budget !

L'adoption de l'amendement n° 3533 – sur lequel, de toute façon, le Gouvernement reviendra après le 49.3 – souligne ainsi une contradiction.

M. Marc Fesneau, *ministre*. Mais non !

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances*. Si ! Vous avez dit, texto : « Il faut quantifier les besoins »,...

M. Marc Fesneau, *ministre*. Oui, et je le redirai !

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances*. ... vous interrogeant même sur le point de savoir s'ils s'élevaient à 500, 300 ou 100 millions. Mais c'est vous qui auriez dû annoncer ici la somme nécessaire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Vous avez dit en aparté qu'adopter un tel amendement n'était pas sérieux. Ce qui ne l'est pas, c'est de venir devant la représentation nationale sans savoir à combien s'élève la somme nécessaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, *ministre*. Je veux dire tout d'abord à M. Maillot que je le recevrai pour aborder avec lui l'importante question qu'il soulève, celle de la souveraineté et de l'autonomie alimentaire de La Réunion.

Par ailleurs, je l'ai indiqué, nous n'avons pas pu quantifier les besoins...

Mme Aurélie Trouvé. Pourquoi ?

M. Marc Fesneau, *ministre*. ... parce qu'un certain nombre de remontées demandent à être précisées.

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances*. C'est maintenant que l'on vote !

M. Marc Fesneau, *ministre*. On peut rester les bras croisés en disant : « Y'a qu'à », « Faut qu'on », mais cela ne marche pas ainsi. De fait, les éléments dont nous disposons ne sont pas ceux qui nous sont donnés. Dès lors que certains évoquent 500 millions, d'autres 300 millions et que j'ai moi-même des éléments qui me laissent penser qu'il s'agit plutôt de 100 millions, j'estime que nous devons avoir une controverse, au bon sens du terme, avec les régions et les organisations professionnelles. Si j'annonçais d'office 100 millions, vous me reprocheriez de ne pas être un démocrate et de ne pas écouter les territoires.

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances*. Au pire, vous prévoyez une provision !

M. Marc Fesneau, *ministre*. Nous nous efforçons donc de les écouter, et je sais d'expérience qu'il est toujours intéressant d'écouter les uns et les autres.

J'ajoute que les amendements adoptés représentent déjà 726 millions d'euros. J'ai trop de respect pour le Parlement pour ne pas déplorer ce mode de fonctionnement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*) On additionne les dépenses, et après, on s'étonne que des régulations interviennent !

Où prend-on ces 726 millions ? Sur le budget de la défense de la forêt contre les incendies ? Sur celui de la transition écologique ? Sur le plan « haie » ? Chacun doit se confronter à ses propres responsabilités. Je vous le dis amicalement : additionner près de 800 millions d'euros de dépenses a quelque chose de curieux.

Le coût de l'amendement n° 295 serait, quant à lui, de 469 millions, sans que cela s'appuie sur une quelconque documentation. Or – et j'espère que vous voterez tous pour – le projet de loi de finances de fin de gestion comporte les crédits destinés à couvrir les besoins liés à la grippe aviaire pour l'année 2023. En effet, on sait parfaitement combien il est difficile de connaître par avance, et plus encore lorsqu'il s'agit de la grippe aviaire, les besoins qu'il faudra couvrir.

Non seulement il est curieux de vouloir préempter des moyens sans connaître l'ampleur d'un éventuel nouvel épisode, mais, en ce qui concerne la grippe aviaire, nous avons été jusqu'à présent au rendez-vous.

M. Jean-René Cazeneuve, *rapporteur général*. Exemplaires, même !

M. Marc Fesneau, *ministre*. Nous avons en effet été exemplaires, car nous avons fait ce qu'il fallait pour soutenir économiquement une filière qui, sans ce soutien, aurait disparu.

Nous préviendrons donc l'indemnisation, mais dans le cadre d'un projet de loi de finances de fin de gestion, lorsque l'épisode de grippe aviaire, s'il doit y en avoir un, sera survenu. Il est inutile de prévoir, complètement à l'aveugle, une dépense de plus de 460 millions. Je n'ai pas de gages à donner à cette filière, car elle sait, elle, que nous avons été au rendez-vous, notamment sur le plan de la vaccination. Et nous le serons encore si une nouvelle crise devait éclater.

Mon avis est donc défavorable. Mais le mieux serait que vous retiriez l'amendement, monsieur Taupiac. Car, du point de vue du budget et de la conduite des politiques publiques, adopter un amendement de cette nature un 6 novembre n'a pas de sens.

M. le président. Compte tenu du temps qui nous reste, je vais donner la parole – en tenant compte de la règle « un orateur pour, un orateur contre » – successivement à M. le rapporteur spécial, puis à M. de Fournas, à M. Jumel, au président de la commission des finances et enfin, s'il le souhaite, à M. le ministre.

M. Jean-René Cazeneuve, *rapporteur général*. Il faut un orateur contre, monsieur le président !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Pascal Lecamp, *rapporteur spécial*. Je souhaite revenir sur deux points.

Tout d'abord, nous pensons que le ministère de l'agriculture a été au rendez-vous s'agissant de la grippe aviaire. Ensuite et surtout, il faut savoir qu'un rapporteur spécial doit auditionner de nombreuses personnes. J'ai ainsi entendu l'ensemble des syndicats agricoles, nationaux et locaux, et les directeurs de l'ensemble des agences de l'eau.

En ce qui concerne la vaccination contre la grippe aviaire, aucun des trois syndicats agricoles ne m'a dit que l'État n'avait pas été au rendez-vous en la matière. Tous soutiennent donc l'action du Gouvernement.

Quant aux Maec, grâce au travail que j'ai accompli en rencontrant chacun des directeurs des six agences de l'eau, je sais déjà, par exemple, qu'un conseil d'administration de l'agence de Loire-Bretagne se tiendra dans trois jours pour distribuer l'enveloppe attribuée à cette agence – cela rassurera M. Benoit. Dans ma région, l'ancien Poitou-Charentes, la situation est la même : seulement 23 des 50 millions promis ont été distribués. J'y travaille chaque jour depuis plusieurs semaines.

J'espère que, contrairement à ce qui s'est passé pour l'amendement précédent, la raison budgétaire l'emportera cette fois. Ce ne sont pas des centaines de millions d'euros qui résoudront le problème ; c'est le travail que nous devons faire sur le terrain, de manière consensuelle, avec ceux qui ont les moyens de débloquer la situation, en ayant un seul souci : l'intérêt des agriculteurs.

M. le président. Les deux orateurs à qui j'ai annoncé donner la parole étant pour l'amendement, je laisserai également M. le rapporteur général s'exprimer.

La parole est à M. Grégoire de Fournas.

M. Grégoire de Fournas. Monsieur le ministre, je ne peux pas vous laisser dire que vous avez tout bien fait à propos de la grippe aviaire. L'indemnisation, nous pourrions en parler. Mais pour ce qui est de l'appel d'offres concernant le vaccin, il y a beaucoup à dire. Il est en effet contestable d'avoir privilégié, comme vous l'avez fait, un laboratoire allemand alors qu'un laboratoire de Gironde, situé à Libourne, était capable de fournir un vaccin prêt depuis plusieurs années.

À quoi bon tenir de grands discours sur la relocalisation de l'industrie du médicament et inscrire « souveraineté » sur le fronton de votre ministère si vous n'êtes pas capable de privilégier un laboratoire français dans le cadre d'un appel d'offres ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel. Monsieur Fesneau, vous faites partie des ministres plutôt sympas (*Sourires*) et de ceux qui sont au chevet des victimes de situations de crise – je peux en témoigner. Mais le sujet n'est pas là. Vous faites partie d'un gouvernement qui a fait le choix d'appréhender l'élaboration du budget en écrasant complètement le Parlement. Ainsi, nous ne pourrions pas aller au terme de l'examen des crédits de votre ministère et nous ignorons lesquels de ceux destinés aux agriculteurs vous déciderez, dans le secret des cabinets, de conserver.

Vous ne pouvez pas reprocher au Parlement d'avoir fait preuve d'irresponsabilité en adoptant des amendements qui visent, au bout du compte, à tirer la sonnette d'alarme concernant certains points durs de votre politique, en faisant comme si vous n'aviez pas prévu d'user du 49.3 demain matin ou demain soir et d'élaborer le budget tout seul, dans votre coin, comme si une seule tête réfléchissait mieux que plusieurs !

Le Parlement est bien dans son rôle lorsqu'il agit de la sorte. Il vous appartiendra de nous dire rapidement, en faisant preuve de responsabilité, comment vous entendez répondre aux questions que nous avons soulevées, en souveraineté et de manière profondément responsable, en ayant en tête des exemples très concrets du sort réservé aux agriculteurs dans nos territoires respectifs.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Un budget, je suis désolé de le dire, n'est pas une suite d'amendements qui surenchérisse sur les dépenses ; un budget doit être cohérent. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que celui de l'agriculture est très ambitieux et qu'il définit très clairement les priorités. Il augmente de 37 % !

Vous pourriez être crédibles en défendant vos amendements si ceux-ci ne visaient pas systématiquement à augmenter les dépenses. Depuis le début de l'examen du texte, que ce soit en commission ou en séance publique, vous demandez, sur chaque mission et sur chaque programme, davantage d'équivalents temps plein, davantage de crédits, dans des proportions irresponsables. La somme des amendements de la NUPES est supérieure à 300 milliards d'euros, soit pratiquement un doublement du budget !

Mme Eva Sas. Mais non ! C'est de la mauvaise foi !

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. De fait, en quelques heures, on est proche du milliard pour le seul budget de l'agriculture.

M. Sébastien Jumel. C'est un discours de mauvais perdant !

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. C'est un peu facile. Le budget, ce sont des priorités et c'est un ensemble, un équilibre défini de manière responsable. C'est le cas de ce projet de loi de finances particulièrement ambitieux.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Permettez-moi de revenir sur les règles budgétaires. Vous avez dit, monsieur le ministre, avoir besoin jusqu'à la fin de l'année de vous concerter avec les régions et les différents acteurs. Que vous le fassiez en amont de la séance, soit ; mais il n'est pas normal qu'aujourd'hui, vous ne soyez pas en mesure de nous assurer qu'il ne manquera pas d'argent.

Le mécanisme de l'autorisation d'engagement est pourtant fait pour cela : autoriser des sommes pouvant être dépensées si le besoin se présente. C'est pour cela que le Gouvernement présente un projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023, qui permettra de financer des dépenses en prenant dans ce que vous avez appelé des « provisions » qui n'ont pas été dépensées.

Cette possibilité d'autoriser des dépenses seulement si des besoins se présentent existe donc, et cette autorisation se décide ici. Si vous ne l'avez pas, et que cet argent vous manque, alors vous devrez répondre aux agriculteurs que vous ne pouvez pas leur verser ce qui était prévu.

Un débat intéressant sur le montant de la somme à autoriser aurait donc pu avoir lieu. Peut-être avez-vous raison en jugeant le montant de 300 millions d'euros trop élevé pour les Maec, mais il aurait été intéressant de disposer d'une estimation, d'en discuter et de voter une autorisation d'engagement en conséquence, en se retrouvant en fin d'année prochaine pour voir si cela a été dépensé.

D'autre part, je veux réfuter cette idée d'une opposition irresponsable, qui dépenserait sans compter. Mettons de côté la procédure même de discussion des amendements – le rapporteur général sait très bien que l'on ne peut pas agréger, comme il vient de le faire, l'ensemble des amendements déposés par l'opposition.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. C'était pour rire, alors ? Ces amendements comptaient pour du beurre ?

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Nous ne gouvernons pas – il en irait autrement si nous avions à définir le budget de la nation.

J'ai retrouvé les amendements dont je vous parlais tout à l'heure. Ils concernaient la mission *Relations avec les collectivités territoriales* du projet de loi de finances pour 2022. À 23 heures, trois amendements avaient été déposés par le Gouvernement pour financer le plan « Marseille en grand » – très certainement utile et nécessaire, notamment pour les écoles. L'adoption de ces trois amendements avait conduit, en une minute, au vote de 1,7 milliard d'euros de crédits supplémentaires !

Vous me direz qu'ils n'étaient pas pris sur d'autres crédits, puisqu'ils émanaient du Gouvernement. Cependant, ce vote de 1,7 milliard de crédits supplémentaires ne vous a pas paru problématique. Je me rappelle très bien que de nombreux amendements de l'opposition, bien moins onéreux, avaient été rejetés – vous étiez largement majoritaires à l'époque. Et soudain, pour satisfaire les promesses du Président de la République, vous approuviez 1,7 milliard d'euros de dépenses !

Je ne vous ai alors pas entendus nous avertir d'un quelconque risque de faire exploser le budget de la mission *Relations avec les collectivités territoriales*.

Vous voyez donc bien que l'appel à la responsabilité varie beaucoup en fonction de la place qu'on occupe. L'opposition a le droit d'identifier, dans le pays, des besoins qui n'ont pas encore trouvé de réponse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPEŚ, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Je vous remercie tous du débat que nous avons eu ce matin. Nonobstant la crainte exprimée par M. Potier de voir des amendements scélérats, nous sommes parvenus à débattre de nombreux sujets qui vous tenaient à cœur.

Je rappellerai en premier lieu, comme l'a fait à l'instant le rapporteur général, que le budget de l'agriculture pour 2024 est en très forte hausse, après un budget pour l'année 2023 qui avait lui-même déjà été renforcé. En 2023, l'effort portait notamment sur l'assurance ; en 2024, il se concentre sur les questions de transition.

Nous sommes à la hauteur – cela a d'ailleurs été salué par nombre d'entre vous – de notre engagement : orienter l'agriculture vers les transitions nécessaires, en y mettant les moyens, en particulier pour la réduction des produits phytosanitaires, la gestion de l'eau, les haies ou le renforcement de notre souveraineté alimentaire.

Nous sommes au rendez-vous de ces défis, et je suis heureux de présenter un budget – qui va poursuivre son cheminement parlementaire – permettant de répondre aux attentes des agriculteurs.

Deuxièmement, monsieur le président de la commission des finances, la navette parlementaire nous permettra de poursuivre nos discussions budgétaires jusqu'au mois de décembre. Si des éléments nouveaux surgissaient, nous aurons tout le loisir de les prendre en compte – je pense en particulier aux Maec. Nous pourrions également confronter la réalité avec ce qui a été dit.

Troisièmement, monsieur de Fournas, je n'ai pas dit que tout était parfait en ce qui concerne les vaccins. Ce n'est pas mon genre – vous commencez à me connaître, je ne suis jamais dans l'autosatisfaction. Je pense cependant que nous avons été au rendez-vous. Je ne nie pas qu'il y ait eu parfois, y compris dans les indemnisations, des difficultés et des délais qui peuvent nous être imputés.

En revanche, je ne transigerai pas sur une chose : les appels d'offres obéissent aux procédures applicables aux marchés publics, et nous les avons respectées. Un ministre n'a pas le droit d'intervenir dans un marché public pour dire quel candidat a sa préférence.

M. Grégoire de Fournas. L'appel d'offres est mal fait ! Ce sont les règles européennes qui nous les dictent !

M. Marc Fesneau, ministre. Ce n'est pas le sujet, nous ne sommes pas là pour discuter des règlements européens relatifs aux marchés publics. Je vous ai répondu pour ce qui concerne le ministre et les agents du ministère travaillant sur les appels d'offres – car vous seriez le premier, si nous ne respectons pas la procédure, à nous accuser d'irrégularités. Nous respectons les procédures.

L'important est que nous ayons pu vacciner dans les délais que nous nous étions fixés, soit avant le 1^{er} octobre.

Quatrièmement, monsieur Jumel, j'essaye en effet d'être connecté à la réalité et de répondre aux crises – qui sont nombreuses dans l'agriculture, vous le savez comme moi, dans votre territoire comme dans d'autres. Si je ne l'étais pas, je pense que les agriculteurs me le rappelleraient assez vite. Merci pour vos compliments.

S'agissant des enjeux que vous avez soulignés – les mesures agroenvironnementales et la question de l'agriculture biologique –, je n'ai pas nié les difficultés que vous avez rappelées à raison. Simplement, nous ne cheminons pas de la même façon quant aux moyens d'y répondre : assumons démocratiquement cette divergence quant à la temporalité, aux moyens ou à la façon de répondre à la crise.

Enfin, vous me demandez ce que fera le Gouvernement. Il ne m'appartient pas de me prononcer sur les questions de procédure, qui ne relèvent pas du ministre de l'agriculture.

J'ai toutefois été très clair sur les éléments qui nous paraissent recevables et sur ceux sur lesquels nous n'étions pas d'accord. Il n'y a donc pas d'arrière-boutique ni de porte dérobée quant aux décisions que nous prendrons : elles le seront en toute transparence avec ce que nous avons dit. Il y a des éléments qui nous paraissent aller dans le sens que nous souhaitons – je pense à la défense de la forêt contre l'incendie –, d'autres sur lesquels nous avons des désaccords.

Personne ne sera pris en traître – ce n'est pas mon genre. Merci à toutes et tous pour le travail effectué. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

(L'amendement n° 295 est adopté.)

M. le président. En application du quatrième alinéa de l'article 50 du règlement, je vais lever la séance.

Je vous rappelle qu'il a été indiqué en conférence des présidents que l'examen des discussions budgétaires non achevées aurait lieu les samedi 18 et dimanche 19 novembre.

La suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, cet après-midi, à quinze heures :

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2024 : examen des crédits de la mission *Outre-mer*.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra